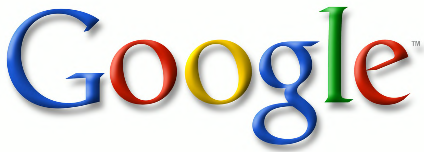
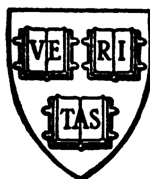
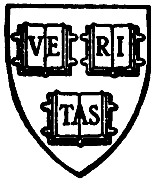

Google


VE RI
TAS


VE
RI
TAS

ANNUAIRE

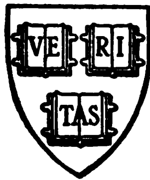
DU

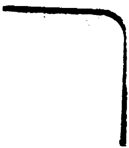
COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1903


VE RI
TAS



ANNUAIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1903

ANNUAIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1903

ANNUAIRE

DU COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

ANGERS. — IMPRIMERIE ORIENTALE A. BURDIN ET Cie.

Paris —

ANNUAIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

TROISIÈME ANNÉE

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1903

LA PLÉIADE

AU COLLÈGE DE FRANCE EN 1567

Le Collège de France vient d'acquérir un document singulièrement précieux, et jusqu'à présent unique, sur le premier siècle de sa vieille et glorieuse histoire. Cette pièce, qui mesure 375 millimètres de hauteur sur 327 de largeur, est de papier; elle est en très bon état de conservation et d'une authenticité indiscutable. Jusqu'au jour où elle se trouva comprise dans la vente d'autographes du 15 juin 1903 (1), on ne la voit signalée nulle part. C'est à ce moment que notre établissement put la conquérir après une lutte d'enchères assez vive. Tout ce que l'on a pu apprendre sur ses anciennes destinées, c'est qu'elle avait été vendue autrefois à M. Paul Brenot, collectionneur, par M. Eugène Charavay. Fit-elle partie, au XVI[e] siècle, des archives du Collège royal? Fut-elle conservée par la famille du professeur auquel elle valut son admission dans le corps enseignant, ou déposée dans les archives du grand Aumônier, de qui relevait l'institution avant 1671? Autant d'hypothèses entre lesquelles le choix est possible. Une seule chose demeure certaine : ce document constitue la plus rare et la plus remarquable réunion d'autographes qui ait depuis longtemps passé en vente touchant l'histoire littéraire de la Renaissance. Il y a lieu de remarquer, d'autre part,

(1) Vente faite à Paris, à l'hôtel de la rue Drouot, M. Noël Charavay expert.

que, par une chance singulière, il se rapporte à la famille qui a tenu, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, par suite de ses alliances, la place la plus large peut-être dans le Collège royal, et dont l'histoire s'est confondue, pendant plus de cent ans, avec celle de l'établissement lui-même.

I

Voici le texte de notre pièce, reproduit suivant la disposition de l'original :

Nos subsignati certificamus Magistrum Nicolaum Goulu Carnotensem, nobis cognitum, Parisiensis Academiæ Alumnum, in ea literas Græcas et Latinas in superioribus ordinibus duodecim annis professum, Academiæ magistratibus perfunctum, in omni vita sua honestè et integrè ac sine ulla reprehensione versatum, a nobis in regia cathedra perorantem et Græce interpretantem per sex dies auditum et probatum, auditoribus gratum, ac proinde suggestu et stipendiis regiis dignum judicatum, in cujus rei testimonium et fidem nostrum chirographum subscripsimus, anno domini 1567 die 15ª mensis Septembris.

Audivi de lingua græca dicentem Gulonium ejusque orationem probavi, ac de literis græcis cum eodem privatim communicavi dignumque hac professione judicavi.

LUDOVICUS DURETUS *regius medicinæ professor.*

Ab annis duodecim in professione græcarum et latinarum literarum cum magna omnium approbatione mihi notus est et moribus integris jampridem perspectus. Quibus nominibus regis beneficio dignissimus esse videtur.

JACOBUS CARPENTARIUS *philosophiæ et mathematicarum artium regius professor.*

Ego Petrus Ronsardus affirmo me audisse publicè legentem grecè Nicolaum Gulonium et dignissimum regia legendi facultate existimare :

RONSARD

Ego Johannes Auratus literarum Græcarum professor Regius, cum ante xij annos literas latinas et græcas publicè profitentem D. Nicolaum Gulonium cum summa eruditionis fama cognovissem; et postea et privatis colloquiis, et nuper publicis e Regio suggestu prælectionibus auditum ac penitus perspectum approbassem : dignum putavi, hodieque puto, qui pro me meum Regium munus legendi græcè obeat, meusque et successor et gener fiat.

Io. Auratus

Ego Remigius Bellaqueus testificor me audisse publice legentem Nicolaum Gulonium in grecis litteris et regia cathedra dignum judico.

R. Bellaqueus.

Facit eruditio singularis Nicolai Gulonii mihi cognita ut eum dignum judicem qui in collegium regiorum professorum cooptetur.

Leodegarius a Quercu *latinarum literarum professor regius.* (*Monogramma*).

Ego J. Antonius Baifius omnium litteratorum de N. Gullonii doctrina judicio libentissime subscripsi.

J. A. B.

Audivi octo circiter abhinc menses Nicolaum Gulonium Græcos Scriptores publicè interpretantem et scio eum ab illo tempore semper litteras Græcas docuisse et quotidie docere. Si collegis meis, et ceteris doctis viris dignus videatur, qui in nostrum collegium cooptetur, ego eis libenter assentiar.

D. Lambinus *litterarum Græcarum professor regius.*

Il s'agit donc d'un certificat collectif décerné par les huit membres du jury spécial qui fut appelé, au mois de septembre 1567, à examiner Nicolas Goulu, chartrain, candidat à l'une des deux chaires de langue grecque du collège royal, sur le point de devenir vacante par la démission de Jean Dorat. Ce savant helléniste qui fut le maître de Ronsard et de la Pléiade se retirait pour laisser la place libre à Nicolas Goulu, son gendre. Mais, au moment où fut délivrée la pièce, il faisait encore partie du corps professoral

de l'établissement. Le jury comprenait, outre Dorat, quatre autres membres du collège royal : Louis Duret, professeur de médecine, Jacques Charpentier, le fameux adversaire de Ramus, professeur de mathématiques, Leger Duchesne, professeur de langue latine, et Denis Lambin, titulaire de l'autre chaire de langue grecque. A ces cinq maîtres avaient été adjoints trois hellénistes réputés, tous trois poètes et membres, avec Dorat, de la Pléiade : en première ligne, le plus illustre des lettrés du temps, Pierre de Ronsard, et avec lui Rémy Belleau (*Bellaqueus*) (1) et Jean-Antoine de Baïf.

L'attestation collective donnée par ces huit examinateurs, sous la date du 15 septembre 1567, porte que le candidat, élève de l'Université de Paris, a professé depuis douze ans des cours supérieurs de langue grecque et de langue latine, qu'il a rempli plusieurs charges dans cette Université, que sa vie est digne d'estime et qu'elle n'a jamais donné lieu au moindre reproche, et qu'après l'avoir entendu discourir et expliquer des textes grecs dans la chaire royale pendant six jours consécutifs d'épreuves variées, ses juges ont constaté que l'auditoire l'avait écouté avec plaisir et qu'il était de tout point digne d'être choisi et subsidié par le roi. Ce certificat est suivi de huit mentions autographes spéciales, toutes signées, délivrées par chacun des membres de jury. Ces mentions, dont le texte est différent, spécifient pour le compte personnel de chaque examinateur que les résultats de l'épreuve ont été très favorables à Nicolas Goulu, qu'il avait déjà une réputation bien établie de professeur dans le domaine des langues grecque et latine, qu'il était de mœurs excellentes et que la fonction qu'il sollicitait ne saurait être confiée à un homme plus expert. Dorat fait, avec une insistance marquée, l'éloge de son érudition et

(1) De Nogent-le-Rotrou, par conséquent presque le compatriote de Nicolas Goulu.

formule des vœux ardents pour qu'il devienne à la fois son successeur et son gendre (1).

Cette belle pièce nous fournit donc des autographes de huit personnages, tous célèbres à des titres divers dans l'histoire littéraire du XVIe siècle. La différence des encres est nettement perceptible sur l'original. Il est à remarquer que Dorat, Ronsard, Baïf, Belleau et Duret ont adopté l'écriture italienne. C'est là, en général, une caractéristique propre à tous les adeptes fervents des conceptions de la Renaissance. Rabelais usait du même genre d'écriture, et l'on sait que ses autographes se rapprochent beaucoup de ceux de Raphaël. La signature de Leger Duchesne, resté fidèle à la vieille écriture bien qu'il eût en partie renoncé aux anciennes méthodes, est accompagnée d'un monogramme également d'allure archaïque. Baïf se contente de signer avec ses initiales. Le certificat de Ronsard est particulièrement remarquable. On ne saurait souhaiter un autographe plus réussi ni plus caractérisé. C'est un spécimen admirable qui ajoute une valeur toute spéciale à cette pièce où se trouvent ainsi groupés quatre représentants de la Pléiade sur sept.

II

Notre document est, croyons-nous, le premier de ce genre qui ait été retrouvé. On peut déterminer avec précision dans quelles circonstances il a été rédigé. Les épreuves dont il nous fournit en quelque sorte le procès-verbal, avaient été instituées très peu de temps auparavant, en vertu d'une ordonnance royale de mars 1566. Elles restèrent en vigueur quelques années seulement. Nous saisissons là les origines historiques de la présentation actuelle

(1) Le docte historien de Ramus, M. Ch. Waddington, a cru, à tort, que Dorat avait fait entrer son gendre au Collège royal à la faveur des guerres civiles et sans examen, en dépit de l'ordonnance obtenue par Ramus, dont il va être question.

des candidats par le corps professoral, lors de chaque vacance de chaire. Jusqu'à la découverte de la pièce de 1567, on n'avait point de donnée exacte sur le fonctionnement de ce rouage intéressant; on ignorait même s'il avait jamais réellement fonctionné. Voici à quelle occasion les examens d'admission furent institués par l'autorité royale pour tous les candidats à une chaire quelconque de lecteur ou professeur royal.

En 1565, l'un des lecteurs en mathématiques, Paschal ou Pasquier du Hamel étant mort, sa succession fut attribuée par faveur à un mathématicien sans valeur, d'origine sicilienne, nommé Dampestre Cosel. L'enseignement de ce personnage, également incapable de s'exprimer en langue latine et en langue française, ne pouvait être que ridicule. Avec son courage et sa perspicacité ordinaires, Ramus, doyen des professeurs, entreprit de l'évincer de l'établissement et de faire annuler une nomination qu'il jugeait très préjudiciable au prestige de la corporation. Une instance fut engagée devant le Parlement, lequel donna raison à l'illustre maître et prescrivit que le nouveau lecteur devrait, pour entrer en charge, subir un examen public en présence de tout le corps professoral. En même temps, Ramus obtenait du gouvernement royal des lettres patentes d'un caractère général qui réglaient de la façon la plus heureuse, pour l'avenir, le mode de recrutement du personnel enseignant de l'institution (24 janvier 1566). Aucun lecteur ne pouvait être nommé sans avoir satisfait à la formalité de l'examen. En conquérant ainsi des garanties qu'on pouvait croire définitives pour les nominations de professeur, le vaillant réformateur de l'enseignement touchait à l'un de ses buts les plus chers. De nouvelles difficultés s'étant produites, il fit promulguer par le roi Charles IX, très bien intentionné alors à l'égard du Collège, des lettres-patentes confirmatives, datées de Moulins le 8 mars 1566, c'est-à-dire postérieures de peu de semaines aux célèbres

édits sur l'administration de la justice et des finances, complément des réformes proposées aux États d'Orléans.

Ces dernières lettres mettaient au choix des lecteurs des conditions qui offrent quelque chose de très fier, de grandiose même, mais que le malheur des temps devait laisser bientôt à l'état de lettre morte. On retrouve sûrement dans les considérants de cette ordonnance quelques-uns des termes de la requête présentée avec succès par Ramus. Voici le texte de l'acte royal qui formera le commentaire naturel de notre pièce. « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Le feu roy Françoys nostre très honoré seigneur et ayeul, aima tant en son vivant et les lettres et les lettrez, qu'il voulut que en l'Université de Paris y eust des professeurs à ses gaiges en toutes langues et sciences. Ce qui succéda si heureusement, que les plus doctes personnages de l'Europe ont esté appelez à ladicte profession, et faict un si grand fruit qu'il en est sorty un nombre infiny de gens doctes, qui par tout le monde ont tesmoigné la grandeur de nostre dit ayeul. Ce qui a esté continué par feu nostre très honoré seigneur et père. Et nous avions ung mesme desir et volonté, et vaquant une place de professeur aux mathématiques, nous aurions donné ladicte place à ung qu'on nous avoit dit estre suffisant et capable. Mais nostre bien amé maistre Pierre de la Ramée, Doyen de nos professeurs, voyant que contre nostre desir, celluy que nous avions pourveu de ladicte place estoit incogneu et son erudition cachée, et que, voulant faire quelques leçons, il se seroit monstré ridicule, en auroit presenté requeste à nostre cour de Parlement, faisant entendre la surprinse domageable à toute la République, afin que celluy qui se disoit pourveu fust examiné, ce que par la dicte Cour auroit esté ordonné, que nous aurions trouvé bon et raisonnable ; à cause de quoy, afin que à l'advenir l'estat de nos professeurs soit baillé que aux plus doctes et capables, de l'advis de nostre conseil et de nostre

certaine science, plaine puissance et auctorité royal (*sic*), nous avons ordonné que advenant la vacation d'aucune place de noz professeurs en quelque science et langue que ce soit, on le fera sçavoir par toutes les Universitez fameuses et autres lieux, et que ceux qui se vouldront présenter et soumettre à la dispute et lecture de la profession vacante, ainsi qu'il leur sera proposé par le doyen et les autres professeurs, y seront receuz, pour apres estre choisy par nous le plus suffisant et capable de ceulx qui auront leu et disputé, dont nous serons advertiz par le doyen et autres professeurs, et par nous pourveu ainsy qu'il appartiendra, et sans prejudice de l'arrest de nostre dicte cour pour le regard de celuy qui doit estre examiné. Donné à Moulins, le 8 mars 1566. — Registré au Parlement le 2 avril 1566 » (1).

Peu de temps avant cette seconde ordonnance, la nomination, peu correcte, du trop célèbre Charpentier, en remplacement de Dampestre, avait derechef excité les esprits, le futur meurtrier de Ramus refusant de se soumettre à l'épreuve de l'examen. En sa qualité de doyen de la compagnie et fort de l'approbation de la majorité de ses collègues, Ramus s'opposa à cette prétention avec la plus grande énergie. Il démontra que le nouveau lecteur était encore plus ignorant que Dampestre en mathématiques. Cette protestation n'ayant point réussi à amener la soumission de Charpentier, son grand adversaire introduisit une requête en Parlement (2). La cause fut plaidée avec une

(1) Archives nationales, X1a, 8626, f° 95 v°, et notre *Histoire du Collège de France*, pp. 216 et suiv.

(2) On trouvera l'exposé de toute cette histoire si curieuse dans la *Remonstrance de Pierre de la Ramée, faicte au Conseil privé, en la Chambre du Roy, au Louvre, le 18 de janvier 1567, touchant la profession royalle en mathématiques*, Paris, André Wechel, 8°, de 51 pages. Je l'ai résumée dans l'*Histoire du Collège de France*, chap. VI, à laquelle je fais ici quelques emprunts. Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits, et ses opinions*, Paris, 1855, 8°, p. 176, donne l'arrêt du Parlement, qui fut modifié, dit Ramus, par un greffier complaisant.

extrême animation de part et d'autre. Ramus, dans sa réponse, apporte de précieux renseignements sur l'historique de la question de l'examen. « Huit autres lecteurs royaux, dit-il à Charpentier, demandent cet examen et poursuivent avec moi cette affaire : leurs signatures en font foi, leur requête a été déposée au Parlement, et pourtant vous osez affirmer que je suis votre seul adversaire!... Ce n'est pas moi seul qui m'oppose à votre admission; ce sont tous ces professeurs royaux, et non seulement ceux-là, mais encore Euclide, Archimède, Ptolémée, et tous les mathématiciens du monde... On soutient que c'est la première fois que je soulève cette question de l'examen; mais rien n'est plus faux ; car c'est sur ma requête que le cardinal de Lorraine a exigé un pareil examen, il y a dix ans, de mon propre élève, Jean Pœna. Plus tard, après la mort de Paschal du Hamel, et avant la nomination officielle de Dampestre, Jean de Montluc, évêque de Valence, accédant à mes prières et poussé par son zèle pour les arts libéraux, avait écrit au roi pour obtenir qu'il y eût un examen public... Mais, dit-on encore, je n'en ai pas appelé d'autres à l'examen. Je le confesse; car je ne suis doyen que depuis peu, et l'ordonnance du roi est trop récente pour que j'en aie pu faire déjà l'application. »

Pasquier nous a laissé un saisissant tableau de cette mémorable joute oratoire. La teneur de l'arrêt rendu par le Parlement est on ne peut plus divertissante. Il était décidé par la haute cour que Charpentier, qui prétendait *lire* aussi en philosophie, serait tenu de *lire*, dans un délai de trois mois, Aristote au livre *de Cœlo*, le livre de la *Sphère* de Proclus, ou bien les *Éléments* d'Euclide et de Sacro-Bosco. Néanmoins, il était dispensé de l'examen, cette épreuve se trouvant seulement maintenue pour tout autre candidat, à l'avenir. A l'aide du même stratagème, employé plus tard par Figaro, Charpentier, changeant une conjonction en disjonctive, s'était réservé indûment, grâce

au texte modifié de l'arrêt, le droit de lire en mathématiques *ou* en philosophie (1).

De nouveaux incidents vinrent encore compliquer la situation déjà si tendue. La *Remonstrance* adressée par Ramus, en janvier 1567, au Conseil privé resta sans résultat. Charpentier fut maintenu dans sa chaire, encore qu'il ait été convaincu d'avoir réclamé un salaire de ses auditeurs, pratique essentiellement contraire au principe de gratuité de l'institution. La suppression de toute redevance scolaire constituait, en effet, l'une des innovations les plus heureuses réalisées par la création des lecteurs royaux, en 1530. Ce fut pour l'intrépide champion de la réforme de l'enseignement un échec cruel. Enhardis par leur victoire, Charpentier et ses partisans firent pleuvoir sur le vieux maître un déluge de libelles contenant les calomnies les plus grossières. Condamné à la prison, Charpentier dut se rétracter, mais sa haine ne désarma pas. Diverses tentatives criminelles, dont il était probablement l'inspirateur, furent dirigées contre la vie de Ramus. Celui-ci comprit que l'exil seul pouvait le soustraire à tous ces dangers, chaque jour plus menaçants. En attendant de pouvoir quitter Paris, il cessa de paraître au Collège royal. Cette réserve, fort naturelle, explique l'absence de son témoignage parmi ceux des examinateurs chargés d'apprécier les mérites de Nicolas Goulu. Du reste, en septembre 1567, il se trouvait à Saint-Denis, dans le camp du prince de Condé. Sans cette circonstance, le grand savant aurait figuré évidemment au premier rang des juges, en sa qualité de grammairien et de philologue, également maître de tout le domaine de l'antiquité classique. Avant de s'éloigner de la capitale, il voulut donner une preuve mémorable de sa sollicitude à l'égard

(1) Il fait dire à l'arrêt (suivant Ramus) : « lire Aristote et Proclus *ou* les *Éléments* d'Euclide et de Sacro-Bosco », ce qui revient au même. L'instance de Ramus est du 8 mars 1566; l'arrêt du Parlement du 11 mars.

des études mathématiques, en fondant par son testament, en date du 1er août 1568, une nouvelle chaire de lecteur royal, destinée à l'enseignement de cette science. L'homme qui allait tomber, quatre ans plus tard, martyr de la cause du Collège de France, laissait par son testament 500 livres de rente pour le traitement d'un professeur. Celui-ci, dans l'espace de trois ans, devait enseigner le cycle des sciences mathématiques, *non selon l'opinion des hommes, mais selon la raison et la vérité.* La prescription fondamentale du testament portait que nul ne serait appelé à cette chaire autrement que par voie de concours. Voici quel était le règlement minutieux prévu par Ramus. Le doyen du Collège devra annoncer, trois mois à l'avance, un concours où seront appelés, avec le professeur en fonction, tous les autres mathématiciens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Pendant ce temps, les candidats pourront faire des leçons et donner ainsi des preuves de leur savoir. Nul ne sera admis à concourir s'il ne possède à la fois les lettres grecques et latines et tous les arts libéraux, outre les mathématiques. Trois mois après la publication du concours, les candidats subiront un examen public, auquel seront priés d'assister le premier président du Parlement, le premier avocat général, le prévôt des marchands, les professeurs royaux et tous ceux qui en manifesteront le désir. Pendant sept jours consécutifs, ils parleront une heure sur les principaux points de chacune des sciences mathématiques; un huitième jour sera employé à répondre aux objections, à résoudre les problèmes, et à démontrer les théorèmes proposés par tout venant. Tous les trois ans, un semblable concours aura lieu, de telle sorte pourtant qu'à égalité de mérite, le professeur sortant de charge soit préféré aux autres candidats. Ramus réalisait sa plus chère idée, en instituant ce concours régulier qu'il savait bien devoir rapidement tomber en désuétude pour les autres chaires. « Brave, grande et magnifique ordonnance, s'écrie

Pasquier en parlant du testament, et qui mérite d'être gravée en lettres d'or au plus haut du temple d'honneur... On ne saurait assez trompeter la mémoire de Ramus, qui, par une hardiesse royale, ouvrit le premier la porte aux particuliers pour les semondre et inviter à créer des professeurs publics. » Par une coïncidence singulière, trois cent trente-deux ans plus tard, la fondation Claude-Antoine Peccot, devait faire revivre, au moins en partie, celle de Ramus, définitivement disparue depuis la Révolution, de sorte qu'actuellement quelques-unes des conceptions personnelles de Ramus persistent encore dans l'établissement en faveur duquel elles avaient été primitivement élaborées. « Ainsi, observe un historien, le seul savant méconnu par François Ier est le seul qui ait été digne de l'imiter et de perfectionner son ouvrage ».

En somme, tout le monde, vers 1567, après les aventures de Dampestre et de Charpentier, s'accordait pour admettre que les lettres-patentes de Charles IX touchant les examens des candidats lecteurs n'auraient guère l'occasion d'être appliquées. Jusqu'à présent, aucun indice ne nous avait permis de penser que cette formalité eût été jamais respectée. Nul cas particulier n'était venu démontrer, dans l'histoire du Collège, qu'une prescription si utile fût entrée dans la pratique. Tant d'intérêts semblaient devoir se liguer pour l'écarter ! Et voilà qu'après une éclipse de plusieurs siècles, le document qui vient d'être retrouvé nous prouve — et sous la caution de quels noms ! — que la garantie de compétence préconisée par Ramus a réellement existé. Faut-il admettre que Dorat, en adoptant son gendre pour son successeur, éprouva plus particulièrement le désir de se conformer à la règle qui venait d'être établie, dans le but d'arrêter les commentaires malveillants ? Cela n'est pas impossible. Politique ou non, sa détermination posa en même temps un utile exemple.

En effet, on ne doit pas perdre de vue que la première

génération de lecteurs passée, un danger nouveau menaça l'établissement. Ce péril fut si visible pour les contemporains qu'ils s'en émurent à plus d'une reprise. Un profond historien de l'époque se fit même l'écho de leurs craintes dans une page mémorable, qui mérite d'être citée ici (1) : « Et depuis, comme nous sommes en un royaume de consequence, ce qui s'estoit passé par connivence en la personne de Charpentier pour ses mérites, ouvrit la porte à d'autres; de telle façon que nous avons veu un professeur du roy s'estre demis de sa place en faveur du mariage de sa fille et un enfant fort jeune avoir été pourveu de la chaire de feu son pere, pour honorer sa mémoire, comme si ce fust une chose patrimoniale et hereditaire. Non que je les estime avoir esté et estre gens capables et suffisans aux professions qu'ils ont exercées et exercent; mais la façon ne m'en peut plaire, craignant qu'avec le temps ces places n'aillent au mespris. Je voy le docte cardinal du Perron mettre toute son estude au bastiment du college dont je vous ay cy dessus parlé. Dieu veuille que par cy après ce ne soit un corps sans ame, et un magnifique college de pierres, au lieu de celuy qui fut premierement basty en hommes, par le roy Françoys. »

Entre 1560 et 1591, Jacques Amyot, le célèbre évêque d'Auxerre, traducteur de Plutarque, exerça la juridiction supérieure sur l'établissement, en sa qualité de grand aumônier. Des lettres-patentes du 16 février 1574 confirmèrent et précisèrent, dans le plus grand détail, les droits de contrôle et de surveillance de ce haut dignitaire sur le Collège. En même temps, elles insistèrent sur la nécessité de maintenir la formalité de l'examen préalable : « Charles, etc. A nostre amé et feal conseiller et grand aumosnier, maistre Jacques Amyot, evesque d'Auxerre, salut et dilection. Nous

(1) Étienne Pasquier, *Œuvres*, édit. d'Amstérdam, 1723, t. I, p. 923 et suiv.

avons esté advertys que quelques-uns ayant impetré de Nous par importunité ou autrement les lettres de lecteurs du Roy en nostre Université de Paris, s'y estant ingerez sans avoir premierement esté esprouvez et examinez et après installez par personnage ayant authorité de nous... pour ce Nous [vous] avons choisy et esleu pour doresnavant regler, scindiquer et controoler lesdits lecteurs,.. examiner et approuver ceux qui debvront succéder aux places vacantes,.. appelés avecque vous gens de suffisante condition et littérature en tel nombre que bon vous semblera, pour en sçavoir bien juger, affin que sur vostre rapport nous leur ordonnons et faisons depescher lettres de provision... etc. » Amyot cherchait ainsi à poursuivre l'œuvre courageuse de Ramus, mais il est bien évident, par les termes mêmes de l'acte de 1574, que le règlement institué en 1566 avait déjà subi une série d'atteintes. Qui sait? le jury constitué en 1567 en resta peut-être l'unique sanction. Toutefois, si les semences jetées par l'auteur des *Advertissements sur la reformation de l'Université de Paris, au Roy*, ne devinrent pas toutes immédiatement fécondes, l'avenir devait se charger de les faire fructifier. Une pareille somme d'énergie n'a pas été dépensée en pure perte. On peut affirmer, pour ce qui concerne spécialement le Collège de France, que si cet établissement a pu survivre aux guerres civiles et conserver intact, à travers tant d'intrigues et de corruptions, le sentiment de sa dignité, c'est aux traditions défendues par Ramus, au prix même de sa vie, qu'il en a été redevable (1).

(1) On n'imagine point la violence des polémiques qui furent dirigées contre lui, vers 1567; on peut en juger, parmi beaucoup d'autres, par la brochure intitulée : *In Petri Rami insolentissimum decanatum gravissimi cujusdam oratoris Philippica secunda* (Paris, 1567, 8°, Bibl. Nat. L. n[27], 11455). Duret en est l'auteur probable.

III

Nous achèverons cette étude en groupant divers renseignements sur les personnages cités dans le procès-verbal de 1567, et notamment sur le principal intéressé et sur sa famille.

Le premier signataire est Louis Duret, professeur de médecine. Nommé en remplacement de Goupyl, il venait d'entrer dans la corporation. Il fit à Ramus l'opposition la plus malveillante et la plus injuste. On croyait jusqu'à présent qu'il n'avait exercé qu'à partir de 1568 ; notre document montre qu'il faut avancer son entrée d'au moins une année. Il mourut le 22 janvier 1586, à l'âge de cinquante-neuf ans.

Jacques Charpentier occupe la seconde place, il est piquant de le voir siéger comme juge dans un examen qu'il avait su esquiver pour son propre compte. Docteur en médecine, il fut nommé en 1566 et mourut le 1er février 1574.

Quant à Ronsard, on sait qu'il n'a jamais appartenu au corps enseignant du Collège. La présence de l'illustre poète dans le jury s'explique sans peine par son exceptionnelle compétence dans les littératures antiques et aussi par le fait de son intimité avec Dorat, qui fut, au Collège de Coqueret, le maître de grec des membres de la Pléiade. Les disciples de ce dernier lui demeurèrent toujours reconnaissants de leur initiation à l'hellénisme, véritable point de départ de leur carrière poétique.

Après l'élève, le maître. Dorat ne se gêne nullement pour célébrer les mérites de son gendre, faisant entendre que s'il l'a fait entrer dans sa famille, c'est qu'une valeur hautement reconnue avait rendu cette décision toute naturelle. Jean Dorat (*aliàs* Dinemandi) appartint à l'établissement de 1556 à 1567, comme professeur de grec, et mourut en 1588. Il se montra toujours hostile à Ramus et publia même contre lui des vers assez médiocres.

Remi Belleau intervient dans l'examen au même titre que Ronsard, c'est-à-dire comme helléniste et comme membre

de la Pléiade; il ne fit partie en aucun temps de la compagnie des lecteurs.

Leger du Chesne exerça les fonctions de professeur d'éloquence latine de 1565 à 1586. Ses commencements avaient été difficiles. Il était de ceux que l'enseignement des premiers lecteurs royaux avait sauvés, vers 1530, de la routine et de l'ignorance, — nous le savons par son propre témoignage — en leur révélant les sources mêmes des sciences, les auteurs originaux, et non plus des intermédiaires ou des commentateurs. Platon, Xénophon, Démosthène et Ptolémée vinrent heureusement supplanter les Philelphe, les Bavius, les Mævius et les Chærillus. Comme Dorat, Leger du Chesne eut pour successeur, dans sa chaire, son gendre Frédéric Morel, philologue de grande valeur, imprimeur ordinaire du Roi pour l'hébreu, le grec, le latin et le français, charge que son père avait déjà remplie.

Jean Antoine de Baïf figure également comme helléniste et comme poète, sans qu'un lien officiel l'ait jamais rattaché à l'établissement.

L'énumération ne saurait mieux se clore que par Denis Lambin, professeur royal de grec de 1561 à 1572, l'une des figures les plus nobles et les plus doctes de notre vieux collège, pendant le XVIe siècle (1). Adversaire de Charpentier, il soutint fidèlement Ramus, en particulier dans l'affaire des examens.

Quant au candidat, Nicolas Goulu, il fut nommé par brevet du roi en date du 8 novembre 1567. Il était originaire du pays chartrain, probablement de Gallardon, et fils d'un vigneron. Professeur convaincu, il donna son enseignement pendant de longues années avec un zèle irréprochable. Il avait coutume de dire qu'un professeur royal ne devait pas seulement demeurer dans sa chaire, mais y mourir, *oportet regium professorem in regio suggestu non solum immo-*

(1) M. Henri Potez a entrepris une biographie de Lambin, qui promet d'être définitive.

rari, sed etiam immori (1). Et il joignit l'exemple au précepte, car étant tombé en syncope comme il descendait de sa chaire, il fut emporté chez lui et y mourut le jour même, âgé de soixante et onze ans (1601). Il fut inhumé dans l'église Saint-Benoît, toute proche du Collège royal, où d'autres membres de sa famille trouvèrent également leur sépulture. Son beau-père, Dorat, auquel il servit une pension jusqu'à sa mort, demeurait aussi dans le voisinage; il mourut dans le cloître Saint-Jean de Latran, à quelques pas de Saint-Benoît.

La liste des ouvrages de N. Goulu est assez fournie. Nous donnons l'indication sommaire des principaux :

1. *Oratoriae facultatis Breve compendium, ex Cicerone et Quintiliano collectum.* Cologne, 1559, in-8.
2. *In Ciceronis doctrinam topicam Brevis commentatio ex Aristotele et aliis.* Paris, 1560, in-4.
3. *Epitome in universam Ciceronis philosophiam.* Paris, 1564, in-4.
4. Traduction latine des *Hymnes de Callimaque*, avec des notes. Paris, 1574, in-4.
5. Traduction latine de *Douze sermons de saint Grégoire de Nysse.* Paris, 1574, in-4.
6. Traduction latine de la *Paraphrase* grecque d'Apollinaire *sur les Psaumes*; Paraphrase en vers grecs du *Magnificat*, du *Cantique de Siméon*, du *Cantique de Zacharie; Hymne à la gloire de Jésus-Christ; Préface* en vers grecs sur la *Paraphrase* d'Apollinaire. Paris, 1580, in-4.
7. Traduction latine de la *Dispute de Gregentius, archevêque de Taphar, avec le juif Herbanus*, avec notes et le texte grec.
8. Vers grecs sur la *Somme des péchés de Jean Bénédict.* Paris, 1586.

Dans une plaquette fort rare, œuvre de son petit-fils Nicolas Goulu, et publiée en 1650 (2), j'ai retrouvé l'épitaphe

(1) *Bibliothèque chartraine antérieure au* XIXe *siècle*, par M. Lucien Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir. Orléans, H. Herluison, 1882, in-8° (extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*), pp. 202-204.

(2) *Epitaphium in aede San-Benedictina Parisiis appendendum.*

du gendre de Dorat et celle de sa femme. Les voici, à titre de documents :

Nicolaus Gulonius
gener[1], *Regius quoque Graecarum*
literarum Professor; Vir pietate, pa-
tientiâ, suauitate morum eximius;
Eximius rarâ ingenij facilitate et me-
thodo; Regiâ in exedrâ per XL. fer-
mè annos assiduus ad mortem vs-
que, quam praesagâ velut mentis
acie praesentiens, paucis antè diebus
è suggestu constanter pronuntiaue-
rat Esse dignitatis et officij suscepti in
suggestu Regio non immorari tantùm,
sed immori; Scriptis et lucubrationi-
bus clarus, quarum pars in lucem
exiit curâ et studio Ioannis Gulo-
nij filij natu maioris, summâ Fulien-
sis Sodalitij praefecturâ, sexennali-
que vniuersi huius Ordinis mode-
ramine non parùm insignis.

Ob. 1601.
Æt. 71.

Nicolaus Gulonius mortalitatis majorumque memor piis illorum Manibus designabat, anno 1650. Ce précieux document est précédé d'un remarquable frontispice gravé par Jean Marot et dont voici la description :

(P. 3.) Frontispice gravé, représentant un mausolée en forme de temple soutenu par six colonnes en façade, et surmonté d'une coupole en supportant une autre plus petite, toutes deux hexagonales; en haut la croix. Les six colonnes portent, un peu au dessous du chapiteau, des médaillons avec les noms des membres de la famille, et sur le soubassement des écus avec les armes de chacun. Voici l'inscription : *Hic jacent H. Goulu C. de Monanthueil — N. Goulu M. d'Orat — I. d'Orat — H. de Monanthueil I. Marcès — T. de Monanthueil — C. de Monanthueil* (de gauche à droite, les noms de chaque médaillon étant séparés par un tiret).

Devant le mausolée sur une pyramide quadrangulaire élevée sur deux marches et un soubassement, portant aussi la croix, on lit l'inscription : *D. O. M. Ex Quo omnis Paternitas in Coelis et in terra nominatur, ad Eph.* (III, 15). A droite signature de l'auteur du frontispice : *Ioan. Marot fc.* (Bibl. Nat. L³ m. 460).

1. Cette épitaphe fait suite à celle de Dorat.

Magdalena Aurata
Ioannis Aurati filia ; Coniux
Nicolai Gulonii; Latinè,
Graecè, Hispanicè et Italicè docta ;
Laudabili senectute venerabilis ; Do-
tibus propriis clara ; Clara parentis,
mariti, liberorumque laudibus.

Ob. 1636.
Æt. 88.

Ainsi, les familles de Dorat et de Goulu offraient le même spectacle que ces maisons souvent citées du xvi[e] siècle où tout le monde parlait latin, jusqu'aux chambrières. Madeleine était réputée pour sa culture remarquable dans les langues grecque, latine, espagnole et italienne. De son union avec N. Goulu naquirent deux fils, dont l'un, Jean, d'abord avocat au Parlement de Paris, se fit religieux Feuillant en 1604, et fut élu depuis plusieurs fois Général de son ordre, et l'autre, Jérôme Goulu, succéda à son père comme lecteur royal en langue grecque, à l'âge de vingt-deux ans. L'épitaphe de Jérôme, non signalée jusqu'à présent, fournira des données utiles sur sa carrière ; nous la reproduisons d'après l'opuscule précité de son fils Nicolas :

Hieronymus Gulonius
Nicolai filius aetate minor ; Vix-
dum pubertatis ingressus annos, mi-
rà felicitate ingenij iam et auo et pa-
rente dignus : Raro exemplo duode-
uigesimum duntaxat natus annum,
Regium et quasi hereditarium mu-
nus summà laude executus, ipso Emi-
nentissimo Perronio teste, qui tunc
temporis asserere solebat, adolescen-
tis vires oneri imposito non modò
non impares, sed etiam in Graecis
superiorem neminem inueniri posse ;
Rerum naturalium peritissimus, at-
que in omni disciplinarum genere

versatissiuus ;Inter Parisienses Medicos Doctor maximi nominis, in quorum ordinem vir pius et syncerae veritatis tenax, priscae religionis corruptores et inimicos è Caluinianorum latebris erumpentes, quantum in se fuit adscribi nunquam passus.

Ob. 1630.
Æt. 49.

Jérôme Goulu, qui avait pris, comme on vient de le voir, le bonnet de docteur en médecine de la Faculté de Paris, avait épousé Charlotte, fille de Henri de Monantheuil, professeur royal en mathématiques de 1573 à 1606, qui joua à la fin du XVIe siècle un rôle relativement important dans les fastes de l'établissement. On peut dire de ce Monantheuil qu'il fut le premier historien du Collège royal. Il est peut-être le seul savant de son temps qui ait entrevu nettement ce que devait être le collège idéal, vraiment digne de la Renaissance française : un bel édifice, aux proportions vastes, à l'aspect riant, éloigné des bruits de la rue, avec de nobles portiques, des galeries spacieuses propices aux doctes entretiens, des jardins pour l'étude et pour la promenade, des cours avec une belle fontaine au milieu, des salles de cours commodes, bien éclairées, ornées de portraits de savants, de bustes et de sculptures antiques, pourvues d'amphithéâtres, de laboratoires; bref, quelque chose de grandiose qui rendît la science aimable (1). L'histoire de trois familles de lecteurs royaux se rattache ainsi sans effort au document qui vient de revenir au jour. Ajoutons, en terminant, que du mariage de Jérôme avec Charlotte Monantheuil naquirent une fille, Philippe, qui mourut en 1649, après avoir voué sa vie aux pratiques les plus austères et à diverses œuvres charitables, et un fils,

(1) Voy. le résumé de ses remarquables descriptions dans notre *Histoire du Collège de France*, p. 232-3.

appelé Nicolas comme son aïeul paternel. Celui-ci fut l'auteur des *Épitaphes*, publiées en 1650, si précieuses pour la biographie des Dorat, des Goulu et des Monantheuil, dont le certificat collectif de 1567 nous a donné l'occasion d'évoquer le triple souvenir, en même temps que les grand es figures de Ramus et de Ronsard.

ABEL LEFRANC.

COLLÈGE DE FRANCE

PLACE DU COLLÈGE-DE-FRANCE (Rue des Écoles), A PARIS

NOTICE

Le Collège de France a été fondé en 1530 par François Ier. Ses professeurs avaient le titre de lecteurs ou professeurs royaux. Il compte ainsi plus de trois siècles et demi d'existence ininterrompue et de développement continu. Cette création doit être considérée comme l'un des épisodes les plus mémorables de la Renaissance dans notre pays. Le caractère particulier en a été, dès le début, de constituer, à côté et en dehors des universités, un établissement indépendant, régi par ses lois propres. Aujourd'hui encore, le Collège de France forme une institution à part, ne rentrant dans aucun des cadres généraux de l'enseignement et n'ayant, par exemple, aucun lien administratif avec l'Université de Paris. Il se rattache directement au Ministère de l'Instruction publique.

Les cours sont tous publics et gratuits. Aucune formalité préalable n'est donc nécessaire pour y être admis. L'enseignement ne comporte, d'autre part, aucun examen. Le Collège de France est par excellence un établissement de science pure, libre et désintéressée. Son but est uniquement de contribuer à l'avancement des sciences et des lettres, en

dehors de toute préoccupation scolaire ou professionnelle. « A côté des établissements où se garde le dépôt des connaissances acquises, a dit un de ses plus illustres maîtres, Ernest Renan, il est nécessaire qu'il y ait des chaires indépendantes où s'enseignent, non les branches de la science qui sont faites, mais celles qui sont en voie de se faire. »

Nulle formule ne saurait définir plus exactement le caractère gardé par le Collège de France depuis les premiers temps de son existence jusqu'à notre époque, à travers quatre siècles d'un aspect très différent. Ses professeurs, dans chacune des branches des connaissances humaines, représentées par ses 44 chaires, s'efforcent de faire avancer la science. C'est une sorte de vaste laboratoire toujours ouvert, où le public est admis à voir comment on travaille, comment on découvre, comment on contrôle et vérifie ce qui est découvert.

Les cours du Collège de France sont divisés en deux semestres et annoncés au public par des programmes détaillés qui sont imprimés et affichés avec l'approbation du Ministre. Les cours du premier semestre commencent le premier lundi de décembre; ceux du second semestre commencent le lundi qui suit la semaine de Pâques.

Il y a vacance aux jours de fêtes reconnus par l'État et depuis la fin du second semestre jusqu'à la rentrée.

Chaque professeur fait deux leçons par semaine et quarante leçons au moins dans l'année.

Les professeurs du Collège de France sont choisis et nommés à la suite des formalités suivantes :

Lorsqu'il survient une vacance, le Ministre, dans le mois qui suit, invite l'assemblée à lui faire connaître les considérations scientifiques qui peuvent justifier le maintien du titre de la chaire ou en motiver la transformation.

Cette première question résolue, l'annonce de la vacance est insérée au *Journal officiel*; la discussion des titres des candidats est ouverte un mois après la publicité donnée

à cet avis. La discussion peut être continuée pendant plusieurs séances. Quand l'assemblée se juge suffisamment éclairée, elle fixe le jour où devra avoir lieu l'élection, et les professeurs sont convoqués de nouveau.

Au jour fixé, l'élection se fait par voie de scrutin. Le scrutin est réitéré jusqu'à ce que l'un des candidats ait obtenu la majorité absolue parmi les membres présents à la délibération; mais il n'est valable qu'autant que la moitié des professeurs y a pris part. Un second vote a lieu pour la présentation d'un second candidat.

Les résultats du vote sont aussitôt transmis au Ministre. La section compétente de l'Institut est alors saisie par lui et appelée à faire également une double présentation. Le Ministre choisit l'un des candidats portés sur la double liste. La nomination du nouveau titulaire est faite par décret présidentiel.

Les suppléants sont nommés par le Ministre, après avis de l'Assemblée. Leur institution n'est valable que pour une année (ou pour deux années consécutives quand ils ne font qu'une des deux leçons hebdomadaires).

Les remplaçants sont proposés par l'Assemblée et nommés par le Ministre. Leur institution n'est valable que pour un semestre (ou pour deux semestres consécutifs quand ils ne font qu'une des deux leçons hebdomadaires).

Le Collège de France est régi par un règlement fixé par décret du 1er février 1873. Le budget actuel de l'établissement est de 535.000 francs. Dans ce total ne sont compris ni le laboratoire de Concarneau, ni celui de Meudon, ni les laboratoires de l'École des Hautes Études, ni les subventions allouées par la Ville de Paris à certains laboratoires, ni l'entretien des bâtiments. Ces derniers sont la propriété de l'État et sont entretenus par lui.

L'accès des laboratoires n'est accordé qu'aux personnes autorisées par les Professeurs-Directeurs et justifiant de titres scientifiques suffisants.

L'établissement est représenté au Conseil supérieur de l'Instruction publique par deux délégués élus par l'Assemblée des professeurs (1).

Fondation Claude-Antoine Peccot.

Mlle Peccot et Mme Vve Vimont, née Lafont, ont fait donation au Collège de France, depuis 1885, de sommes importantes destinées à être employées, sous forme de bourses annuelles, à l'encouragement des hautes études mathématiques. L'attribution de ces bourses est faite chaque année, sur le rapport de la commission compétente.

En vertu d'un décret en date du 12 août 1902, le Collège ayant été autorisé à accepter le legs universel qui lui a été fait par Mlle Julie-Anne-Antoinette Peccot, l'établissement aura prochainement à sa disposition de nouvelles ressources qui augmenteront les fonds disponibles de la Fondation Peccot.

Une partie de cette fondation peut être affectée, suivant les circonstances, à la création temporaire de cours complémentaires confiés à des savants âgés de moins de trente ans. Un cours de ce genre a été fait au Collège de France dans les quatre dernières années. On en trouvera le résumé plus loin, à la suite de celui des professeurs de l'établissement.

Fondation Saintour.

M. Saintour a légué au Collège de France une rente de 3.000 fr. pour la fondation d'un prix annuel. Ce prix est décerné au mois de janvier par l'Assemblée des professeurs, sur la présentation qui lui est faite, alternativement et d'après un roulement spécial, par l'une des trois commissions instituées à cet effet par l'Assemblée elle-même et correspondant à peu près aux trois ordres d'enseignement du Collège (Sciences, — Sciences historiques et philologiques, — Sciences morales et politiques). Ces trois commissions comprennent ensemble la totalité des professeurs. Le prix Saintour a été décerné pour la première fois en janvier 1893. L'attribution en revient en 1904 à la Commission des Sciences.

(1) M. Abel Lefranc, secrétaire de l'établissement, a publié une *Histoire du Collège de France depuis ses origines jusqu'au premier Empire* (Paris, Hachette, 1893, 8°). Cet ouvrage comprend une liste des professeurs depuis la fondation jusqu'à nos jours.

Fondation Loubat.

En vertu de deux décrets en date du 16 avril 1902 et du 28 juillet 1903, le Collège de France a été autorisé à accepter la donation faite par M. le duc de Loubat, correspondant étranger de l'Institut de France, de 9.000 fr. de rente en vue de la fondation, dans l'établissement, d'un cours complémentaire d'*Antiquités américaines*.

Fondation de la Gazette des Beaux-Arts.

En vertu d'un décret en date du 12 août 1902, le Collège de France a été autorisé à accepter la donation faite à l'établissement par M. Charles Ephrussi, au nom et comme représentant de la *Gazette des Beaux-Arts*, en vue de la fondation d'un cours complémentaire de *Numismatique et Glyptique* pendant une période de cinq années.

Donation de M. M. Alicot.

M. M. Alicot, ancien député, vient de faire don au Collège de France, pour être mise à la disposition du titulaire de la chaire de numismatique et de glyptique, d'une collection d'environ 1.200 empreintes en plâtre de pierres gravées antiques et modernes.

Ces empreintes, d'une exécution admirable, renfermées et classées dans vingt boîtes, constituent par leur ensemble un échantillon à peu près complet de la célèbre collection d'empreintes de pierres gravées formée, dans un but commercial, vers le milieu du XIXe siècle, par un artiste romain appelé Tommaso Cadès. Les monuments originaux dont elles sont la reproduction se trouvent dispersés dans les musées publics et les collections privées de l'Europe.

Le catalogue sommaire de ces empreintes, très utiles pour les archéologues, a été publié par Eduard Gerhard, puis par E. Braun, par *centuries*, dans le *Bullettino* de l'Institut archéologique de Rome, au cours des années 1831, 1834, 1839, et après un long intervalle, en 1868, avec un supplément comprenant une *centurie* formée par le graveur Odelli qui avait pris la suite de T. Cadès.

Le nombre considérable de ces reproductions, la variété et le choix des intailles moulées qui représentent toutes les époques de l'histoire de l'art, donnent un intérêt particulier à cette collection. La donation de M. Alicot est une annexe des plus utiles de la fondation du cours de numismatique et de glyptique par la *Gazette des Beaux-Arts*.

Administration du Collège de France.

Administrateur : **M. E. Levasseur.**
Secrétaire : **M. Abel Lefranc.**

L'Administrateur du Collège de France est choisi parmi les professeurs de l'établissement. Il est nommé par décret, pour trois ans, sur la proposition du Ministre de l'Instruction publique et d'après une liste de trois candidats présentés par l'Assemblée des professeurs.

Assemblée des professeurs.

Président : **M. E. Levasseur.**
Vice-Président : **M. E. Mascart.**
Secrétaire : **M. Louis Leger.**

Architecte du Collège de France.

M. Gerhardt.



CHRONIQUE DE L'ANNÉE SCOLAIRE
1902-1903

Commençant au 1er octobre 1902

1902. 11 *Octobre.* Arrêté ministériel nommant M. Trannoy préparateur de la chaire de Chimie organique.

— 3 *novembre.* Élection par l'Assemblée des professeurs de M. Marey comme délégué du Collège de France à la Commission technique de la Caisse des recherches scientifiques.

— 3 *novembre.* Nomination par l'Assemblée des professeurs de M. Ernest Babelon, membre de l'Institut, Conservateur du département des Médailles Antiques et Pierres gravées à la Bibliothèque nationale, comme chargé du cours de Numismatique et de Glyptique (Fondation de la *Gazette des Beaux-Arts*).

— 3 *novembre.* Nomination par l'Assemblée des professeurs de M. Lebesgue, Maître des Conférences à la Faculté des Sciences de Rennes, comme chargé du cours de la Fondation Claude-Antoine Peccot (Mathématiques).

— 13 *novembre.* Arrêté ministériel nommant M. Manouvrier, préparateur à la Station physiologique.

1902. 24 *novembre.* Décret créant au Collège de France une chaire de Sociologie et de Sociographie musulmanes.

— 24 *novembre.* Décret nommant M. Alfred Le Chatelier professeur de ladite chaire.

1903. 4 *janvier.* Décès de M. Pierre Laffitte, professeur de la chaire d'Histoire générale des Sciences.

— 11 *janvier.* Élection de M. Mascart comme délégué du Collège de France au Conseil supérieur de l'Instruction publique, en remplacement de M. Berthelot, élu par l'Institut.

— 11 *janvier.* Élection de M. Fouqué comme délégué du Collège de France à la Commission technique de la Caisse des recherches scientifiques.

— 5 *mars.* Décès à Cannes de M. Gaston Paris, administrateur du Collège de France, professeur de la chaire de Langue et Littérature françaises du moyen-âge.

— 7 *mars.* Arrêté ministériel nommant M. Ernest Babelon chargé du cours complémentaire de Numismatique et Glyptique au Collège de France, à dater du 1er janvier 1903 (Fondation de M. Charles Ephrussi, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*).

— 10 *mars.* Décret autorisant l'administrateur du Collège de France à accepter le legs fait à l'établissement par M. Michonis, d'une somme de 275.000 francs, dont les revenus seront employés à la rémunération de leçons faites par un savant ou penseur étranger, désigné par l'Assemblée des professeurs ou l'administrateur du Collège de France, et qui sera, autant que les circonstances le permettront, au moins une fois sur trois, un philosophe ou un historien des sciences religieuses.

1903 12 *mars.* Obsèques de M. Gaston Paris. Cérémonie au Collège de France. Discours prononcés par M. le Ministre de l'Instruction publique et par les délégués des Corps savants.

— 29 *mars.* Vote par l'Assemblée des professeurs du maintien du titre de la chaire d'Histoire générale des Sciences. La même réunion décide qu'il y a lieu de demander, pour cette chaire, les présentations à l'Académie des Sciences.

— 29 *mars.* Présentation par l'Assemblée des professeurs d'une liste de trois candidats pour les fonctions d'administrateur du Collège de France : M. E. Levasseur, premier candidat ; M. E. Mascart, second candidat ; M. Barbier de Meynard, troisième candidat.

— 1er *avril.* Décret nommant M. E. Levasseur administrateur du Collège de France pour une période de trois années.

— 1er *avril.* Décret créant au Collège de France une chaire de Pathologie générale et comparée.

— 1er *avril.* Décret nommant M. le Dr Charrin professeur de ladite chaire.

— 4 *mai.* Arrêté ministériel nommant M. E. Mascart vice-président de l'Assemblée des professeurs.

— 5 *mai*. Arrêté ministériel nommant M. le Dr Bordas préparateur de la chaire de Médecine.

— 28 *juin.* Vote par l'Assemblée des professeurs du maintien du titre de la chaire de Langue et Littérature françaises du moyen-âge.

— 28 *juin.* Acceptation par l'Assemblée des professeurs d'une nouvelle donation de 3.000 francs de rente proposée au Collège de France par M. le duc de Loubat, en vue de porter de 6.000 à

9.000 francs le traitement du chargé du cours complémentaire d'Antiquités américaines fondé par lui l'année dernière.

— 28 *juin.* Élection de M. E. Levasseur comme représentant du Collège de France au Conseil supérieur de l'Instruction publique, en remplacement de M. Gaston Paris, décédé.

— 6 *juillet.* Arrêté ministériel déclarant vacante la chaire de Langue et Littérature françaises du moyen-âge.

— 14 *juillet.* Décès de M. Louis Duvau, professeur-suppléant de la chaire de grammaire comparée, pendant le 1er semestre 1902-1903.

— 28 *juillet.* Décret autorisant l'administrateur du Collège de France à accepter au nom de l'établissement, la donation de M. le duc de Loubat consistant en un capital nécessaire pour porter de 6.000 à 9.000 francs le traitement du chargé du cours d'Antiquités américaines.

— 31 *juillet.* Arrêté ministériel déclarant vacante la chaire d'Histoire générale des Sciences.

OBSÈQUES DE M. PIERRE LAFFITTE

(11 janvier 1903)

Discours prononcé par M. E. Levasseur

Vice-Président de l'Assemblée des professeurs.

Au nom du Collège de France, je dépose l'hommage de nos regrets devant le cercueil du collègue qui vient de terminer sa longue et laborieuse journée. M. Laffitte était un de nos doyens d'âge, mais il ne nous appartenait que depuis une dizaine d'années et je ne rendrais pas à sa mémoire le juste tribut qui lui est dû si je me bornais à rappeler l'enseignement qu'il y a donné.

Pierre Laffitte est entré dans la carrière du professorat bien avant cette époque. Il n'avait pas encore vingt ans lorsqu'au sortir du collège, lauréat du concours général, il fut initié à la doctrine d'Auguste Comte; deux ou trois ans après, il entrait en relation personnelle avec le maître dont il est resté pendant une douzaine d'années le disciple respectueux et même l'ami intime et dévoué. Il ne s'est produit sur la scène qu'après que le chef de l'école l'eut quittée. En 1858, un an après la mort d'Auguste Comte, il commença dans l'appartement de la rue Monsieur-le-Prince, qui était devenu un sanctuaire, un « Cours de philosophie sur l'histoire générale de l'humanité » dans lequel il appliqua la théorie évolutionniste du positivisme à l'étude des grandes civilisations.

« Fonder la politique sur l'histoire », ainsi qu'il le dit lui-même dans un de ses ouvrages, a été une de ses pensées dominantes. Il s'est attaché surtout à l'histoire morale des peuples qu'il suivait à travers l'évolution des dogmes religieux et des institutions sociales, et dont il voyait l'aboutissement dans le positivisme, boussole de la politique de l'avenir et seule religion rationnelle lorsque le cerveau humain modifié par l'édu-

cation et le milieu social aura été dégagé de la gangue des préjugés et des fictions du sentiment.

Je n'énumererai pas les nombreux écrits sortis de sa plume ou de celle de ses disciples qui ont recueilli le texte de ses leçons. Sa vie entière a été un apostolat et c'est par une suite presqu'ininterrompue de cours professés, d'abord dans l'ancienne demeure d'Auguste Comte, puis en divers lieux, qu'il l'a exercé. Son enseignement a eu une influence décisive sur la direction d'esprit de nombre de ses auditeurs et plusieurs assistent à ses funérailles qui lui gardent une pieuse reconnaissance.

Ses « Considérations générales sur la civilisation chinoise » qui datent de 1861, caractérisent une des tendances de son esprit et témoignent de la sagacité de l'écrivain à une époque où l'esprit de la race jaune était encore un mystère pour l'Europe. C'est beaucoup plus tard, en 1889, que dans son « Cours de philosophie première » il a exposé dogmatiquement, après en avoir donné une esquisse dans la « Revue occidentale », sa doctrine sur la loi naturelle et sur la théorie et la pratique de la morale.

L'ouvrage dans lequel il a le plus explicitement exposé l'évolution successive des philosophies et des religions est intitulé « Les grands types de l'humanité ». C'est la reproduction de deux cours professés à vingt ans de distance. Dans le premier, dont les leçons forment deux volumes rédigés par un de ses disciples, Pierre Laffitte examine l'œuvre des fondateurs de religion, Moïse, Manou, Boudha, Mahomet, puis l'œuvre des philosophes, et particulièrement d'Aristote pour lequel il a, comme Auguste Comte, une admiration profonde. Il admire aussi les grands politiques de Rome qui lui paraissent avoir réalisé l'ordre social jusqu'au jour où la corruption désorganisa l'Empire.

Au IVe siècle le christianisme triomphant édifia une société nouvelle sur les ruines de la société antique. Il lui a consacré le troisième volume de l'ouvrage. Cette grande religion provisoire propre à l'Occident, dit-il, a produit d'immenses résultats qui se sont liés à la chaîne éternelle des destinées humaines. Mais, comme les autres religions, le catholicisme n'est à ses yeux qu'une étape du progrès. L'esprit d'examen l'a miné depuis le XVe siècle et aujourd'hui la science l'a dépassé. C'est

au positivisme qu'il appartient de fournir la dernière étape et de concilier le passé et l'avenir en établissant le dogme, c'est-à-dire la « connaissance de la structure et de l'évolution de l'Humanité », et le culte, lequel consiste à aimer et à servir l'Humanité.

Cet ouvrage atteste des lectures étendues et variées. Il est semé d'idées ingénieuses, profondes même, de vues originales qui appartiennent à l'école ; il ouvre des perspectives. L'auteur pousse jusqu'au fatalisme la théorie de l'enchaînement des faits, comme dans la « Révolution française » où il exalte Danton et accable Robespierre. Je ne le suivrai pas si loin. Est-ce le dernier mot de la philosophie de l'histoire? Chaque auteur prétend donner le sien. Pour ma part, je m'arrête avant la conclusion de notre collègue. Depuis le XVIIIe siècle il est plus facile de saper la religion que d'en fonder une et le positivisme ne semble pas être une base faite pour servir de support à l'idéal. M. Laffitte était professeur au Collège de France quand il a publié ce troisième volume. Un ministre, Jules Ferry, lui avait ouvert la salle Gerson. Un autre ministre, M. Léon Bourgeois, l'a fait entrer dans l'enseignement public en créant pour lui en janvier 1892, au Collège de France, une chaire d'histoire générale des sciences.

Laffitte y est venu tout entier, savant et apôtre; apportant le fruit de ses méditations sur les mathématiques et sur la sociologie et sa foi dans le culte positiviste. Sa foi n'était pas de notre domaine. Le Collège de France n'est pas une église. C'est une école, une grande école, qui ne craint pas les nouveautés, qui même les patronne quand elles ont une haute portée littéraire ou scientifique.

Le Collège a accueilli avec bienveillance le libre-penseur — car la foi religieuse n'exclut pas nécessairement la liberté de penser — qui représentait une méthode scientifique aujourd'hui largement pratiquée, celle de l'observation précise dans les sciences sociales et une doctrine féconde quand on l'emploie avec discernement, celle de l'évolution.

Quand Pierre Laffitte est devenu notre collègue, il était à l'âge où beaucoup de professeurs songent à la retraite. Nous l'avons connu trop tard pour jouir pleinement de sa verve spirituelle et de son ardeur de prosélytisme. Il a abordé cepen-

dant de grands et beaux sujets : l'avènement de la géométrie grecque, l'évolution de la mathématique et de l'astronomie, d'Euclide à Descartes; il a traité, en 1900, de l'évolution scientifique au XVIIIe siècle; c'est son dernier cours. Sa force physique trahissant sa volonté, il demanda à un ami d'occuper provisoirement sa place. Il ne devait plus la reprendre.

Indifférent au bien-être, il avait longtemps mené une existence plus que modeste. La vieillesse lui a été sous ce rapport plus clémente que l'âge mûr et il a eu la satisfaction morale de voir sinon la religion, du moins la méthode de son maître largement répandue et honorée autant à l'étranger qu'en France, satisfaction qu'Auguste Comte n'avait pas eue.

Fidèle jusqu'à la mort aux convictions de sa jeunesse, animé d'une foi ardente sans être intolérant envers la foi des autres, contemplant en imagination l'ordre futur créé par l'amour de la trinité comtiste : famille, patrie, humanité, généreux jusqu'à l'oubli de soi-même, gai compagnon tout en restant pontife, Pierre Laffitte a bien mérité le titre d' « honnête homme ». Nous pouvons lui appliquer la devise de l'école : « Vivre pour autrui », et, en lui adressant un dernier adieu devant ce cercueil, lui rendre ce témoignage que sa journée n'a pas été perdue pour le progrès de l'humanité.

OBSÈQUES DE M. GASTON PARIS

(12 mars 1903)

Discours de M. Levasseur

Vice-Président de l'Assemblée des professeurs,

Au nom du Collège de France.

MESSIEURS,

Les hommages qui viennent d'être rendus avec une pénétrante émotion à la mémoire de Gaston Paris par M. le Ministre de l'Instruction publique et par deux académies de l'Institut de France abrégeront mon discours; mais ils ne diminueront pas le poids de la tâche qui m'incombe. J'essaierai de dire, au nom du Collège de France, l'importance des services dont le collège lui est redevable, la reconnaissance qu'il en conserve et la douleur de tous ses collègues dont il s'était fait des amis par l'aménité de son caractère.

Le Collège de France et l'École des Hautes Études ont été le foyer scientifique de Gaston Paris; c'est de là qu'il a rayonné pendant plus de trente ans par son enseignement et par ses écrits dans le monde des lettres. Le nom des Paris est inscrit sur les programmes du Collège depuis un demi-siècle. Le père avait frayé la voie des études romanes ; le fils a suivi son père et l'a dépassé. Lorsque, fortement préparé par deux années de l'École des Chartes, il composa l'*Histoire poétique de Charlemagne,* sa thèse de doctorat, c'est à son père qu'il la dédia, disant qu'il ne faisait ainsi que lui restituer ce qui lui appartenait : « Tout enfant, je connaissais Roland, Berte aux grands pieds et le bon cheval Bayard, aussi bien que la Barbe-Bleue ou Cendrillon. Vous nous racontiez leurs merveilleuses aven-

tures; l'impression de grandeur héroïque qu'en recevait notre imagination ne s'est pas effacée. »

Cette impression se dégage en effet de la masse des connaissances accumulées dans ce livre ; on sent que l'auteur a la passion du haut moyen âge, de ses légendes, de sa langue. Il paraît que plus tard il trouvait insuffisante cette œuvre de jeunesse — il avait alors 26 ans — et que la sévère critique du maître lui commandait de la refaire. J'ose dire, quoique profane, que sa sévérité était excessive. Dans l'*Histoire poétique de Charlemagne* l'abondance des faits puisés à des sources très diverses jaillit comme spontanément de la mémoire de l'écrivain pour se placer juste au point de la démonstration ; la méthode est précise; sans exclure l'hypothèse, elle enchaîne les faits à la thèse et ne laisse rien flotter au hasard.

L'Orient et la Germanie ont leurs mythes. L'Europe latine, plus positive, a ses légendes. Charlemagne en est le grand héros; sa figure illumine le moyen âge. Mais l'imagination populaire l'a transformée selon les temps, les lieux, la conception morale et les espérances des foules. Pour les serfs du xe siècle, qui, livrés sans recours à la merci de leurs seigneurs, aspiraient à une protection supérieure, il est l'Empereur tout puissant, l'épée de l'Église qui extermine les infidèles et fait régner la justice avec l'ordre. Un ou deux siècles après, sous l'influence de la féodalité régnante, les trouvères le représentent engageant contre ses vassaux une suite de luttes dans lesquelles il n'a pas toujours le beau rôle.

Cette légende s'est propagée du fond de l'Espagne aux extrémités de la Scandinavie. Mais le principal personnage s'empreint dans chaque pays du génie particulier du peuple qui le chante. La poésie épique du moyen âge chrétien reflète ainsi les mœurs et les besoins des contemporains. C'est cette évolution que fait comprendre l'*Histoire poétique de Charlemagne*.

Si cette thèse ne nous montre pas encore Gaston Paris tout entier, elle nous permet de deviner ce qu'il deviendra : par son érudition sûre et sa méthode scientifique il reconstruira la légende, comme Cuvier, avec quelques ossements, reconstruisait un animal fossile.

La thèse fut remarquée. La critique de la *Revue des Deux Mondes* la signala. Un ministre réformateur, qui avait à cœur

d'élargir le triple cadre de l'enseignement public et à qui l'enseignement supérieur n'est pas moins redevable que le primaire, Victor Duruy, autorisa le jeune docteur à faire dans la salle Gerson un cours libre de philologie : autorisation périlleuse, car la philologie était alors bien peu goûtée et c'était une question de savoir si le professeur aurait des auditeurs. Il a eu des disciples, dont plusieurs sont devenus à leur tour des maîtres en France et à l'étranger.

Deux ans après, en 1868, le ministre lui ouvrit une porte plus large en fondant l'École pratique des Hautes Études où Gaston Paris a été d'abord répétiteur, puis directeur des conférences des langues romanes.

La fortune lui souriait. Cette même année, Paulin Paris lui confia la suppléance de son cours du Collège de France et, en 1872 (1), le père étant mort, le fils, dont les années avaient fortifié le talent et consacraient l'autorité, fut appelé à occuper comme titulaire la chaire de langue et de littérature françaises du moyen âge.

Ces dates éveillent en moi un souvenir : c'est aussi en 1868 que je suis entré comme chargé de cours au Collège de France et en 1872 que je suis devenu titulaire.

Entre les deux dates se place l'année terrible. Le ministre, Jules Simon, avait pensé avec raison que, malgré le siège, il ne fallait pas arrêter complètement la vie intellectuelle de Paris. Les cours du Collège de France commencèrent en décembre comme à l'ordinaire. Le bombardement, puis la Commune les interrompirent. Gaston Paris fit, le 8 décembre 1870, sa leçon d'ouverture. Il y professait « absolument et sans réserve, disait-il, cette doctrine que la science n'a d'autre objet que la vérité, et la vérité pour elle-même, sans aucun souci des conséquences ». Traitant de la *Chanson de Roland*, l'épopée de la France naissante, il affirmait une fois de plus que « la littérature est l'expression de la vie nationale, l'élément le plus indestructible de la vie d'un peuple »; qu'une nation n'est pas constituée par une simple agrégation administrative et « qu'elle n'existe réellement que quand elle aime et est aimée ». Ce sont ses propres expressions, et c'est

(1) 20 juillet 1872.

une pensée généreuse et juste à laquelle la date de la leçon donne un intérêt particulier.

Les pensées élevées et les vues pénétrantes abondent dans les leçons d'ouverture qu'il a réunies, à dix ans de distance, en deux volumes intitulés : *La Poésie du moyen âge*. C'est que le philologue était aussi un philosophe. Il disséquait les mots lettre par lettre, il en connaissait à fond et il en expliquait avec une merveilleuse précision la formation et la transformation. Au jugement de savants romanistes, la préface de la *Vie de saint Alexis* est un modèle du genre. Mais sous le mot il cherchait le secret de la langue souvent déformée par des altérations postérieures, et, par la langue, il pénétrait dans l'âme du peuple. « J'ai essayé, dit-il, dans cette préface, de faire ici pour la langue française ce que ferait un architecte qui voudrait reconstruire sur le papier Saint-Germain-des-Prés tel que l'admira le IXe siècle. »

La *Vie de saint Alexis* a eu l'honneur du grand prix Gobert, comme l'avait eu la thèse.

Il n'est pas possible dans cette solennité d'énumérer les œuvres si nombreuses de Gaston Paris, livres, éditions de textes, introductions, recueils de leçons, critiques philologiques et littéraires, qu'il n'a cessé de produire durant les trente-quatre années de son professorat. La *Revue critique* et la *Romania*, dont il a été un des fondateurs, témoignent de son infatigable activité et de l'influence qu'il a exercée, particulièrement par la critique : critique minutieuse et sévère, mais jamais acerbe.

C'est qu'il ne voulait pas décourager ceux qui essayaient de marcher dans la même carrière que lui. Au contraire, il leur tendait la main. Il était toujours accueillant, jusqu'à prodiguer son temps, et il établissait vite, par sa bienveillance, des relations de familiarité avec la jeunesse studieuse. Il groupait ainsi autour de lui, dans son double professorat du Collège de France et de l'École des Hautes Études, des disciples qui commençaient à se former et des maîtres qui venaient se perfectionner, bataillon constamment renouvelé de fidèles qu'il instruisait par sa parole, qu'il stimulait et dirigeait dans leurs travaux, travaillant lui-même avec eux et pour eux, se donnant sans compter. Il les réunissait le jeudi en causerie scientifique

et il admettait volontiers les meilleurs à ses après-midi du dimanche où ils se rencontraient avec une élite de penseurs, très divers par le talent et par les opinions, mais reliés par une familiarité tolérante.

C'était l'effet d'une bonté naturelle unie à la conscience du devoir. Ceux-là seuls qui l'ont connu dans l'intimité savent avec quelle puissance ce double sentiment a réglé la conduite de sa vie. Ses disciples en avaient bien quelque idée. Aussi la plupart lui sont-ils restés étroitement attachés ; ils l'aiment et ils s'honorent d'avoir été et de rester sous son patronage.

Nous en avons bénéficié. Grâce à Gaston Paris, à un de ses confrères que je n'ose nommer et aux maîtres formés à leur école qui continuent la tradition, la France, qui avait été au moyen âge le principal centre de la production des œuvres poétiques, est devenue un des centres de l'étude de ces œuvres. Des étrangers viennent d'Allemagne, de Scandinavie, d'Italie, d'Amérique et remportent dans leur patrie, avec la science française, un souvenir reconnaissant du pays qui leur a donné l'hospitalité et des maîtres qui leur ont appris à l'aimer en leur apprenant à le connaître. Les délégations ici présentes et les dépêches reçues cette semaine l'attestent.

Depuis 1895, Gaston Paris était administrateur du Collège de France; pendant sept années un accord parfait a continué à régner dans notre maison et nous nous sommes enrichis de plusieurs cours à la fondation desquels n'a pas peu contribué l'administrateur. Ses collègues ont eu des occasions plus fréquentes, dans les assemblées des professeurs et dans les soirées du jeudi, d'apprécier les qualités qui le distinguaient : franchise et droiture du caractère, bienveillance et tolérance pour les personnes et pour les idées, large ouverture d'esprit, mémoire étonnante par l'étendue et la sûreté qui donnait du charme à sa conversation comme elle le servait dans ses travaux, scrupuleuse observation du devoir professionnel.

Peut-être même ce scrupule a-t-il hâté sa fin. Le mal qui le minait avait, depuis un an, diminué ses forces; Gaston Paris cependant n'a rien retranché de ses occupations. En février dernier, souffrant d'une plaie incomplètement fermée et d'un érysipèle, étendu sur une chaise longue, il a tenu à faire sa leçon du dimanche aux élèves de l'École des Hautes Études. Le

lendemain il prenait le lit qu'il n'a quitté, sous une apparence trompeuse de convalescence, que pour aller mourir à Cannes.

Le Collège de France, un des grands corps du haut enseignement et la plus ancienne de nos institutions publiques, comme aimait à le rappeler Gaston Paris, a toujours été un temple des lettres et des sciences, largement ouvert aux nouveautés et aux découvertes. Ses maîtres, qui pratiquent le culte désintéressé du vrai et du beau, ont pour mission de perfectionner, en l'enseignant, l'étude spéciale à laquelle ils se sont voués. Nous pouvons en citer qui ont inventé des méthodes, même des sciences et prolongé les horizons de la pensée humaine. Tels Champollion, Eugène Burnouf, Ampère, Cuvier, Michelet, Renan, Claude Bernard. Parmi les morts j'en omets et je me garde de nommer des vivants. Le romanisme placera Gaston Paris dans cette pléiade de génies suggestifs et créateurs.

Sa renommée est déjà grande à l'étranger partout où les langues romanes sont en honneur. Elle grandira en France à mesure qu'on se pénétrera davantage de l'intérêt de ces études.

Gaston Paris aurait pu voir encore pendant bien des années ce progrès et y contribuer. La mort nous l'a enlevé prématurément. Aussi est-ce avec un sentiment d'amère tristesse que j'adresse devant ce cercueil les suprêmes adieux de tous nos collègues à notre administrateur bien-aimé. Sa mort est plus qu'un deuil pour le Collège de France; elle est pour la science un vide profond. Sera-t-il un jour comblé? Désespérer ne serait pas digne d'un corps savant qui connaît l'histoire : le flambeau, une fois allumé, se transmet et ne s'éteint pas.

Avant de descendre de la tribune, il me reste un devoir à remplir, c'est de donner la liste des nombreux corps savants dont le Collège de France a reçu jusqu'à ce jour des témoignages de regert. Ce sont :

CORPS SAVANTS

Académies. — Académie de la Crusca, Florence. — Académie scientifique et littéraire de Milan. — Académie des Lincei, Rome. — Académie impériale de Saint-Pétersbourg. — Académie des Sciences de Turin. — Académie nationale de Reims.

Sociétés. — Société néo-philologique d'Helsingfors. — Société royale asiatique de Londres. — Comité milanais de la Société dan-

tesque de Milan. — Société des langues romanes de Montpellier. — Société royale des sciences de Naples. — Société philologique romaine. — Comité du Congrès international historique de Rome.

Universités. — Les Romanistes de l'Université de Bonn. — Faculté des lettres de Florence. — Les professeurs de philologie romane de l'Université d'Helsingfors. — Les professeurs de langues romanes de l'Université de Lund. — Cours supérieur des lettres de Lisbonne. — Faculté des lettres de l'Université de Naples. — Faculté des lettres de l'Université de Pise. — Faculté des lettres de l'Université de Padoue. — Faculté des lettres de l'Université de Rome. — Séminaire pour les langues romanes de l'Université de Vienne.

Étudiants étrangers. — Les élèves russes de Gaston Paris. — Les élèves suisses de Gaston Paris.

SAVANTS ET AMIS

M. G. Ascoli, membre de l'Académie des Lincei, à Milan. — M. A. d'Ancona, professeur à l'Université de Pise. — M. V. Crescini, professeur à l'Université de Padoue. — M. O. Densusianu, professeur à l'Université de Bucarest. — M. l'abbé Duchesne, directeur de l'École française de Rome. — M. Lardy, ministre de Suisse, à Paris. — M. Maspero, directeur des Antiquités égyptiennes, au Caire. — M. H. Morf, recteur de l'Académie des sciences sociales et commerciales, à Francfort-sur-Mein. — M. le comte Nigra, ambassadeur d'Italie, à Vienne. — M. Fr. Novati, professeur à l'Académie de Milan. — M. P. Rajna, professeur à l'Institut supérieur, à Florence. — M. Sturdza, secrétaire général de l'Académie roumaine, à Bucarest. — M. S. Teza, professeur à l'Université de Naples. — M. Van Hamel, professeur à l'Université de Groningue. — M. Villari, ancien ministre de l'Instruction publique, président de l'Académie des Lincei, à Rome. — M. K. Vollmöller, professeur honoraire de l'Université de Göttingen.

Discours de M. Paul Meyer

Directeur de l'École des Chartes.

Messieurs,

L'École des Chartes a sa grande part dans le deuil qui nous afflige. Gaston Paris avait conservé une affection filiale pour cette école où il avait brillé comme élève; où il était rentré en

1881, à la mort de son père, comme membre du Conseil de perfectionnement. Il prenait une part active aux travaux de ce Conseil, assistant aux examens, critiquant et discutant avec une incomparable autorité les thèses qui lui étaient soumises. La dernière fois que nous le vîmes parmi nous, c'était à la fin de janvier, sa fatigue était si évidente, la pâleur de son visage attestait si clairement les ravages de la maladie, que nous avions le cœur serré par l'angoisse, tandis que, d'une voix affaiblie, il argumentait avec sa précision et sa logique habituelles. Nous l'admirions; mais, le connaissant, nous n'étions pas étonnés. L'énergie dont il fit preuve ce jour-là, il la montra dans toutes les circonstances de sa vie. Elle avait sa source dans un profond sentiment du devoir. Pour lui, le devoir, dans les petites choses comme dans les grandes, comportait une obligation absolue, qui n'admettait aucun tempérament. Et cette obligation, il l'étendait parfois au delà des justes limites. Le devoir du professeur, chef d'école, ayant pour ainsi dire charge d'âmes, n'était pas limité, selon lui, à l'œuvre de l'enseignement *ex cathedra* : il se continuait en dehors de la salle des cours. Ceux qui n'ont pas vécu près de Gaston Paris sont frappés, assurément, du nombre et de la variété de ses écrits : ils l'admireraient bien davantage s'ils savaient qu'il a été pour beaucoup de ses élèves un collaborateur bénévole, revisant et surveillant leurs publications. Combien de fois ne l'ai-je pas vu négliger ses propres travaux pour revoir ceux des autres! Le terme d'« altruiste » introduit par la philosophie positive semblait avoir été créé pour lui.

Dans ces commissions qui nous enlèvent la meilleure part de notre temps et où, par son ascendant naturel, il prenait bientôt une place prépondérante, il se laissait charger de la plus lourde besogne. Qu'il s'agît d'examiner une proposition, de rédiger un rapport, de faire un discours, on le trouvait toujours prêt. Il eût été incapable de conserver une fonction qu'il ne se serait pas cru en état de remplir selon les exigences de sa conscience. Pendant plus de vingt-cinq ans il avait été l'une des lumières de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. dont il était vice-président. Il y a quelques mois, sentant ses forces diminuer, il donna, je devrais dire il imposa sa démission. Plus d'une fois il me manifesta l'intention

de se retirer du Conseil de perfectionnement de l'École des Chartes. Par amitié pour moi il y renonça. Il aurait pu du moins, et je l'y invitais, alléger sa tâche. Il ne le voulut pas.

Entre les nombreuses commissions dont il faisait partie, celle à laquelle il a apporté la collaboration la plus efficace et la plus prolongée est la commission académique de l'Histoire littéraire de la France. Il y était entré comme membre adjoint, peu après son élection à l'Académie des inscriptions : il y remplaça son père, comme membre titulaire, en 1881. Pendant les vingt-cinq ans qu'il y a travaillé, il a accompli plus que sa part de l'œuvre commune. Les articles qu'il écrivit pour l'*Histoire littéraire* ne sont pas de ceux qui valent à leurs auteurs « les glorieux suffrages du grand public qui ne peut louer que ce qui l'intéresse », comme disait notre regretté confrère Hauréau. Mais, au sentiment des hommes compétents, les mémoires qu'il a publiés sur les romans de la Table ronde dans notre trentième volume, sur Joinville dans le trente-deuxième, sont de véritables livres qui suffiraient à illustrer un savant.

Gaston Paris n'obtint que tardivement ces « glorieux suffrages du grand public » que dédaignait Hauréau. La notoriété lui vint d'abord, sans qu'il la cherchât, par sa petite *Histoire de littérature française du moyen âge* également remarquable par l'habile classification des faits, par la critique avec laquelle sont résolues les questions d'origine, de date, d'attribution, par la mesure dans l'appréciation des œuvres. C'était, dans sa pensée, la première partie d'un « Manuel d'ancien français » qui devait rester inachevé. Combien d'œuvres il commença qu'il ne put finir; combien de projets il forma qu'il ne put réaliser! C'est encore en vue du grand public qu'il publiait, il y a peu de mois dans une collection de ces résumés que les Anglais appelent des *primers*, un ouvrage du même genre, mais plus étendu par le sujet : un exposé général, en moins de 200 pages, de la littérature de la France pendant le moyen âge (*Mediæval french Literature*), embrassant toute l'histoire littéraire de nos ancêtres depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin du xve siècle. Dépourvu de tout appareil d'érudition, ce petit livre est une merveille d'exposition claire et serrée. Lorsqu'il paraîtra en français il aura chez nous le succès qu'il obtient maintenant en Angleterre.

Ses articles de la *Revue de Paris* et de la *Revue des Deux Mondes*, qui attirèrent aussitôt l'attention générale, ont été composés dans ces dix ou douze dernières années. Il y fit paraître des qualités de style et une richesse d'idées qui, en dehors d'un cercle restreint, étaient ignorées de ceux qui avaient entendu parler de lui comme d'un grand savant. Ceux de ces articles que, par suite de circonstances particulières, je suis en état d'apprécier, son essai sur Fr. Mistral par exemple, m'ont frappé par leur parfaite justesse. En Angleterre, où les savants les plus illustres aiment, plus que chez nous, à répandre leurs idées en dehors du petit monde des spécialistes, il eût été classé parmi les premiers *essayists*.

Il pensait, lui aussi, que le devoir des savants est de travailler non pas seulement au perfectionnement, mais encore à l'expansion — je n'oserais dire à la vulgarisation — de la science. Il croyait surtout qu'il importait au premier chef de répandre la connaissance des bonnes méthodes de travail. Avant même de poursuivre cette tâche dans son enseignement — et il avait professé dès l'âge de vingt-huit ans — il avait travaillé par ses écrits. Ce devait être, dans sa pensée, le but final de la *Revue critique*, qu'il fonda, avec quelques amis, il y a trente-sept ans. Certes, les quatre jeunes hommes qui, à la fin de l'année 1865, se réunirent dans l'arrière-boutique d'une modeste librairie pour établir les bases d'une revue légèrement révolutionnaire, étaient animés des mêmes sentiments. Tous, forts d'une science qu'ils ne pouvaient pas posséder depuis bien longtemps, tous avaient le ferme propos de signaler les bons livres, et, plus encore, de stigmatiser les mauvais, de renouveler notre haut enseignement, de réformer l'Université, de réformer bien d'autres choses; mais celui des quatre qui formula avec le plus de netteté le *credo* de la jeune école, fut Gaston Paris. Presque toutes les conceptions qu'il développa plus tard se retrouvent en germe dans ses articles des quatre ou cinq premières années de la *Revue critique*. Et quand, en 1868, Duruy fonda l'École des Hautes-Études, c'est parmi les directeurs et collaborateurs de la *Revue critique* qu'il trouva la plus grande partie de son personnel. Maintenant, et depuis une trentaine d'années, nous avons cause gagnée. L'enseignement technique, spécial, rigoureusement scientifique, que nous avions en vue, a triomphé ; parfois même

nous avons pu craindre que notre succès ait été trop complet. Lorsqu'il devint visible que les idées pour lesquelles la *Revue critique* luttait gagnaient du terrain, les quatre fondateurs du recueil se retirèrent les uns après les autres, cédant leur place à quelques-uns de leurs collaborateurs, et suivirent chacun sa voie.

C'est vers ce temps (1872) que Gaston Paris et son plus ancien compagnon d'études fondèrent la *Romania*. Puis naquit la Société des anciens textes français à laquelle Paris réserva jusqu'à son dernier jour la meilleure part de son activité.

Mais Paris n'avait pas renoncé à la critique des livres d'érudition, œuvre qu'il jugeait de première importance et à laquelle la sûreté de son jugement et l'étonnante variété de ses connaissances le rendaient éminemment propre. Il publia un grand nombre de critiques très spéciales dans la *Romania*. Il est tel de ces comptes rendus qui renouvelle le sujet traité dans le livre critiqué. Ailleurs, dans le *Journal des Savants*, auquel il collabora pendant plus de vingt ans, il pratiqua un genre plus large, admettant non seulement l'examen des livres, mais aussi une ample exposition des sujets traités. Il aimait ce journal où il pouvait, sans négliger la pure érudition, répandre le trésor d'idées générales dont il était pourvu. Aussi éprouva-t-il un vrai chagrin quand il vit que ce vénérable recueil, né sous Louis XIV, interrompu pendant la Révolution et l'Empire, revenu à la vie en 1816, était menacé de mort subite par le retrait de la subvention ministérielle qui le faisait vivre. Il fit des efforts énergiques, hors de proportion peut-être avec le but à atteindre, pour prolonger l'existence du journal qui lui était cher. Et il y était parvenu, au prix de quels soucis! lorsque la mort est venue compromettre l'avenir de l'œuvre si péniblement reconstituée. Puisse le *Journal des Savants* trouver un directeur digne de celui qui, déjà accablé par la maladie, a su retracer son histoire d'une façon si magistrale dans le premier fascicule de la nouvelle série!

Si j'ai fait quelque effort pour mettre en son plein jour la valeur morale du savant hors pair que nous avons perdu, et que nous ne remplacerons pas, je n'ai rien dit de la direction de son esprit. En raison même de l'indépendance de ses idées, ses sentiments étaient ceux d'un pur libéral. Il était libéral à l'an-

cienne mode, à la façon de Laboulaye, l'un de ses prédécesseurs à la tête du Collège de France. Aussi n'eut-il jamais le désir ni même la velléité de jouer aucun rôle politique. Ceux qui ont joui de son commerce, ou qui l'ont entendu dans certaines assemblées, par exemple au Conseil supérieur de l'Instruction publique, savent avec quel esprit large et ouvert il envisageait les questions qui nous divisent. Je n'ai guère parlé des qualités de l'homme privé. Il serait difficile, en ce moment, à celui qui pendant quarante ans fut son ami et son collaborateur, d'en parler sans éprouver une émotion difficile à contenir. Qu'il me suffise de dire qu'il y avait en lui une noblesse de cœur que jamais n'effleura une pensée égoïste, une sensibilité exquise qui parfois le rendit malheureux. Toute injustice, toute atteinte à la vérité, l'exaspéraient ; et si d'injustes accusations étaient dirigées contre ceux qui avaient son estime, il s'en indignait et en souffrait plus qu'eux-mêmes. Jamais je n'ai connu ami plus sûr et plus dévoué. Irrésistiblement, lorsque je pense à lui, me revient en mémoire ce vers naïf d'une de nos vieilles chansons de geste :

Li cuer d'un homme vaut tot l'or d'un païs

Discours de M. Havet

Au nom des anciens élèves, non romanistes, de M. Gaston Paris.

Messieurs,

Si on me demande à quel titre je viens parler ici, je dirai que je représente ceux qui ont eu le bonheur d'être les élèves de Gaston Paris, mais qui ont consacré leur vie à des études autres que les siennes. Je pourrais répondre aussi que si je suis à cette place, c'est que la douleur se soulage à exprimer l'admiration et la tendresse.

Je me rappelle qu'en un moment où j'avais à Gaston Paris

une obligation particulière, je lui offris une brochure insignifiante avec cet envoi d'auteur : « Au maître, au patron, à l'ami, et à l'*anima cortese.* » Dans cette salutation de Dante à celui qu'il appelle le bon maître, j'enfermais l'idée qui, par-dessus toute autre, unit ici nos tristes pensées. Car ce que nous pleurons, ce n'est pas seulement le savant et le professeur; ce n'est même pas, tout d'abord, l'ami incomparable, si délicat à pénétrer dans l'âme d'autrui, qui savait cultiver et flatter en chacun ce qu'il voyait en lui de meilleur, qui aidait les jeunes avec la bonté d'un père et la simplicité d'un camarade, et qui, dans ces jours terribles qu'on n'oublie jamais et qui peu à peu font de notre mémoire un cimetière, trouvait les mots qui bercent et apaisent. Tout cela ne vient qu'au second rang. Pour ma part, j'ai commencé à aimer Gaston Paris dans un temps où je ne lui devais rien encore; où je ne me doutais pas que je pusse jamais me dire son ami; où j'étais d'ailleurs incapable de mesurer sa maîtrise et de pressentir l'action qu'il exercerait sur la pensée savante de ce pays et de l'univers. Mon instinct novice a été d'emblée à lui, comme l'œil à la lumière. Et il me semble que l'objet principal de notre deuil n'est ni la blessure des cœurs, ni une science décapitée ; ni la France, amoindrie d'un fils plus filial que tout autre, et qui a fait plus que personne pour réveiller toute la poésie des ancêtres, le son de leur voix, leur sentiment et leur pensée. Il y a pis encore que ce multiple désastre; il vient de disparaître une nature unique, un équilibre exquis des facultés les plus hautes, où l'on n'aurait pu dire ce qui était le plus noble, de l'esprit ou bien du cœur.

Soudain s'est évanoui un charme que les années n'avaient pu vieillir, et qui serait demeuré printanier jusque dans l'hiver de l'âge. Déjà je ne sais plus, ou je ne veux plus savoir, combien les cheveux de mon cher maître avaient blanchi; mais je vois et je verrai toujours ce sourire, qui à soixante ans restait plein de la candeur première. La cruauté de la mort semble avoir saisi Paris dans sa fleur, comme le jeune naufragé, en qui, dit le poète grec, les flots mouvants ont effacé la beauté de la jeunesse.

Dans l'ordre de la science, Gaston Paris était un génie, j'emploie exprès ce grand mot, qui ne se dit guère que des

poètes, des capitaines et des géomètres, et ce n'est pas l'affliction d'aujourd'hui qui me le suggère. Il y a une vingtaine d'années, je me rappelle avoir discuté avec un autre très cher maître, aujourd'hui disparu, si le terme de génie était applicable aux qualités qui rendent supérieur un critique, un linguiste, un déchiffreur, un commentateur. Et comme la question ne pouvait se résoudre par la théorie, nous y répondions *oui*, Bergaigne et moi, en invoquant comme preuve l'exemple de Paris.

C'est parce qu'il était un génie qu'il a fécondé d'autres études que les siennes. A ses leçons romanes, Beljame venait apprendre comment on doit publier Shakespeare; Psichari, par l'histoire du vieux français, s'orientait dans la phonétique byzantine. Dans le *Saint Alexis* de Paris, livre où il semblait ne remuer que de la poussière française, j'ai puisé des enseignements, les plus précieux que j'aie jamais rencontrés, sur l'art d'exploiter les manuscrits latins. Lui-même, d'ailleurs. savait tout et aurait pu tout enseigner. Mieux que personne, il sentait qu'il y a une science, et non pas des sciences. A vingt-cinq ans, il fut un des fondateurs de la *Revue critique*, qui renouvela chez nous, en bloc, toute l'atmosphère de toutes les études historiques et philologiques, sans distinction de spécialités et de filières.

Le génie se manifestait chez lui par un signe qui m'a souvent frappé. Jamais je ne l'ai vu lire un livre : le livre était déjà lu, compris, jugé, digéré, et ce qui s'y trouvait d'utile alimentait déjà et vivifiait la pensée du maître. Jamais je ne l'ai pris en flagrant délit de travail ; l'œuvre était faite. Sa mémoire était aussi prodigieuse que certaines autres qui ne sont que des mémoires; la rapidité de son jugement était une divination.

La vigueur et la netteté de la pensée étaient liées à la droiture du cœur. Nul Français n'a été plus passionné pour tout ce qui était l'âme de la France, plus amoureux non seulement de nos chefs-d'œuvre de tous les âges, mais des premiers balbutiements de la pensée nationale, et aussi des chansons qui vivent encore sur des lèvres françaises ; sa critique, pourtant, habitait la région où les patries se confondent. Dans l'enseignement qu'il nous donnait, et par la p role et par la pratique,

le vrai avait son double aspect, celui du savoir et celui de la morale. Lui-même a expliqué à quoi le goût du vrai doit servir; les hommes sont divisés, nous disait-il dans un banquet, par les vérités dont ils se croient possesseurs, mais la recherche de la vérité les unit. Il savait la solidarité nécessaire du mensonge avec l'outrage et l'injustice. On pouvait deviner, à l'entendre dans sa chaire, l'homme pour qui tout spectacle d'iniquité et de fraude serait une souffrance aiguë et personnelle. Il a été au Collège de France, à l'École des Hautes Études, pendant bien des années, le même idéaliste qu'il était il y a huit jours, le 4 mars, veille de sa mort, dans une leçon enfantine, où ce tendre père enseignait à s'amuser de Don Quichotte, mais à ne pas se moquer de lui.

Le plus beau des enseignements, c'est de laisser de soi un souvenir qui coûte des larmes, et qui pourtant réconforte. C'est plein d'un tel souvenir que je dis adieu à mon maître bien-aimé.

Discours de M. Morel-Fatio

Professeur suppléant au Collège de France

Au nom des anciens élèves de M. Gaston Paris.

Les anciens élèves de Gaston Paris doivent un dernier adieu à l'incomparable maître qu'ils viennent de perdre et qu'ils pleurent. Nous sommes encore si meurtris du coup qui nous a frappés que nous ne pouvons pas mesurer toute l'étendue de cette perte, mais nous sentons du moins très vivement qu'un grand esprit a disparu qui nous guidait et nous réconfortait, qui maintenait l'union et la noble émulation parmi nous.

Il fut, en effet, dès ses débuts dans la carrière de l'enseignement, un directeur de conscience tout autant qu'un directeur d'études, un juge singulièrement habile à discerner chez ses élèves ce qui les rendait aptes à collaborer à l'œuvre commune, un merveilleux excitateur révélant à chacun sa vocation et les meilleurs moyens d'utiliser ses efforts; plus encore, il fut l'ami affectueux et dévoué de ceux qu'il sentait dignes de son estime et de sa confiance.

Gaston Paris, qui concevait le monde entier de l'érudition comme une plus grande patrie et honorait sans se préoccuper de ses origines quiconque mettait au service de la science des intentions pures et désintéressées, était avant tout profondément attaché à son pays et soucieux de sa grandeur morale. Il aimait parfois à rappeler qu'il était de pure race française et que les liens qui rattachaient depuis tant de générations sa famille au sol de la Champagne n'avaient jamais été rompus; bien souvent, il mêlait à ses conversations intimes le nom de son village d'Avenay et les souvenirs des années d'enfance qui le lui rendaient si cher.

Oui, il fut un vrai Français de France; il possédait éminemment les qualités qui ont toujours distingué les meilleurs de de notre nation : la vigueur intellectuelle alliée au sens critique le plus fin, la pénétration prompte et sûre, l'art si difficile d'assembler les faits et d'en extraire des idées, le don du mot juste et expressif, et, comme couronnement la grâce souriante, la bonté exquise qui prêtaient un charme si vif à son commerce et lui ont valu tant de précieuses, tant d'illustres amitiés.

Ce cœur généreux a cessé de battre, ce beau foyer de lumière qui nous éclairait et nous réchauffait s'est éteint. Nous sommes comme désemparés; mais ne nous laissons point abattre, ce serait bien mal répondre à ce qu'il attendait de nous. Son âme vaillante et fière n'approuvait pas les hommes qui s'abandonnent. Nous l'avons vu dans ses dernières journées, le corps déjà ruiné par la maladie et soutenant à peine la pensée encore alerte et précise, lutter héroïquement contre la souffrance pour conserver à ses élèves, à ses élèves étrangers surtout, [accourus de si loin pour l'entendre, le bénéfice de sa parole et de ses conseils.

Que cet exemple nous soit toujours présent! Efforçons-nous de remplir strictement tous nos devoirs comme il le faisait lui-même sans trêve ni repos; accomplissons notre tâche dans le champ qui nous est assigné, en nous inspirant de ses travaux et de sa doctrine. Ainsi seulement nous réussirons à rendre à sa mémoire le culte pieux qui lui est dû, et nous aurons mérité le titre, qui est et restera notre orgueil, celui d'élève de Gaston Paris.

RÉSUMÉ DES COURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903

Mécanique analytique et mécanique céleste.

M. MAURICE LÉVY, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

M. HADAMARD, suppléant.

Le cours de 1902-1903 a porté, comme celui de l'année précédente, sur le *Calcul des Variations*. Les relations qui existent entre celui-ci et le calcul fonctionnel ont été approfondies. Sous ce nouveau point de vue, le problème de Mayer cesse d'apparaître comme le plus général que se pose le Calcul des Variations à une variable indépendante. Entre autres, l'étude du problème de Dirichlet fournit aisément des exemples de questions de nature plus générale qui relèvent des mêmes méthodes et pour lesquelles, d'ailleurs, les variations correspondantes peuvent être calculées.

L'attention a, d'autre part, été attirée sur la question des intégrales multiples. Dans le cas où il y a en même temps plusieurs variables indépendantes et plusieurs fonctions inconnues, la recherche des conditions nécessaires et suffisantes du minimum présente des difficultés distinctes de celles qu'on a eu à vaincre pour le cas d'une seule variable indépendante ou d'une seule fonction inconnue. Ces difficultés ont été mises en évidence; elles exigeraient, pour être complètement élucidées, la résolution d'une question d'algèbre relative aux formes quadratiques, qu'il est toutefois aisé de traiter lorsque le nombre des variables et celui des inconnues sont chacun égaux à deux.

Le cours de l'année 1903-1904 aura pour objet *Les équations de l'élasticité*.

Mathématiques.

M. JORDAN, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

Résumé des leçons faites en 1902-1903 :

Ordre d'un système d'équations différentielles. — Théorème de Jacobi.

Existence des intégrales. — Démonstrations diverses de Cauchy. — Méthode des approximations successives de M. Picard.

Etude des points critiques pour les intégrales des équations du 1er ordre, d'après Briot et Bouquet. — Développement en série de ces intégrales.

Théorèmes de M. Painlevé. — Équations à points critiques fixes. — Propriétés générales des équations linéaires. — Équation adjointe. — Équations et systèmes d'équations à coefficients constants.

Forme générale des intégrales aux environs d'un point critique. — Détermination des coefficients. — Cas des intégrales régulières.

Intégration des équations à coefficients rationnels.

Équations de Fuchs. — Équations à intégrale rationnelle. — Équations d'Halphen.

Etude détaillée de l'équation de Gauss. — Série hypergéométrique; sa liaison avec la fonction Γ.

Equations de M. Picard. — Equation de Lamé.

Intégration par des intégrales définies. — Équation de Laplace. — Equation de Gauss généralisée.

Groupe d'une équation linéaire. — Critérium d'irréductibilité.

En 1903-1904 (1er semestre), M. Jordan traitera *De la construction des groupes résolubles.*

Physique générale et mathématique.

M. BRILLOUIN, professeur.

Propagation des ondes électriques.

Les cinq premières leçons ont été employées à l'historique des oscillations électriques.

Helmholtz. — Thomson.

Feddersen. — Discussion par Kirchhoff.

Mémoire expérimental d'Helmholtz.

Rôle de l'isolant. — Ensemble des vues de Maxwell. — Théorie d'Helmholtz.

Hertz. — Biographie et travaux principaux.

Priestley. — Riess. — Von Bezold. — Hertz et la propagation de la force électrique.

Les leçons suivantes ont été purement théoriques :

Les équations du champ électromagnétique. — Surface de séparation de deux milieux.

Ondes périodiques planes.

Perturbations non périodiques.

Distribution en profondeur. — La propriété des conducteurs de faire écran exige la périodicité. — Réfraction des perturbations planes amorties dans les isolants et dans les conducteurs. — La construction d'Huyghens.

Propagation dans un milieu à la fois diélectrique et conducteur. — Heaviside. — Poincaré. — Picard. — Ondes planes. — Ondes sphériques. — Principe d'Huyghens-Kirchhoff. — Etat en un point comme fonction de l'état initial de tout le milieu; comme fonction de l'état variable de la surface. — Choix des sources superficielles de Love, rattaché au principe d'Huyghens-Kirchhoff pour les milieux transparents. — L'intégrale de Birkeland, pour les milieux conducteurs rattachée au principe de Kirchhoff. — Nouvelle intégrale définissant l'état en un point d'après l'état de la surface en fonction du temps, pour les conducteurs.

Réfraction des ondes sphériques. — Difficultés de l'analyse de la solution. — Réflexion des ondes sphériques sur un miroir courbe. — Recherche de la forme du miroir qui donne une onde déterminée réfléchie. — La solution complète comprend évidemment, outre l'onde incidente et l'onde réfléchie, des ondes stationnaires au voisinage immédiat du miroir. —

Exemple de la réflexion et de la transmission par les réseaux de fils conducteurs.

Les expériences de Rubens et Hagen sur l'absorption des rayons infra-rouges par les métaux, et la théorie électro-magnétique de la lumière. — Les équations de Hertz pour les milieux continus conviennent encore pour des longueurs d'onde de quelques centièmes de millimètre.

Programme pour 1903-1904.

Mercredi : Théorie électro-magnétique de la lumière. — Dispersion. — La propagation de l'électricité dans les métaux expliquée par le mouvement des corpuscules.

Samedi : La constante de la gravitation universelle. — La pesanteur et sa distribution à la surface du globe.

Physique générale et expérimentale.

M. MASCART, Membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

M. LANGEVIN, remplaçant.

Les gaz conducteurs. — Hypothèse des ions. — Diverses applications.

L'objet principal de ce Cours a été l'examen des phénomènes qui accompagnent le passage de l'électricité à travers les gaz, et des indications importantes qu'ils fournisseut sur la constitution de la matière et sur ses relations avec l'électricité.

C'est l'étude approfondie des apparences complexes et variées de la décharge disruptive qui, par des voies diverses, a conduit à grouper tous les faits relatifs à la conductibilité électrique des gaz autour d'une hypothèse simple, l'hypothèse des ions, dont les applications comme instrument de recherches s'étendent aujourd'hui bien au-delà des faits qui l'ont suggérée.

Après avoir rappelé que la décharge disruptive dans les gaz sous faible pression s'accompagne de l'émission de rayons cathodiques que toutes leurs propriétés montrent comme constitués par des particules chargées négativement se déplaçant avec une vitesse énorme, on a montré comment leur étude a conduit à la découverte des rayons de Röntgen, produits au moment du choc des rayons cathodiques contre un obstacle

quelconque, puis des corps radio-actifs et de leurs radiations, composées en partie de rayons cathodiques et de rayons de Röntgen.

Toutes ces radiations, en passant dans les gaz, leur donnent la propriété de se laisser traverser par des charges électriques, les rendent momentanément conducteurs, dans des conditions particulièrement commodes pour l'étude expérimentale de la modification ainsi produite, alors que les seuls moyens connus auparavant pour rendre les gaz conducteurs étaient la production de la décharge disruptive et l'élévation de température, difficiles à manier expérimentalement.

La première partie du Cours a été consacrée à l'étude de ces divers cas de conductibilité gazeuse. On s'est particulièrement attaché à reproduire au Cours l'ensemble des expériences qui confirment d'une manière frappante l'hypothèse de la *structure discontinue des charges électriques disponibles dans les gaz.*

En particulier, la propriété que possèdent les gaz rendus conducteurs par un procédé quelconque de provoquer la condensation en gouttes de la vapeur d'eau sursaturante rend cette discontinuité tout à fait tangible : chaque goutte se formant autour d'un des centres chargés ou *ions* dont la présence rend le gaz conducteur.

Ce phénomène est d'importance capitale puisqu'il a permis pour la première fois d'atteindre directement, individuellement, les charges atomiques et de mesurer leur valeur absolue en comptant les gouttes formées par condensation dans un gaz renfermant une charge électrique connue.

Pour la première fois on se trouve établi solidement sur le terrain des grandeurs moléculaires, et les hypothèses atomistiques en reçoivent une éclatante confirmation.

On s'est efforcé de montrer dans le Cours par des expériences quantitatives que les mêmes propriétés se retrouvent dans tous les cas de conductibilité gazeuse, et de justifier ce résultat que les charges électriques disponibles dans les gaz sont toujours portées par un nombre fini d'ions, les uns positifs, les autres négatifs, ayant tous une même charge égale en valeur absolue à celle que transporte un atome monovalent dans l'électrolyse.

Dans la seconde partie du Cours, une étude approfondie a été faite des diverses circonstances dans lesquelles se produisent des rayons cathodiques, et on a démontré expérimentalement l'identité de nature de tous ces rayons par l'identité du rapport de leur charge électrique à leur masse mécanique :

on a vérifié que ce rapport est deux mille fois plus grand que pour l'hydrogène dans l'électrolyse.

Après avoir établi par l'expérience que l'absorption des rayons cathodiques dans les gaz y produit des ions négatifs ordinaires, fait qui conduit à considérer la particule cathodique comme deux mille fois plus petite que l'atome d'hydrogène, on en a déduit la notion d'une substance primordiale, de structure plus simple que la matière ordinaire, constituée de corpuscules chargés négativement, tous identiques, et qui doivent pour une part au moins entrer dans l'édifice de l'atome ordinaire. L'étude quantitative du phénomène de Zeeman justifie cette manière de voir.

Pour compléter l'étude de ces corpuscules cathodiques et montrer comment toutes leurs propriétés sont liées à l'existence de leur charge électrique, on a longuement insisté sur les résultats obtenus par M. Kaufmann dans l'étude des rayons cathodiques émis par le radium, rayons dont la vitesse s'approche beaucoup de celle de la lumière. Leurs propriétés, en contradiction avec les lois de la Mécanique ordinaire, s'accordent au contraire avec la théorie qui donne à l'inertie des corpuscules cathodiques, et peut-être de toute matière, une origine purement électromagnétique.

Enfin, les résultats fournis par l'étude des gaz conducteurs ont permis de donner pour la première fois d'après J. J. Thomson, Townsend, Stark, etc., une théorie de la décharge desruptive qui semble bien devoir rester à la base d'une représentation complète. Ce point sera traité plus complètement dans le Cours de l'année prochaine.

Programme du premier semestre 1903-1904.

Propriétés électriques des gaz.

Matière et électricité.

Théories de la décharge disruptive et de la conductibilité métallique.

Chimie minérale.

M. H. LE CHATELIER, professeur.

Objet du cours : *Les lois fondamentales de la mécanique chimique* :

La *mécanique chimique* repose entièrement sur les lois de la thermodynamique ou plus exactement sur les lois de l'*énergétique*, dont la thermodynamique n'est qu'une branche particulière. Tous les phénomènes chimiques mettant en jeu de la chaleur peuvent par cet intermédiaire être indirectement rattachés à la science de la chaleur. Cette marche essentiellement irrationelle est certainement intéressante à signaler au point de vue du développement historique de la mécanique chimique, mais elle est appelée à disparaître à brève échéance de son exposé didactique. La mécanique rationnelle, la thermodynamique, l'électrodynamique, la mécanique chimique sont des branches parallèles, mais complètement indépendantes de l'énergétique et leur exposé doit être fait en les mettant sur le même pied et non en les subordonnant les unes aux autres. L'enseignement donné pendant l'année 1902-1903 a précisément eu pour objet de réaliser cette coordination.

Un grand nombre des phénomènes naturels, dits *spontanés*, ont la propriété commune de pouvoir se produire spontanément dans un sens et jamais dans le sens inverse. De plus tout phénomène spontané semblable peut entraîner la production concomitante d'un phénomène inverse; un corps pesant en descendant peut provoquer la remontée d'un autre corps; un corps chaud en cédant sa chaleur à un corps plus froid, phénomène essentiellement spontané, pourra, comme le fait la machine à vapeur, élever un corps pesant, ou créer de l'électricité. L'action chimique du zinc et l'acide sulfurique dans une pile électrique pourra être utilisée pour décomposer l'eau par électrolyse ou remonter un corps pesant par l'intermédiaire d'une machine appropriée, une dynamo par exemple. Dans tous les exemples semblables, il y a un corps qui perd la propriété de se transformer et un autre qui l'acquiert. On peut donc dire qu'il y a une propriété qui est échangée entre les deux corps, et l'appeler avec Sadi Carnot la *puissance motrice*.

Tous les phénomènes possédant cette propriété commune obéissent à une loi fondamentale qui a été la base de la mécanique, de la thermodynamique, de l'électrodynamique et sur laquelle on peut édifier directement la mécanique chimique sans passer par l'intermédiaire des sciences voisines ; c'est le *principe de l'impossibilité du mouvement perpétuel*, ou pour s'exprimer d'une façon plus précise l'impossibilité de créer de rien de la puissance.

Ce principe joint à la notion de *réversibilité* permet d'arriver à la mesure de la puissance, et à l'exprimer en kilogrammètres

quels que soient les phénomènes mécanique, calorifique ou chimique en jeu.

La condition de *stabilité* de l'équilibre s'exprime très aisément au moyen de la mesure de la puissance. Il suffit d'écrire qu'un système déplacé infiniment peu de sa position d'équilibre mettra en jeu en revenant à une position d'équilibre, une quantité positive de puissance. Les conséquences de cette loi de stabilité sont très importantes pour le chimiste. L'on ne connaît pas aujourd'hui de cas d'équilibre chimique qui ne soient pas stables : cette loi s'applique donc en fait à tous les cas d'équilibre connus.

En suivant cette voie, on arrive à établir toutes les lois de la mécanique chimique par des raisonnements identiquement applicables à la mécanique proprement dite, à la science de la chaleur et à celle de l'électricité. La différentiation ne commence à se manifester qu'au moment où l'on introduit dans l'expression de ces lois la valeur numérique de la puissance en fonction de grandeurs particulières à chacune des espèces de phénomènes, la *force*, l'*espace*, la *masse* et le *temps* dans le cas de la mécanique ordinaire, la *quantité de chaleur*, la *température*, l'*entropie* dans le cas de la chaleur, la *quantité d'électricité*, la *force électromotrice* dans le cas de l'électricité, et arrivée à ce point la mécanique chimique donne lieu à une difficulté particulière provenant de ce que nous ne savons pas mesurer la force chimique comme nous savons le faire pour la force mécanique, la force électrique et la force calorifique ou température.

Cette manière d'envisager les phénomènes a le grand avantage de faire ressortir entre eux des analogies multiples et difficiles à reconnaître autrement. Tout semble différent entre le travail mécanique, la chaleur, l'électricité et les phénomènes chimiques, et cependant quelle que soit la puissance mise en œuvre, on observe la même particularité que jamais un corps ne peut se modifier *seul* en cédant de la puissance à un système extérieur. Il faut toujours que deux corps au moins changent à la fois. En outre ces changements ne sont pas indépendants les uns des autres, leurs grandeurs se déterminent l'une l'autre. Il en résulte les lois bien connues, mais dont les analogies furent longtemps ignorées, de conservation du centre de gravité, de la quantité d'électricité, de l'entropie et enfin de la masse dans les phénomènes chimiques. En outre la mesure de la puissance peut dans tous les cas être mise sous la forme d'un produit de deux facteurs dont l'un obéit à cette

loi de conservation et dont l'autre joue le rôle de la force dans les phénomènes mécaniques.

Le très grand intérêt de la mécanique chimique est d'avoir conduit à la découverte de lois physiques, c'est-à-dire de relations numériques entre grandeurs concrètes accessibles aux mesures expérimentales, dont les chimistes, aidés des seules ressources de l'expérience, n'étaient pas même arrivés à soupçonner l'existence. Ces lois ont de plus le grand mérite d'être absolument rigoureuses tandis que la plupart des lois établies directement par l'expérience ne sont qu'approchées et purement empiriques.

Pendant le premier semestre 1903-1904, le cours sera fait par M. BAUBIGNY, remplaçant, qui traitera de l'*Analyse chimique*.

Pendant le second semestre, M. H. LE CHATELIER traitera du *Fer et de ses alliages*.

Chimie organique.

M. BERTHELOT, membre de l'Institut, Académie française et Académie des Sciences, professeur.

M. MATIGNON, remplaçant.

Dans le 1er semestre le cours a porté sur l'étude des actions catalytiques et les différents modes de préparation des borures, phosphures, siliciures.

Les agents catalytiques envisagés comme des substances supprimant les frottements chimiques et favorisant les réactions théoriquement possibles, ont été classés suivant leur mode d'action. L'étude du mécanisme intime de l'action catalytique a permis de prévoir et de réaliser quelques réactions nouvelles.

Un grand nombre de phosphures (les plus riches en métal), siliciures, borures ont été préparés pendant le cours pour la première fois, en utilisant les propriétés réductrices de l'aluminium.

Le cours du 2e semestre a porté sur l'étude systématique des azotures. Ici encore, plusieurs azotures ont été formés par des méthodes nouvelles (action du cyanogène sur les oxydes, etc.).

Médecine.

M. D'ARSONVAL, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

M. CHARRIN, remplaçant pendant le premier semestre.

Remplaçant le professeur d'Arsonval pendant le semestre d'hiver, M. CHARRIN a consacré 34 leçons à l'étude des modes de terminaison des maladies. Il s'est, en particulier, appliqué à établir un parallèle entre la crise finale des infections et cette même crise observée soit dans les affections de nutrition, soit dans les processus auto-toxiques ou à réactions nerveuses : la pneumonie, la goutte, l'urémie, l'épilepsie, ont fourni les principaux exemples.

Dans ces diverses crises on note une exagération dans l'activité de certains émonctoires, conduisant au dehors des substances nuisibles, les *matières peccantes* des Anciens. Ces substances s'accumulent dans les tissus, en raison des anomalies fonctionnelles de quelques-unes de nos cellules ou de parasites microbiens spéciaux. A un moment donné l'organisme fait effort; impressionnés par ces composés offensifs, les centres réagissent et, quand il s'agit des agents pathogènes, ces réactions provoquent, dans les plasmas, des modifications telles que ces agents cessent de se développer et de sécréter librement. Dès lors, ne subissant plus l'influence morbifique des toxines, nos appareils reprennent leur jeu régulier; les glandes, tout spécialement le rein, le foie, fonctionnent normalement et l'équilibre se rétablit.

Une série d'expériences ont permis d'établir la réalité de ces accumulations de poisons, aussi bien que la nature des changements qui s'opèrent dans les milieux de l'économie.

De nombreuses expériences ont également montré les parts respectives des agents de maladie et du terrain dans les modes de terminaison des processus morbides, terminaisons brusques ou lentes, terminaisons par la mort ou la guérison, par la guérison complète ou incomplète, terminaisons avec prédispositions ou au contraire avec état réfractaire, etc.

Pendant le second semestre, M. D'ARSONVAL a traité de l'*Action des Agents physiques sur l'organisme*, et en particulier de l'action des vibrations lumineuses. Il a insisté sur le rôle de l'orientation des vibrations éhtérées dans les phéno-

mènes de la vie. Ces expériences en lumière polarisée seront reprises avec plus de détail le prochain semestre.

Pathologie générale et comparée.

M. CHARRIN, professeur.

Pendant le semestre d'été, M. CHARRIN a consacré dix leçons à l'étude des modes de résistance de l'organisme aux causes de maladie. — Le professeur a surtout envisagé le rôle des poisons nés dans l'économie. A ce sujet une étude expérimentale détaillée l'a conduit à montrer que, sous l'influence des modifications qu'entraîne la gestation, ces poisons augmentent en vertu d'un excès de production et d'un abaissement dans l'élimination et la destruction de ces principes. — Cet excès de production tient au ralentissement des échanges, à l'imperfection des élaborations de la matière, imperfection qui fait que les déchets mal oxydés sont plus abondants; cet excès dépend aussi de l'intervention des matériaux de désassimilation du fœtus ou du placenta et, d'autre part, des fermentations intestinales que la constipation rend plus intenses. L'expérimentation prouve, d'ailleurs, que dans ces conditions les extraits hépatiques sont plus toxiques et, en même temps, moins antitoxiques. D'un autre côté, l'examen cryoscopique des urines met en évidence la fréquence des troubles fonctionnels du rein. Si à ces désordres on ajoute la rétention fécale, la pigmentation cutanée, les changements du corps thyroïde et des capsules surrénales, on reconnaît que cette élimination et cette destruction des poisons laissent singulièrement à désirer.

On comprend par suite comment une pareille somme de produits nuisibles expose à l'éclampsie, d'autant qu'à ce contact les cellules du foie ou du rein s'altèrent et que secondairement ces altérations interviennent. En outre déminéralisé, partiellement privé de ses phosphates et de sa chaux en raison de l'accroissement des acides, conséquence du retard du métabolisme, le système nerveux, est plus sensible à ces poisons : j'ai donné une démonstration expérimentale de cette sensibilité.

Des recherches multipliées ont été entreprises pour préciser, au point de vue de l'abaissement de la résistance de l'économie, la part réservée aux substances nuisibles qui procèdent des fermentations digestives excessives. Ces recherches prouvent que ces substances mettent obstacle au développement

favorisent l'éclosion des altérations hépatiques, rénales, osseuses, cutanées, myocardiques et la genèse des tares hématiques, des anémies (diminution des hématies, de l'hémoglobine, etc.).

On conçoit, sans qu'il soit besoin d'insister, comment de tels désordres font fléchir la résistance de l'organisme aux causes morbifiques.

Comme les poisons organiques, qui s'entassent grâce aux anomalies des échanges ou des fonctions éliminatrices et anti-toxiques, sont d'origine cellulaire, nous avons essayé d'obtenir un serum anti-toxique; des résultats encore insuffisants permettent de penser qu'on peut, dans ce sens, faire naître des principes capables de renforcer cette résistance de l'organisme.

Un autre groupe d'expériences a été consacré à l'examen des corps offensifs qui dérivent de l'autolyse des cellules. — Nombreux et variés ces corps, en partie, sont formés par des acides amidés. Le plus souvent, au moment même de la mort, surtout quand l'affection a été de longue durée, d'innombrables éléments anatomiques, aseptiquement ou non ont subi une dégénérescence plus ou moins prononcée. Or, dans ce protoplasma en voie d'altération naissent une foule de produits nocifs. Leurs attributs, la fréquence de leur genèse, leur abondance leur assignent, dans le mécanisme des accidents pathologiques, une importante place.

Nous avons également tenté d'établir expérimentalement le rôle des séreuses et des glandes dans la résistance de l'organisme. D'un côté, ces séreuses, en dehors des conditions de fixation ou de glissement, exercent, sur la nutrition des organes enveloppés, une indéniable action; d'un autre côté, en traversant des territoires glandulaires en activité, certaines toxines subissent une incontestable atténuation. — Nous avons entrepris des expériences destinées à dégager la physiologie des séreuses et à mettre en évidence les effets salutaires de ce travail des glandes.

Histoire naturelle des corps inorganiques.

M. FOUQUÉ, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

Le cours d'histoire naturelle des corps inorganiques a eu pour objet dans l'année scolaire 1902-1903, l'étude des volcans

de l'Amérique centrale. L'analogie et la parenté intime qui existent, pour ainsi dire, entre ces volcans et ceux des Antilles justifient ce choix de la matière du cours. La comparaison entre les matériaux de leurs éruptions et ceux du récent cataclysme de la montagne Pelée permet de se rendre compte de ce qui s'est passé autrefois dans un grand nombre de centres éruptifs aujourd'hui complètement éteints ou réduits à des manifestations d'ordre secondaire. La considération des phénomènes actuels des Antilles explique beaucoup de faits anciens dont le développement était jusqu'à présent tout à fait mystérieux.

Histoire naturelle des corps organisés.

M. MAREY, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

M. FRANÇOIS-FRANCK, suppléant.

La *Physiologie générale et comparée* a fait l'objet du cours des deux semestres. M. François-Franck a exposé le résultat de ses études personnelles sur les fonctions du système nerveux chez les animaux et chez l'Homme, avec la critique des travaux publiés sur les mêmes sujets pendant ces vingt dernières années.

Il a repris l'examen des principales questions que soulève l'étude des fonctions nerveuses organiques, volontaires et psychiques, en insistant sur le contrôle que la photographie instantanée des mouvements volontaires et viscéraux peut fournir en pareil cas.

Le parallèle entre les résultats des expériences poursuivies à l'aide de la méthode graphique qu'il avait jusqu'alors exclusivement employée et de ceux que fournit la méthode photographique et chronophotographique, s'est montré fécond en applications.

Tout d'abord, chaque fois que la question s'y prête, l'inscription photographique établit le contrôle assuré des résultats obtenus avec la méthode graphique ordinaire : c'est ainsi qu'en associant dans une même prise de vue le mouvement lui-même (contraction des muscles, mouvements du cœur) et son inscription chronophotographique, on peut préciser le rapport entre les phases d'un acte musculaire et sa représentation graphique : ce procédé de chronophotographie simultanée a établi le bien-fondé des conclusions antérieurement formulées sur

l'analyse graphique isolée des secousses musculaires, des contractions provoquées par excitations nerveuses réflexes et centrales, des mouvements complexes de chaque partie du cœur, etc.

La même méthode a été appliquée à de nouvelles recherches sur les *mouvements expressifs* décomposés dans leurs phases successives, grâce à la chronophotographie et reconstitués par la projection continue des bandes cinématographiques : dans les Leçons, la démonstration des faits énoncés a pu être ainsi fournie en simplifiant l'exposé oral.

M. François-Franck a aussi institué une nouvelle méthode d'étude pour la recherche des changements produits dans la musculature et la vascularisation des tissus rendus translucides au moyen d'un éclairage électrique intérieur : c'est l'application de la photographie à la diaphanoscopie, variante du procédé général de l'endoscopie. Là encore il a pu contrôler les résultats des recherches qu'il avait antérieurement exécutées avec les procédés volumétriques et manométriques, mais en dissociant, cette fois, ce qui revient, dans la variation totale, à chacun des éléments constitutifs d'un tissu, faisceaux musculaires, veines et artères.

Ainsi a été réalisé un programme de recherches nouvelles sur la plupart des questions qui relèvent de l'étude du système nerveux : celui-ci intervenant en provoquant des réactions motrices dans le domaine organique et volontaire, on a pu fixer ces réactions en appliquant à leur analyse la méthode photographique associée ou non à la méthode graphique.

Dans cette série de Leçons, M. François-Franck s'est surtout préoccupé des homologies fonctionnelles dans les différentes classes de Vertébrés et chez l'Homme, s'attachant à établir la synthèse des travaux d'anatomie et de physiologie comparée dont il avait présenté l'étude analytique dans les cours des 22 précédentes années.

Embryogénie comparée.

M. HENNEGUY, professeur.

Le *cours du mardi* a été consacré à l'étude de l'Évolution des méthodes et des théories embryogéniques depuis l'antiquité jusqu'à nos jours ;

Exposé de la doctrine d'Aristote et analyse du Traité de la génération et de l'Histoire des animaux, qui renferment un

grand nombre d'observations exactes sur la reproduction et le développement des animaux.

Théories de l'évolution ou de la préformation de Swammerdam et de Bonnet, des molécules organiques de Buffon, de l'épigenèse de C. F. Wolff.

Découvertes de von Baer et de ses contemporains, Serres, Rathke, Remak, Bischoff, Reichert, Coste, etc. — Lois de Baer et théorie des feuillets blastodermiques.

Influence considérable exercée sur l'évolution de l'embryogénie d'une part par les travaux de Schwann et les progrès de l'histologie, d'autre part par les idées transformistes et les travaux de Lamarck, Geoffroy-Saint-Hilaire et Darwin.

Étude de la cytologie et de la phylogénie intimement rattachée à celle de l'ontogénie.

Importance des recherches relatives à la reproduction des Protozoaires et aux phénomènes intimes de la fécondation : travaux de Bütschli, Balbiani, Fol, Hertwig, Ed. van Beneden, Flemming, etc.

Théorie de la gastrula de Hæckel; critique de cette théorie qui, si elle a eu le mérite de provoquer un grand nombre de recherches et de découvertes nouvelles, ne peut plus être défendue aujourd'hui.

Introduction des méthodes expérimentales en embryogénie.

Théories des districts organo-formatifs de His, du développement en mosaïque ou de la différenciation propre de Roux, de l'isotropie de l'œuf ou de la différenciation corrélative de O. Hertwig.

Analogies que présentent les théories modernes du développement avec les anciennes théories de l'évolution et de l'épigenèse.

Résultats en apparence contradictoires fournis par l'expérimentation; généralisations trop hâtives des différents expérimentateurs.

Exposé et critique des principales hypothèses émises pour expliquer l'hérédité : Darwin, Hæckel, Spencer, Nægeli, Weismann, Delage, etc.

Théorie de la biogenèse de O. Hertwig, qui, bien que passible de nombreuses objections, est actuellement celle qui paraît la plus acceptable.

Dans le *cours du samedi*, le professeur a examiné un certain nombre de questions cytologiques ayant été l'objet de travaux récents.

Influence des divers agents fixateurs sur la structure apparente du protoplasma.

Différenciations protoplasmiques : filaments et granulations. Nature diverse des granulations ; leur coloration vitale ; expériences de Fischel et de Plato.

Chimie de la cellule d'après A. Gautier et Franz Hofmeister.

Formations dites ergastoplasmiques : M. Heidenhain, Bouin, Garnier, Cade, etc.

Constitution et mode de formation du spermatozoïde d'après Benda et Meves. — Spermatozoïdes eupyrènes, oligopyrènes et apyrènes.

Structure des cellules nerveuses; fibrilles d'Apathy et de Bethe; corps de Nissl; appareil réticulaire interne de Golgi; trophospongium de Holmgren.

Processus cytologiques dans l'histolyse et l'histogenèse chez les Insectes; travaux de Berlese, Anglas, Perez, etc., et observations personnelles.

Constitution et rôle des nucléoles; évolution de la vésicule germinative pendant la période d'accroissement des différents œufs.

M. HENNEGUY traitera, pendant le premier semestre de l'année 1903-1904, des *divers modes de reproduction des êtres vivants*, le mardi à cinq heures, et du *développement des Vertébrés inférieurs*, le samedi à trois heures.

Anatomie générale.

M. RANVIER, membre de l'Institut, Académie des Sciences, professeur.

M. SUCHARD, suppléant.

M. Suchard a étudié, pendant les deux semestres, le poumon des Amphibiens, des Reptiles et des Oiseaux. Les faits nouveaux décrits dans ses leçons peuvent être résumés comme il suit :

I. Dans les Tritons, le ruban bronchique accompagne la veine pulmonaire dans toute l'étendue de son trajet et remplace sur ce vaisseau la couche de capillaires pulmonaires qui, tapissant la surface interne du poumon recouvre l'artère, les artérioles et les veinules de l'organe. — Le revêtement épithélial qui constitue essentiellement ce ruban bronchique est

un prolongement de celui de la cavité trachéale. Aux points où les poumons se détachent de cette cavité, les premières cellules épithéliales pulmonaires sont limitées à leur face interne par un petit plateau qui établit ainsi une transition entre le plateau des cellules à cils vibratiles et la plaque endothéliale des cellules pulmonaires. Cette plaque endothéliale elle-même prend l'aspect d'un plateau quand le poumon est rétracté. — Le poumon des Tritons n'est pas uni-alvéolaire. — Sa bronche étant placée entre la veine et l'artère, le plan de l'architecture générale de ce poumon est le même que celui qui a été indiqué par Aeby pour les poumons plus compliqués des Crocodiliens, des Chéloniens, des Oiseaux et des Mammifères.

II. Le ruban bronchique de la Salamandre maculée suit le bord libre d'une cloison longitudinale et repose sur des cellules musculaires lisses. La veine pulmonaire est contenue dans cette cloison. — La bronche est placée entre la veine et l'artère, comme dans les Tritons. — Ce poumon présente des diverticules. L'un d'eux remontant entre l'artère et la cavité trachéale forme un sommet; d'autres diverticules, pénétrant entre les organes voisins peuvent être considérés comme l'ébauche des sacs aériens des Oiseaux.

III. Dans le poumon de *Rana esculenta* et de *Rana temporaria*, les cloisons sont plus nombreuses et plus épaisses; le ruban bronchique suit le bord libre de celles qui contiennent une veine plus ou moins volumineuse — Les vaisseaux lymphatiques de ces poumons sont des capillaires lymphatiques arrivés à leur développement complet.

IV. Le poumon des Serpents ne présente pas de petits diverticules; il adhère aux organes voisins.

V. Les poumons des Chéloniens et des Oiseaux ont des dispositions communes. Ces analogies indiquées déjà par Gratiolet et par P. Bert sont confirmées par l'étude de leur structure. — L'étendue du prolongement antérieur des poumons des Tortues qui arrive du contact des muscles moteurs du membre antérieur explique les différents tracés de la respiration obtenus par P. Bert. — La masse d'air contenue dans les poumons de *Testudo graeca* permet à cet animal de flotter sur l'eau et lui assure un moyen de défense.

Dans ces leçons, l'exposé des faits a toujours été précédé de la critique expérimentale des travaux antérieurs. C'est ainsi que les travaux de Spallanzani, de Th. Williams, de Th. Hofmann et de Küttner y ont été analysés.

En 1903-1904, M. SUCHARD étudiera *la Structure du Poumon*, les mercredis et vendredis à quatre heures.

Psychologie expérimentale et comparée.

M. PIERRE JANET étudiera les *Émotions et les Oscillations du niveau mental*, les lundis et jeudis, à deux heures.

Les deux semestres de l'année 1902-1903 ont été consacrés à l'étude expérimentale et comparée de l'émotion chez l'homme sain et chez le malade. La plupart des difficultés que présente cette étude des émotions dépendent du point de vue trop exclusivement subjectif auquel se sont placés bien des philosophes. Il faut se placer au point de vue de la psychologie objective et considérer l'émotion comme un ensemble de phénomènes qui se produit chez un être vivant et conscient quand il se trouve placé dans une circonstance particulière. L'émotion se produit quand cet être se trouve rapidement mis en présence d'une situation nouvelle pour lui à laquelle il n'est pas adapté par son organisation antérieure et à laquelle il n'a pas le temps, ni le pouvoir de s'adapter lui-même. La réaction de l'être vivant et conscient est alors irrégulière et désordonnée et l'on constate un ensemble de troubles du même genre dans toutes les fonctions.

Trop souvent on n'a considéré qu'une seule partie de ces troubles dans un seul groupe de fonctions. Il faut savoir les analyser tous avant d'aborder une théorie générale de ce phénomène. Or on constate de ces troubles dans les fonctions viscérales, dans les fonctions motrices et il ne faut pas l'oublier dans les fonctions cérébrales ou mentales. Si l'on considère les premières, on constate d'abord des exagérations apparentes des fonctions, des sortes d'excitation qui se manifestent sous la forme de la boulimie, des contractures, des spasmes de l'œsophage de l'estomac, des parois du ventre, de l'intestin sous forme d'exagération des sécrétions glandulaires, écoulement des larmes, de la salive, hyperhydrose, hydrorrhée nasale, vaginale, intestinale, etc. Dans l'appareil respiratoire on trouve aussi ces agitations sous forme de polypnée, de soupirs, de sanglots, de rires, de hoquets, de toux, de tics respiratoires complexes. Dans l'appareil circulatoire, on trouve l'augmentation de la vitesse du cœur, les palpitations, les exagérations de la circulation locale dans les rougeurs, les hémor-

ragies, les stigmates sanglants, l'exagération de la tension sanguine, etc.

Il ne faut pas oublier qu'à côté de ces exagérations apparentes et souvent en même temps qu'elle on observera toutes les diminutions, toutes les paralysies de ces mêmes fonctions : anorexie, paralysie de la déglutition, des mouvements de l'estomac, de la digestion stomacale et intestinale, arrêt de la sécrétion glandulaire, suppression des larmes, des sueurs, de la sécrétion lactée, modification peut-être très importante de la sécrétion du liquide céphalo-rachidien; dans la respiration il y aura diminution de l'air inspiré et surtout de l'acide carbonique expiré, des étouffements, des paralysies du diaphragme, des diminutions du besoin respiratoire dont le plus curieux est la respiration alternante dite de Cheyne-Stokes beaucoup plus fréquente qu'on ne le croit au cours de l'émotion; à côté de la tachycardie il faut faire une place importante au ralentissement du cœur, aux syncopes cardiaques, aux anémies locales, à la diminution de la tension sanguine.

On retrouve exactement la même opposition, si on considère les actions ou les fonctions motrices des membres. Il y a dans l'émotion de l'agitation motrice qui peut être absolument générale et déterminer toutes sortes de mouvements violents et même des convulsions. Ces agitations sont le plus souvent systématiques; elles reproduisent des actions, des mouvements, toujours les mêmes, qu'on a pu analyser dans la colère, dans la peur ou bien elles déterminent ces actions incomplètes que l'on a considérées comme des expressions de physionomie. Mais à côté on trouve toutes les formes de paralysie motrice, tantôt portant sur tous les mouvements et plus ou moins diffuse, tantôt systématisée et localisée.

On a beaucoup trop négligé dans la psychologie physiologique l'analyse du côté mental de l'émotion. On a trop rapidement affirmé que l'état mental de l'individu émotionné ne contenait rien d'autre que la conscience des troubles viscéraux et moteurs précédents : il y a des troubles cérébraux primitifs et indépendants des précédents. On constate de l'agitation mentale plus ou moins diffuse déterminant en particulier cette hypermnésie qui a si fort étonné chez les individus en danger de mort. On observe les hallucinations, les bavardages, les rêveries, les diverses manies mentales; cette agitation mentale peut être systématique dans les somnambulismes monoidéiques, les suggestions, les idées obsédantes qui sont si souvent la manifestation de l'état émotif. On note également au point de vue

mental une sorte de dépression qui se manifeste par la diminution de la valeur de l'individu devenu plus grossier, plus maladroit, en un mot, au dessous de lui-même. Cette dépression est surtout remarquable dans les troubles de la mémoire, amnésie rétrograde, localisée, systématique, ou continue, dans les troubles de perception, dans les anesthésies. Enfin la volonté et l'attention sont surtout atteintes et souvent complètement supprimées; le sujet se rend bien compte de toutes ces insuffisances mentales et des sentiments très variés d'incomplétude accompagnent toutes ces défectuosités de la conscience et ne sont pas le résultat des troubles précédents viscéraux et moteurs.

Les diverses théories de l'émotion ne tiennent guère compte de tous ces faits, l'examen des théories intellectuelles, des théories viscérales, des théories purement périphériques de l'émotion ont montré leurs lacunes. Pour comprendre l'émotion, il faut la replacer au milieu des autres phénomènes physiologiques et psychologiques qui sont du même genre. Or on retrouve exactement les mêmes perturbations avec les mêmes exagérations apparentes et les mêmes diminutions des fonctions dans d'autres circonstances, dans les modifications apportées par la vieillesse, dans le sommeil et les rêves, dans toutes sortes de névroses et surtout dans l'état de fatigue qui a été longuement analysé l'année précédente. Tous ces phénomènes sont du même genre; ils présentent une diminution de fonctions supérieures de l'organisme avec une exagération qui n'existe que dans les fonctions inférieures et qui est en réalité une sorte de dérivation. C'est ce phénomène à double face qui coustitue l'abaissement de la tension nerveuse et de la tension psychologique. Une vérification remarquable du rôle de ce phénomène dans l'émotion nous est fournie par l'examen de certaines émotions inverses des précédentes qui ont jusqu'à présent été laissées de côté. Il y a des émotions excitantes où l'on voit monter les fonctions supérieures de l'esprit en même temps que diminuent ce que constituait l'agitation précédente. Il faut donc admettre un grand phénomène qui est l'oscillation des fonctions psychologiques et physiologiques et surtout l'oscillation du niveau mental. Elle se présente sous bien des aspects, mais quand elle est rapide, quand elle est déterminée par une circonstance extérieure inattendue à laquelle l'individu s'adapte mal, elle constitue ce phénomène complexe qui a été appelé l'émotion.

Les dernières leçons du cours ont été consacrées à l'inter-

prétation de quelques phénomènes particuliers dans la localisation, la systématisation qui déterminent les diverses espèces de l'émotion.

Histoire générale des sciences.

M. Pierre LAFFITTE, professeur.

M. Camille MONIER, suppléant, a continué l'étude de l'*Évolution sociale caractérisée par le progrès scientifique ;* il a étudié spécialement le *Classement des sciences*, d'après Auguste Comte.

Histoire des législations comparées.

M. Jacques FLACH, professeur.

Le professeur a, durant le premier semestre, étudié, le samedi, les institutions anciennes du Japon. Il a condensé dans un tableau historique les traits fondamentaux de leur évolution, et mis en relief les phases qu'elles ont traversées. M. Flach s'est attaché surtout à élucider les origines, la croissance, la constitution de la féodalité japonaise, et à montrer comment elle a été subordonnée, hiérarchisée et fixée par le shogunat. Un parallèle suivi a été tracé entre le régime féodal du Japon et celui de l'Europe, en même temps qu'ont été analysées les causes accidentelles et les causes profondes qui devaient amener sa chute.

C'est à la restauration impériale et à ses résultantes politiques que, durant le second semestre, le cours du samedi fut consacré. La naissance et le fonctionnement de la constitution actuelle ont fait l'objet d'un examen approfondi, l'état social du nouveau Japon a été décrit sous ses multiples aspects, enfin les relations de ce pays avec la Chine d'une part, de l'autre avec les puissances occidentales et les États-Unis ont été envisagés du point de vue des graves problèmes que soulève l'avenir de l'Extrême-Orient et du Pacifique.

Dans le cours du mercredi le professeur a poursuivi ses investigations sur les institutions primitives, en étudiant les mœurs et les coutumes des peuples non civilisés de l'Amérique du Sud. Il a, dans une série de leçons, esquissé la physionomie ethnologique de cette vaste région, puis décrit suc-

cessivement, à l'aide des données fournies par les explorations les plus anciennes, comme par les plus récentes, l'état social des principaux groupes ethniques du Brésil, de la Guyane, du Venezuela, et recherché leurs points de contact avec les nations demi-civilisées du Pérou.

En 1903-1904, M. JACQUES FLACH traitera, le samedi à 3 heures, de *la condition sociale de la femme depuis la Révolution française*. Le mercredi à 2 h. 3/4 il étudiera les *mœurs et coutumes de la région méridionale de l'Amérique du Sud.*

Économie politique.

M. PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, a traité, les vendredis, des diverses théories concernant le *Capital et l'Intérêt*; les mardis, il a étudié la *Crise du Socialisme en Allemagne.*

Géographie, histoire et statistique économiques.

M. E. LEVASSEUR, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, professeur.

Le sujet du cours de l'année 1902-1903, était *Économie industrielle de la France depuis la Révolution* (*Institutions, législation, condition de l'industrie et des classes industrielles pendant la Révolution et le premier Empire*).

Le professeur avait, pendant quatre années, étudié, sous le titre d'histoire des classes ouvrières, la condition des classes industrielles et l'état de l'industrie en France avant 1789. Il a abordé cette année l'étude du même sujet dans les temps contemporains.

Dans la première leçon, après avoir retracé les grandes lignes de l'histoire économique des siècles antérieurs au dixneuvième, il a rappelé le caractère philosophique de l'enchaînement des frais dans l'histoire qui est variation et constance, évolution sur un même fonds, et qu'on peut comparer à ce point de vue, à un tissu dont la chaîne, c'est-à-dire la constante, représente le génie d'une nation et ses besoins permanents et dont la trame est formée des faits successifs et con-

tingents. L'histoire économique qui décrit et explique cette succession diffère de la science économique qui démontre la loi ; elle l'éclaire.

La suppression du régime féodal par le vote de la nuit du 4 août et par les lois organiques qui l'ont suivie était une première étude générale qui s'imposait, ainsi que celle de la création d'un nouveau système d'impôts. Ces questions importantes devaient être étudiées en premier lieu pour faire connaître le régime nouveau de l'industrie : celle de l'établissement de la patente par la loi du 2-17 mars 1791 qui a en même temps supprimé les communautés d'arts et métiers ; celle de la suppression des règlements de fabrique et des inspecteurs des manufactures et de la création des brevets d'invention ; celle de la suppression des privilèges de manufacture royale ; celle de la suppression des douanes intérieures dans toute l'étendue du royaume ; celle de l'établissement du tarif des douanes. Ces suppressions et créations substituaient le régime de la liberté du travail au régime du privilège et de la tutelle administrative. Craignant un retour au monopole corporatif l'Assemblée constituante interdit toute association des travailleurs par la loi du 14-17 juin 1791. L'examen de l'œuvre industrielle de la Constituante a été complété par l'étude des plans de La Rochefoucauld et de Talleyrand sur l'assistance publique et sur l'éducation.

Le professeur a exposé en quatre leçons les principes économiques de la Convention et leur différence avec ceux de la Constituante, en insistant particulièrement sur le droit de propriété, sur la bienfaisance et l'éducation nationales.

Les assignats ont été une grande expérience monétaire et financière. Le professeur leur a consacré dix leçons.

Il en a consacré deux à l'histoire économique du Directoire et à l'état de l'industrie et du commerce durant cette période.

L'étude du Consulat a commencé par celle de la réorganisation administrative de la France. Le professeur a traité ensuite les questions spécialement économiques : le rétablissement des corporations de boulangers et de bouchers ; le maintien de la liberté du travail malgré les velléités de retour au régime corporatif ; les exceptions à la liberté, imprimerie, offices ministériels, université, les lois et surtout la loi du 22 germinal an V, le Code de commerce, la Banque de France, etc.

Le professeur a exposé ensuite l'état de l'industrie sous le Consulat et l'Empire, l'influence qu'a exercée la science, mécanique et chimique, sur les inventions, la part d'influence qu'a

eue l'art; puis le système commercial du blocus continental et ses conséquences. Les dernières leçons ont été consacrées à la condition matérielle et morale des personnes, patrons et ouvriers, pendant la période impériale.

Le cours de l'année 1903-1904 portera sur l'*Économie industrielle de la France sous la monachie parlementaire* (Restauration et règne de Louis-Philippe).

Géographie historique de la France.

M. AUGUSTE LONGNON, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

Le mercredi, le professeur a pu terminer enfin la description historique et géographique de la Burgondie, en traitant des dix-huit *pagi* bourguignons placés en 843, par le traité de Verdun, dans le lot de l'empereur Lothaire. Ce sont :

Le Lyonnais, dont les limites étaient identiques à celles du vaste diocèse de Lyon;

Le Bugey, la Savoie, la Maurienne, le Briançonnais, le Val de Suse, la Tarentaise, le Val d'Aoste, le Génevois et le *pagus Equestricus*, qui tous, le Briançonnais excepté, étaient à la fin du moyen âge, rattachés aux états du duc de Savoie;

L'Escoens, le Varais, l'Amous, le Portois et l'Ajoye, dont la réunion devait constituer lc comté féodal de Bourgogne, plus tard connu sous le nom de Franche-Comté;

Et le Sorngau, le *pagus Pipincensis* et le pays de Vaud, compris aujourd'hui dans les limites de la Confédération Helvétique.

La leçon du jeudi a eu, comme l'an dernier, l'étude des noms de lieu français empruntés au règne végétal pour objet exclusif. Le professeur y a successivement traité des vocables géographiques qui sont dus au pommier, au poirier, au cognassier, au sorbier, au néflier, à l'aubépine, à l'alisier; — au prunier, au prunellier ou épine noire, au cerisier, à l'abricotier, au pêcher et à l'amandier; — à la ronce, au fraisier, au framboisier; — au rosier, à l'églantier; — à la pimprenelle; — à la vigne; — au lierre; — au cornouiller, au sureau, à l'hièble; — au houx; — au buis; — à la bruyère; — à la fougère; — à la clématite, à l'anémone pulsatille; — au pavot, à l'éclaire; — à la giroflée, au cresson, au chou, au navet, à la rave, à la moutarde, à la guesde,

à la ravenelle; — à la violette; — au réséda, à la gaude; — à la nielle, à la saponaire; — au lin; — à la mauve, — à l'oranger; — au nerprun, à la bourdaine; — au lentisque; — à l'ajonc, au genêt, à la luzerne, au pois, à la gesse, à la jarosse, à la fève, à la lentille et au sainfoin.

En 1903-1904, M. LONGNON fera, les mercredis, à neuf heures et demie, la *Description historique et géographique de la Gaule à l'époque franque* (*Aquitania*), et étudiera, les jeudis, à la même heure, les *Noms de lieu empruntés au règne végétal.*

Histoire des religions.

M. ALBERT RÉVILLE, professeur.

Faisant suite chronologiquement au cours de 1901-1902 qui traitait de l'histoire religieuse de l'Europe pendant le XVe siècle et les premières années du XVIe, et qui l'étudiait au point de vue de l'influence exercée par la Renaissance sur les idées et les tendances religieuses de l'Europe occidentale, le cours de 1902-1903 a exposé l'histoire du mouvement réformateur depuis la manifestation de Luther à Wittemberg en 1517 jusqu'à l'ouverture du Concile de Trente (1545).

Nul n'ignore l'intérêt puissant qui s'attache toujours à cette période critique de l'évolution religieuse, où les deux tendances qui désormais scinderont la chrétienté occidentale sont représentées par des hommes qui, soit en vertu de leur valeur personnelle, soit par des circonstances qui les inspirent ou les dominent, remplissent un rôle historique de premier ordre, Léon X et Luther, Charles Quint et François Ier, Henri VIII, Ferdinand d'Autriche et les princes de Saxe, etc. La politique se mêle à chaque instant à la question religieuse. Pour rester sur le terrain spécial qui lui est assigné, pour ne pas se perdre, ses auditeurs et lui-même, dans l'épaisse forêt des incidents et des querelles de tout genre qui signalent cette période agitée, où commence une ère nouvelle de l'esprit humain en face d'un passé imposant et qui entend ne pas périr, — le professeur a pensé qu'il était préférable de s'attacher spécialement à la biographie des trois plus célèbres promoteurs du mouvement réformateur, Martin Luther, Ulrich Zwingli et Jean Calvin. Cela lui permettait de grouper aisément autour de ce noyau biographique les principales péripéties de la lutte engagée.

Il a fait tout ses efforts pour rester sur le terrain de l'impartialité historique, ce qui lui était rendu facile par sa conviction qu'il s'agit là d'un conflit inévitable, dont l'explosion était la conclusion logique des antécédents du moyen âge. Les qualités et les faiblesses des hommes pèsent d'un poids léger dans ces moments critiques, et l'on peut sans inconvénient distribuer le blâme et l'éloge à la lumière du principe supérieur qui fait l'honneur et la force de l'historiographie moderne. Dans une pareille crise ni tout le bien ni tout le mal, ni tout le vrai ni tout le faux ne sont d'un seul côté, et l'historien indépendant, malgré les préférences qu'il a le droit d'avoir et d'exprimer pour un côté plutôt que pour l'autre, ne se prive pas pour cela de critiquer les défauts et les torts de ceux qui possèdent ses sympathies en général.

Il croit donc pouvoir signaler avec satisfaction et à l'honneur du public fréquentant le Collège de France que ces leçons ont été suivies par un auditoire assidu et nombreux. On y traitait plus d'une question qui aurait pu devenir brûlante. Toutefois le calme le plus complet n'a cessé de présider à ces réunions et les auditoires par leur respect de la science et de l'histoire sérieusement étudiée, ont répondu à la peine que le professeur a prise de rester autant qu'il lui a été possible sur le terrain de la modération dans les jugements et de la largeur dans les conclusions.

Il m'a paru que dans les circonstances que nous traversons ce phénomène était intéressant, encourageant et digne d'être mentionné dans ce rapport succinct.

M. Albert RÉVILLE étudiera, en 1903-1904, l'*Histoire religieuse de l'Europe occidentale* depuis l'ouverture du Concile de Trente (1545) jusqu'à la promulgation de l'Edit de Nantes (1598).

Philosophie sociale.

M. Jean IZOULET, professeur.

M. Izoulet a étudié, les mardis, la *République américaine* du Professeur *Bryce* (la *politique étrangère* des Etats-Unis, et en particulier, la question du *pacifisme*, et de l'*impérialisme*, la question du *Canal interocéanique*, et la *Doctrine de Monroë*); et, les jeudis, *Le Christianisme dévoilé* du baron *d'Holbach* (et, tout spécialement, les chapitres relatifs à la

« *Morale chrétienne* », aux « *Vertus chrétiennes* », et aux « *Effets politiques de la religion chrétienne* »).

En 1903-1904, M. IZOULET continuera ses études de *philosophie religieuse moderne* et de *politique étrangère contemporaine.*

Sociologie et Sociographie musulmanes.

M. ALFRED LE CHATELIER, professeur.

Premier semestre.

Le Maroc. Son peuplement, son organisation sociale.

Dans ce cours de 23 leçons, on s'est proposé, bien moins de décrire la société marocaine, que d'analyser la formation du Maroc moderne, dans l'ordre politique et social.

En excluant au point de vue anthropologique la définition d'une race berbère, le professeur s'est attaché à caractériser l'évolution, consécutive à la conquête musulmane, des peuplades que l'unité relative de la langue et de quelques coutumes, permet de grouper sous le nom collectif de Berbères.

Il a rappelé le rôle politique des confédérations et des tribus berbères, des Zenata, avec les Miknaça, les Maghraoua, les Beni Merin, les Beni Ouattas; des Sanhadja Fatimides; des Lemtouna Almoravides; des Masmouda Almohades. Insistant sur les rivalités constantes des çofs locaux, il a signalé les localisations remarquables des partis religieux, comme ceux des Berghouata, des Idrissites du Rif et du Sous, des Dilaiyn, en concluant à un rapport fréquent entre les compétitions des miads berbères, ou de leurs chefs, et les divisions religieuses, comme caractéristique de l'histoire intérieure du Maroc, jusqu'aux dernières dynasties. Désagrégées par les essaimages constants qui suivent leurs luttes, les confédérations et les tribus subissent alors l'ascendant des marabouts et des chorfa, dont l'action politique tend à se subtituer à celles des miads.

Étudiant ensuite l'organition actuelle du Maroc, le Professeur a indiqué la persistance de quelques traditions berbères, avec l'Azref, code indigène; les Miad des Aït Arbein et les Djemaa des Inefless; le fractionnement par Iedd, ou par Esdess; les Cheikh el-Aâm et les Cheikh el-Rebeïa électifs ; les Amghagh héréditaires ; les Leff ou ligues confédératives, et les Çofs ; l'Anaïa, la Mezrag et les Zetata. En notant l'absorption des éléments arabes dans les tribus, il a montré la prédominance

des éléments urbains de langue arabe, dans le mouvement général de la civilisation marocaine, malgré l'importance sociale des coutumes berbères.

L'analyse de l'évolution marocaine a été complétée, au fur et à mesure de son développement, par l'énoncé des conditions particulières, locales ou temporaires, qui s'y sont fait sentir: rapports avec les pays voisins, Espagne, Ifrikia, Soudan; action personnelle des principaux sultans; groupement des royaumes de Tlemcen, de Fàs, de Marakosch, de Sidjelmassa; rôle régional des traditions idrissites; développement des fiefs religieux de tout ordre. Elle a conduit à la conclusion que, pour définir l'équilibre politique du Maroc actuel, il faut le concevoir comme représentant un agrégat, organiquement distendu, d'élément nombreux, très fractionnés et peu homogènes, pour lesquels le gouvernement chérifien figure moins une institution qu'un parti. A ce titre, l'autorité du sultan reste localisée et disputée, quand elle s'exerce directement, avec les milices des Bouakher, des Oudaïa, des Chérarda et des tribus de Djich. Elle est précaire, dans son action indirecte par les familles de caïds héréditaires, et les influences maraboutiques ou chérifiennes.

Deuxième semestre.

Les pays musulmans du Soudan. — Leur histoire, leur organisation sociale. — Soudan Égyptien.

Le cours de 17 leçons consacré au Soudan Égyptien, pendant le second semestre 1903, sera continué pour le Soudan central, et le Soudan occidental. Il constitue surtout une introduction à l'étude des sociétés soudaniennes, par la classification des principaux éléments de leur histoire.

Après avoir résumé l'œuvre soudanienne de l'Égypte pharaonique, grecque et romaine, le professeur a rappelé la longue survivance du christianisme au Soudan, où les derniers vestiges des royaumes jacobites de Dongolah, de Makourah, d'Alouah, aidés souvent par l'Abyssinie dans leur résistance contre l'Islam, n'ont achevé de disparaître qu'au XVIe siècle de notre ère. Il a montré l'influence durable du traité de capitation, imposé par Abd-Allah ibn Abi Serah aux Jacobites de Dongolah en 31 et respecté par les Ommiyades, les Abassides et les Fatimides. Facilitée par cet accord, la pénétration musulmane s'effectua par un double courant de propagande religieuse et d'infiltration conquérante. Avec ses Fekis et ses Fakirs, ses Ribath et ses Khalloua, ses apôtres de tout ordre

comme Cheikh Abdallah Djemaa el Kerinani au xvie siècle, Cheikh Idriss et Cheikh Hamid Oualid et Terahi au xviie, le Feki El Bedaoui du Kordofan et Mohammed Othman el Emirghâni au xixe, le premier répond aux conditions générales du développement de l'Islam. Le second, au contraire, présente des particularités remarquables.

Son prototype, Abderrahman ibn Abd el Hamid ibn Abd Allah el Omari, inaugura sous le règne d'Ahmed ibn Touloun, les Salatiya — œuvres pies — des Djehadiya, combattants de guerre sainte, adonnés au métier lucratif et pieux de la chasse aux nègres. Signalant le caractère économique de l'islamisation des tribus soudaniennes, étrangères comme origines aux races nègres, et qui devinrent les auxiliaires des aventuriers arabes continuateurs de Cheikh el Omari, le professeur a exposé l'évolution de ce mouvement, au xixe siècle, après la conquête de Mehemet Ali. Il a étudié l'expansion du Soudan égyptien dans l'immense bassin du Bahar el Ghazal et du Nil équatorial, au profit des négriers européens ou musulmans, et montré comment, personnifiée par les Koutchouk Ali, les Mohammed Khèr, les Abou Séoud, par Zoubehr Pacha et son fils Soliman, par leur ancien captif et vékil, le sanguinaire Rabah, elle aboutit à la révolte madhiste.

La conquête anglo-égyptienne, épilogue de la longue histoire du Soudan, a fait l'objet des dernières leçons. Il a paru utile de noter, comme conclusion, le remarquable exemple d'action méthodique, fourni par l'exécution du vaste programme auquel l'Angleterre doit son empire africain du Nil.

En 1903-1904, le professeur étudiera l'*Organisation politique des pays musulmans*, les mercredis ; il étudiera, les samedis, *les Pays musulmans du Soudan : Histoire et organisation sociale : II, le Soudan central*.

Esthétique et histoire de l'art.

M. Eugène GUILLAUME, membre de l'Institut, Académie française et Académie des Beaux-Arts, professeur.

M. Georges LAFENESTRE, membre de l'Institut, Académie des Beaux-Arts, suppléant.

M. Lafenestre a étudié les *Origines de l'Art des Pays-Bas au Moyen-Age*.

Epigraphie et antiquités romaines.

M. CAGNAT, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

Cours du mardi. L'an dernier, le professeur avait étudié la vie privée dans les provinces en s'attachant principalement au milieu où elle se développait. L'étude des maisons et de leurs différentes parties avait pris la plus grande partie de son temps. Cette année, il s'est appliqué surtout à examiner les diverses phases de l'existence des provinciaux, les cérémonies principales qui marquaient cette existence : naissance, imposition du nom, prise de la toge virile, mariage, enterrement. La sépulture, les cérémonies de toute sorte qui accompagnaient l'inhumation ou la crémation, les nécropoles, les tombeaux, leur forme, leur ornementation, leur mobilier, enfin le culte des morts ont été successivement et longuement étudiés. Comme l'an passé, le professeur a essayé de rendre le cours aussi technique que possible en donnant à ses auditeurs des renseignements pratiques destinés à guider dans leurs recherches et dans leurs fouilles ceux qui voudraient se consacrer à l'archéologie.

En 1903-1904, il continuera à s'occuper de la vie municipale, dans le même esprit : il s'attachera surtout aux plaisirs et aux distractions (jeux, commerce de société, bains, représentations théâtrales, etc.) qui s'offraient aux habitants des villes provinciales.

Cours du vendredi. Le professeur a expliqué devant ses auditeurs un certain nombre d'inscriptions romaines récemment découvertes, de façon à leur présenter des types de tous les genres d'inscriptions connues. Cet enseignement a, dans sa pensée, un double but : tenir les auditeurs au courant des trouvailles les plus importantes survenues l'année précédente et permettre à ceux qui ne sont pas encore formés aux méthodes de l'épigraphie de s'initier aux principes de cette science. Des exercices pratiques (lectures d'estampages, déchiffrement d'originaux) ont complété l'enseignement didactique.

Epigraphie et antiquités grecques.

M. FOUCART, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Foucart a expliqué un choix d'*Inscriptions grecques*, les mercredis ; les vendredis, il a étudié le *Culte de Dionysos en Attique*.

Epigraphie et antiquités sémitiques.

M. CLERMONT-GANNEAU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

N.-B. — Le cours a été interrompu après la 32e leçon, M. Clermont-Ganneau ayant été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique d'une mission spéciale aux fins d'enquête sur l'authenticité de la tiare d'or du Louvre dit « tiare de Saïtapharnès ».

Principaux sujets traités :

Coup d'œil général sur les découvertes et publications faites depuis juin 1902.

PHÉNICIEN. — Le *Banobal* de Cicéron et *Baricbal*. — Le temple d'Echmoun construit à Sidon par le roi Bodachtoret : examen des divers monuments y découverts ; étude des dédicaces phéniciennes, etc. (1). — La fête phénicienne du Marzeah (2). — Deux inscriptions phéniciennes inédites gravées sur deux statues de style égyptien découvertes près de Tyr (3). — Inscription phénicienne inédite de Gebal Byblos sur une stèle portant le cartouche du Pharaon Chechank I (4).

NÉO-PUNIQUE. — Lecture rectifiée de diverses inscriptions récemment découvertes (5).

HÉBREU. — Ossuaire juif avec inscription bilingue, grecque et hébraïque, au nom de Nicanor d'Alexandrie, constructeur d'une des portes du Temple de Jérusalem à laquelle il avait donné son nom (6).

SAMARITAIN. — Découverte d'un prétendu manuscrit du VIIIe siècle av. J.-C.

ARAMÉEN. — Papyrus portant la mention de l'an 14 de Darius ; nouvelle confirmation de l'origine perse des papyri araméens d'Égypte ; les Perses à Eléphantine (7).

(1) *Recueil d'Archéologie Orientale*, t. V, p. 217, 296.
(2) *Id.*, t. V, p. 210.
(3) *C. R. de l'Acad.*, 1903, p. 73. *Rec. d'Arch. Or.*, V, p. 373.
(4) *C. R. Acad.* Mai-juin 1903.
(5) *Rec. d'Arch. Or.*, t. V, p. 105, et p. 313.
(6) *Id.*, t. V, p. 334.
(7) *C. R. Acad.*, 1903, p. 76. *Répert. d'épigr. sém.*

PALMYRÉNIEN. — Trois monuments figurés, dont deux avec inscriptions funéraires (1). — La dédicace au dieu Chai' Al-Qaum et l'expression חא אלן (2). — Le Marzeha ou thiase palmyrénien (3). — Inscription bilingue grecque et palmyrénienne découverte en Égypte (4).

ARABE. — Un nouveau milliaire du calife 'Abd el-Melik, découvert à Abou Ghoch.

DIVERS. — Bas-reliefs rupestres de Qabb Eliâs (Liban), d'après photographies et croquis inédits. — 'Aramta et le θεὸς 'Αρεμθηνός (5). — Le dieu phénicien Sadykos, « père de Sidon » (6). — Chartimas, patrie de Didon (7).

Philologie et archéologie égyptiennes.

M. MASPERO, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Georges BÉNÉDITE, suppléant.

Pendant les deux semestres, le cours du lundi a été entièrement absorbé par l'étude de la *Pierre de Palerme* et des questions qui s'y rattachent.

Le mercredi a été consacré à l'explication des trois textes suivants : 1° Sinaï, *inscription d'Haroïri*; 2° Ouâdi Hammâmat, la grande inscription (*L. D.*, II, 150 *a* et W. Golénischeff, *Résultats épigraphiques d'une excursion au Ouâdi Hammâmat*, pl. XV-XVII); 3° Coptos, décret d'Antef (Fl. Petrie, *Coptos*, pl. VII).

1903-1904. 1° Cours du mardi, 1 h., salle 3 (pour remplacer le cours du lundi).

Les représentations figurées dans les *mastabas* ou sépultures civiles de l'Ancien Empire.

2° Cours du mercredi, 1 h., salle 3 *bis*.

Études des données monumentales dans les inscriptions.

(1) *Rec. d'Arch. Or.*, t. V, p. 281.
(2) *Id.*, t. V, p. 179.
(3) *Id.*, t. V, p. 210.
(4) *Id.*, t. V, p. 300.
(5) *Id.*, t. V, p. 221.
(6) *Id.*, t. V, p. 207.
(7) *Id.*, t. V, p. 209.

Philologie et archéologie assyriennes.

M. Jules OPPERT, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Oppert a exposé les *Principes de la grammaire assyrienne et du déchiffrement des textes*; il a interprété des documents juridiques, des tablettes de *Tel el Amarna* et des textes bilingues écrits en sumérien (touranien) et en assyrien ou accadien (sémitique); il s'est occupé des textes en langue sumérienne provenant surtout des fouilles de Telloh.

Il a expliqué, en outre, pendant le second semestre, le *Code de Hammurabi* du commencement jusqu'au 50e paragraphe, en l'accompagnant de remarques juridiques et en le comparant aux autres législations antiques.

Il pense continuer cette explication l'année suivante, et il a l'intention de donner une interprétation de la suite du Grand Cylindre A de Goudéa entièrement composé en langue sumérienne.

Langues et littératures hébraïques, chaldaïques et syriaques.

M. Philippe BERGER, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Berger a expliqué, les vendredis, les *Textes relatifs au règne de Salomon*; les samedis, il a étudié les *Sources de la poésie et de la mythologie hébraïques*.

Langue et littérature arabes.

M. BARBIER DE MEYNARD, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Barbier de Meynard a terminé pendant le premier semestre de 1903 l'étude des *Séances de Hamadânî* en signalant les interpolations qui défigurent la fin de cet ouvrage de haute littérature et révèlent des retouches d'un âge beaucoup plus récent. — Les leçons du vendredi ont été consacrées comme précédemment à la lecture de fragments du *Livre des Chansons*. On s'est appliqué à rechercher dans ce curieux recueil de nouveaux renseignements sur El-Ahṭal, Djérir, Farazdaḳ et d'autres célèbres poètes des deux premiers siècles de

l'hégire. Un fait nouveau s'est dégagé de cette étude comparative : la nécessité de demander un complément d'informations biographiques et littéraires aux musiciens en renom de la même époque, tels que Ibrahîm Mossouli et son fils Is'hak. L'étroite alliance de la poésie classique et du chant aux premier âges de l'Islam explique l'authenticité et la richesse des traditions fournies par les vieux recueils aujourd'hui perdus auxquels l'auteur de l'*Aghany* a fait de si nombreux emprunts. — La même méthode d'investigation comparative a été observée dans l'explication de quelques pages du *Delectus veterum poetarum arabicorum*, publié par MM. Noeldeke et Müller.

Les lenteurs qui retardent la publication au Caire du *Tefsîr* de Ṭabari n'ont pas permis d'aborder l'étude littérale de ce célèbre commentaire du Coran. Cependant les dernières leçons du second semestre ont été consacrées à la synthèse des travaux de Noeldeke, Springer, Muir et Hirschfeld, comme préliminaires de recherches qui ne pourront être poursuivies avec fruit que lorsque l'érudition orientale possédera l'œuvre complète de Ṭabari.

En 1903-1904, M. BARBIER DE MEYNARD étudiera, le lundi, l'ancienne poésie arabe dans le *Hamasa*, édition de Freytag et les *Classes de poètes* (*Ṭabaḳat*) d'Ibn Ḳoṭaïba publiées par M. de Goeje.

Le vendredi, suite de l'explication et du commentaire du *Livre des Chansons*.

Langues et littératures araméennes.

M. Rubens DUVAL, professeur.

Pendant le premier semestre de l'année 1902-1903, le professeur a continué l'étude des dialectes araméens qu'il avait commencée l'année précédente. Les leçons du mardi ont été consacrées au Babylonien et à l'explication du chapitre XI du traité *Sanhédrin* du Talmud Babli. Ce chapitre a été choisi parce qu'il est surtout aggadique, c'est-à-dire qu'il appartient à la partie anecdotique du Talmud appelée *Aggada* par distinction de la partie juridique ou *Halacha*. Tandis que la Halacha est écrite en néohébreu, l'Aggada nous fait connaître l'araméen vulgaire propre à la Babylonie; elle est l'autorité la plus sûre pour reconstituer, dans ses éléments grammaticaux et lexicographiques, ce dialecte si original.

Le dialecte syropalestinien a fait l'objet du cours du vendredi. Le dialecte désigné sous ce nom représente la langue que parlaient les chrétiens de la Palestine et de la Syrie occidentale au commencement de notre ère. Cette langue, très apparentée à celle que reproduisent le Talmud de Jérusalem et les Targoums palestiniens, en diffère cependant par des traits caractéristiques. Les textes syropalestiniens qui ont été édités sont déjà nombreux, mais, en grande partie, fragmentaires. Leur publication ne remonte qu'à quelques dizaines d'années. Il y a là tout un domaine nouveau, qui n'a pas encore été complètement exploré et qui fournit au chercheur des documents fort intéressants.

L'explication du chapitre XI du Sanhédrin a été poursuivie pendant le second semestre, les mardis. Pour le cours du vendredi, le professeur a réuni les lettres syriaques du patriarche nestorien Jésuyab III relatives à la conversion au catholicisme de Sahdona, un évêque de l'Eglise orientale des Syriens. Ces lettres se recommandent autant par l'importance des événements qu'elles nous font connaître que par la pureté du style de leur auteur. Ce double intérêt, historique et littéraire, a été signalé aux auditeurs par le professeur.

Pendant le premier semestre de 1903-1904, le professeur expliquera, dans la même salle et à la même heure : les mardis, des textes extraits du Talmud de Babylone ; et les vendredis, des lettres syriaques inédites du patriarche nestorien Jésuyab III.

Langues et littératures chinoises et tartares-mandchoues.

M. Ed. CHAVANNES, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Ed. Chavannes a interrompu cette année son Esquisse d'une histoire de Chine pour étudier quelques-uns des monuments conservés dans le musée épigraphique de *Si-ngan fou* connu sous le nom de *Pei lin* (Forêt des stèles). Après avoir dressé le bilan des travaux accomplis par les sinologues dans le domaine de l'épigraphie chinoise, M. Chavannes a expliqué et commenté les textes suivants (1) :

(1) Tous ces monuments sont en cours de publication dans le *Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient.*

1° Deux cartes géographiques gravées en l'année 1137. Ces deux cartes, dont l'une a dû être composée vers le milieu du XIe siècle, sont les plus anciens spécimens qui nous aient été conservés de la cartographie chinoise, et, à ce titre, ils présentent un grand intérêt. On peut d'ailleurs reconstituer au moyen des témoignages historiques l'évolution de la cartographie en Chine et la suivre depuis ses origines au IIIe siècle avant notre ère jusqu'à l'époque des *Song* où la diffusion de l'imprimerie et de l'art de l'estampage fait tomber les cartes dans le domaine public.

2° Les saintes instructions de l'empereur *Hong-wou* (1368-1398). Cette stèle, gravée en 1587, reproduit six maximes de morale pratique qui furent développées en vers et en prose par l'empereur *Hong-wou* : à chaque maxime est jointe une vignette qui l'illustre par un exemple tiré de l'histoire. Ce monument était une véritable planche lithographique ; on devait s'en servir pour tirer des estampages qui, distribués à tous les magistrats locaux, fournissaient le texte de sermons laïques, par lesquels, le premier et le quinze de chaque mois, on exhortait le peuple à pratiquer la vertu.

3° Le tableau des neuf neuvaines de la diminution du froid. Les Chinois comptent une durée de neuf fois neuf jours entre le solstice d'hiver et le plein épanouissement du printemps ; ils ont coutume de tracer des calendriers ruraux pour suivre jour après jour la diminution graduelle du froid et l'éclosion de la vie universelle pendant cette période. La stèle que nous avons étudiée, est datée de l'année 1488 et caractérise les neuf neuvaines par autant de petits dessins accompagnés de gracieuses poésies.

4° La géographie pittoresque de la province de *Chàn-si* a été faite au moyen de trois grandes stèles représentant *a*) les huit paysages célèbres du *Chàn-si*; *b*) le *Houa chan* ou montagne sainte de l'Ouest; *c*) le *T'ai-pe chan* ou la grande montagne blanche. Un quatrième monument nous a fourni les caractères mystiques par lesquels les taoïstes symbolisent les cinq montagnes sacrées de l'empire.

5° Deux stèles gravées en 1091 sont des reproductions de bambous peints sur fresque par *Wang Wei*. Une autre stèle gravée en 1107 est la copie du portrait de Confucius par *Ou Tao-tse*. *Wang Wei* et *Ou Tao-tse* sont des peintres célèbres de la première moitié du VIIIe siècle de notre ère ; à défaut de leurs œuvres originales, ces gravures nous permettent de nous faire une idée de leur talent.

Dans les leçons du samedi, M. CHAVANNES a expliqué le chapitre CX des Mémoires de *Sseu-ma Ts'ien* et a montré comment l'histoire des *Hiong-nou* ou Huns est le plus ancien chapitre de l'histoire de la race turque.

Langue et littérature sanscrites.

M. SYLVAIN LÉVI, professeur.

Dans la première série de ses cours, le professeur a continué à exposer l'histoire de l'Inde, sur le même plan que les années précédentes. On ne saurait prétendre, dans l'état actuel des connaissances, à embrasser l'ensemble des faits historiques et à en établir les relations. Il faut d'abord fixer la chronologie; ce n'est là sans doute que la charpente de l'histoire, mais si le travail est aride, il est indispensable aux progrès ultérieurs.

Le règne de Harṣa Çîlâditya, qui domine sur tout l'Hindoustan pendant la première moitié du VIIe siècle, a permis de tracer un tableau assez précis et assez fourni de l'Inde à cette époque; les documents abondent, et sont de nature assez variée. Avec Harṣa, l'histoire de l'Inde se relie au dehors à la Chine et à l'Iran; au dedans, la politique, la religion, la littérature se croisent et se pénètrent. Mais la mort de Harṣa précipite l'Hindoustan dans une longue et obscure anarchie. Pour retrouver une série chronologique stable, l'histoire doit émigrer au Dekkhan. Le professeur a tour à tour étudié à l'aide des documents les plus récents, les dynasties des Kadambas, des Čalukyas, des Pallavas, des Gûrjaras, des Râṣṭrakûṭas et des Čalukyas de Veṅgi; il a pu mener ainsi l'histoire du Dekkhan jusqu'au cours du Xe siècle.

La seconde série des leçons avait pour objet l'étude de la théorie de la royauté dans le Mânava dharma çâstra (livres VII, VIII, IX), en insistant surtout sur les rapports de doctrine et de rédaction entre le code et le Mahâ-Bhârata.

En 1903-1904, M. LÉVI se propose de reprendre l'histoire de l'Inde septentrionale depuis la mort de Harṣa et de la poursuivre jusqu'aux invasions musulmanes. Pour le second cours, le texte d'explication sera le Daça-kumâra-čarita.

Langue et littérature grecques.

M. MAURICE CROISET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

Dans son cours de l'année 1902-1903, le professeur a étudié, les jeudis, pendant les deux semestres, la *République* de Platon et ses rapports avec l'état moral de la société grecque du IVe siècle. Il s'est attaché à montrer d'abord comment la morale grecque avait évolué depuis ses origines jusqu'au IVe siècle. Constituée peu à peu par l'expérience et la tradition, elle faillit être ébranlée au Ve siècle, soit par la révolution profonde qui s'accomplissait dans les mœurs, soit par les idées nouvelles qui surgissaient de tout côté. Ce qui caractérise ce temps, c'est une sorte de révolte de l'individualisme contre la discipline traditionnelle. Cette révolte, Socrate essaye de la réprimer au nom de la science, en fondant une doctrine morale, capable de satisfaire la raison. Platon, héritier des vues essentielles de son maître, reprend la même œuvre dans quelques-uns de ses plus remarquables dialogues. On peut suivre le développement de sa pensée morale dans le *Protagoras*, le *Gorgias*, le *Banquet*. La première partie du cours a été consacrée à cette étude. Mais c'est dans la *République*, œuvre de pleine maturité, que le philosophe a exposé sa doctrine avec le plus d'ampleur, le plus de logique et le plus de force. L'objet principal du cours a été d'analyser cette doctrine, non d'une manière abstraite, mais en faisant ressortir dans le détail l'influence qu'ont exercée sur elle les faits et les idées du temps. La théorie de l'éducation, telle que Platon l'expose, est manifestement inspirée par le sentiment des défauts qu'il croit découvrir dans l'éducation athénienne. L'organisation de sa cité est aussi une sorte de critique indirecte, mais constante, de celle de l'État athénien. Le professeur a essayé de montrer comment cette étude du mal contemporain s'est associée chez lui à l'admiration d'institutions étrangères, plus ou moins embellies par son imagination, et au développement logique de ses idées personnelles. Il a dégagé en dernier lieu les notions de justice et de bonheur, qui sont le fondement même de toute cette doctrine morale.

Dans les leçons du lundi matin, le 1er livre du même ouvrage a été l'objet d'une explication approfondie, tant au point de vue de la langue qu'au point de vue de la doctrine.

Pendant l'année 1903-1904, M. Maurice CROISET se propose d'étudier l'*Histoire de la Comédie athénienne pendant la première période de la guerre du Péloponnèse*. Il expliquera, d'autre part, des textes empruntés à la poésie lyrique.

Philologie latine.

M. Louis HAVET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Louis Havet a traité, le mercredi, des principes de la critique des textes, avec application spéciale aux *Captifs* de Plaute. Outre la leçon du Collège de France, où il exposait les théories selon un ordre méthodique, le professeur faisait à l'École pratique des Hautes-Études une autre leçon sur le même sujet, destinée à exercer les élèves. Dans l'une et l'autre leçon, il a été procédé à la discussion d'un grand nombre de conjectures nouvelles.

Le vendredi, M. Havet a expliqué les 28 premiers paragraphes du discours de Cicéron *De imperio Cn. Pompei*; il a particulièrement insisté sur les lumières que fournissent à l'interprétation trois ordres de faits souvent mal connus ou méconnus : 1° les observances métriques en fin de phrase; 2° les nuances de sens, tantôt au propre et tantôt au figuré, attachées aux pronoms *is*, *hic*, *iste*, *ille*; 3° enfin, et dans des cas nombreux, la figure de style qui consiste à disjoindre deux mots construits ensemble en intercalant entre eux un corps étranger.

Histoire de la littérature latine.

M. Gaston BOISSIER, membre de l'Institut, Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Boissier a entrepris, pendant l'année 1902-1903, de traiter de la Conjuration de Catilina dans Salluste et dans Cicéron.

Pour mettre plus d'ordre dans son cours, il a pensé qu'il était utile de suivre le récit de Salluste, et de le contrôler à chaque fois par les renseignements que Cicéron nous fournit. Il a commencé par étudier les développements généraux que Salluste a placés en tête de son ouvrage sur la situation de la République romaine, à la fin du VIIe siècle, ce qui l'a amené à

expliquer les changements qui s'étaient produits dans la constitution romaine depuis les Gracques. Abordant l'exposition des faits, il a fait voir ce qui avait amené le succès de Cicéron aux comices de 691; il a repris l'histoire du fameux consulat, insistant surtout sur les embarras que César suscitait sans relâche au consul pour ruiner son influence et sa popularité; et il a eu ainsi l'occasion d'examiner les premiers discours consulaires de Cicéron et d'en apprécier les mérites et les faiblesses. Quand le dernier échec de Catilina aux élections de 692 l'a précipité dans la conjuration et qu'il prépare ouvertement la guerre civile, la comparaison des *Catilinaires* a permis de contrôler le récit de Salluste et d'arriver à constater la vérité des faits d'une manière définitive. Pour établir l'authenticité de la dernière *Catilinaire* et présenter un tableau fidèle de ce qui se passa dans le Sénat le jour des nones de décembre, il a fallu faire connaître la façon dont se tenaient ses séances, sa compétence judiciaire, les droits que lui donnaient la loi ou les traditions, et reprendre la question tant de fois discutée de savoir s'il a agi légalement en condamnant à mort les conjurés.

Le mardi matin, le professeur a expliqué le VII[e] livre de la *Pharsale* de Lucain; il l'a expliqué tout entier, en le comparant aux passages correspondants du *de Bello civili* de César.

Philosophie grecque et latine.

M. BERGSON, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, professeur.

Le cours du samedi a été consacré à l'explication du second livre de la *Physique* d'Aristote. Le professeur s'est occupé surtout des interprétations des commentateurs grecs. Il a insisté particulièrement sur la théorie aristotélicienne de la Chance et du Hasard.

Dans ses leçons du vendredi, le professeur a complété son cours de l'année dernière en présentant une esquisse de l'*Histoire de l'idée de Temps dans ses rapports avec les systèmes.* Il a montré comment la conception du temps s'est transformée en passant de la philosophie antique à la philosophie moderne, et commment cette transformation a influé sur l'évolution des sciences.

En 1903-1904, M. BERGSON étudiera l'*Évolution des théories de la mémoire*, les vendredis; il expliquera le livre XI (τὸ Λ) de la *Métaphysique* d'Aristote, les samedis.

Philosophie moderne.

M. TARDE, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, professeur.

M. Tarde a traité de la *Philosophie pénale*, les jeudis ; les samedis, il a étudié les *Idées philosophiques de Cournot.*

Langue et littérature françaises du moyen âge.

M. GASTON PARIS, membre de l'Institut, Académie française et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. Gaston Paris a étudié les *Romans d'aventure des* XIIe *et* XIIIe *siècles*, les mardis ; il a expliqué la *Vie de saint Alexis*, poème du XIe siècle, les jeudis.

Langue et littérature françaises modernes.

M. ÉMILE DESCHANEL, professeur.

M. Deschanel, les samedis, a continué l'étude des *Fables de La Fontaine.*

Son remplaçant partiel, M. Gaston DESCHAMPS, a fait le cours du mercredi.

Le cours du mercredi a eu pour objet d'exposer l'histoire de la poésie française au XVIe siècle, en dehors de la Pléiade, sur laquelle avait insisté particulièrement le cours de l'an dernier. Les *Tragiques* d'Agrippa d'Aubigné ont été étudiés en détail : ce poème guerrier et biblique a été encadré dans la vie militante et prédicante de l'auteur. Les sonnets galants de Philippe Desportes, ses odes courtisanesques et aussi ses traductions des psaumes ont été replacés, par une distribution chronologique aussi exacte que possible, dans les diverses périodes de la vie de l'auteur, depuis ses débuts à la cour et son voyage en Pologne à la suite d'Henri de Valois, jusqu'au moment où Desportes, abbé de Tiron, de Bonport et autres lieux, devenu le mieux renté des beaux esprits, et attristé toutefois par l'hostilité de l'école de Malherbe, songea enfin à la grande affaire de son salut.

Ce qu'Agrippa d'Aubigné, avec son lyrisme satirique et sa noblesse morale, nous dénonce dans les corruptions de son temps ; ce que Philippe Desportes, avec son scepticisme tantôt

nonchalant et spirituel, tantôt précis et cynique, nous avoue sur la conduite de ses contemporains et sur son propre compte, a été contrôlé et commenté à l'aide des anecdotiers, des biographes ou des mémorialistes du xvi[e] siècle : Brantôme, L'Estoile, etc.

Une large place a été attribuée, dans l'exposé de cette année, à un poète dont le nom sonore est plus connu que ses œuvres ne sont étudiées : Guillaume de Saluste, sieur du Bartas, habituellement relégué, dans les bibliothèques, aux coin des poètes qu'on ne lit pas. Ce gentilhomme gascon, très loué par ses contemporains, victime des injustices de ses successeurs, honoré toutefois de l'admiration de Gœthe, est digne d'attention et de respect. Ses grandes compositions cosmogoniques attestent des ambitions très hautes, et contiennent d'incontestables beautés. S'il n'a pas réussi, malgré son généreux effort, à doter la France d'un poème comparable au *Paradis perdu* de Milton ou à la *Messiade* de Klopstock, il a contribué, très efficacement, à inaugurer le mouvement intellectuel et moral qui, chez deux nations voisines de la France, aboutit au développement d'une littérature puisée aux profondeurs mêmes du sentiment religieux. Ses voyages en Angleterre et en Écosse, la faveur spéciale que lui témoigna le roi Jacques, le « roi théologien », la vogue qui propagea, dans toutes les paroisses de la Grande-Bretagne, les traductions de ses œuvres, tous ces faits, et d'autres encore, dans le détail desquels on ne peut entrer ici, nous autorisent à revendiquer pour un poète français, voire pour un poète du Midi, le bénéfice d'une initiative et d'un exemple dont les historiens peu informés reportent volontiers le mérite au « sérieux » des races du Nord.

Les poésies de Jean Bertaut, évêque de Séez, raffinent l'afféterie et le *concettisme* de Desportes presque autant que la grandiloquence de du Bartas semble parfois (et sans qu'il y ait d'ailleurs d'imitation préméditée) l'exagération des qualités et des défauts d'Agrippa d'Aubigné. Boileau s'est trompé, lorsqu'il a dit, en parlant de Ronsard :

> Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

La vérité, c'est que Bertaut et Desportes ont nui à la mémoire du chef de la Pléiade, en se déclarant ses disciples et ses imitateurs. Leur façon de « ronsardiser » a compromis Ronsard qui, dans les polémiques de Malherbe avec Desportes et Mathurin Régnier, s'est trouvé atteint par contre-coup.

Les œuvres poétiques du cardinal Du Perron, qui fut un des protecteurs et on peut dire l'auteur de la fortune de Malherbe, — les *Foresteries* de Vauquelin de la Fresnaye, compatriote du futur réformateur de la poésie française, nous ont acheminés vers le seuil du XVIIe siècle.

Le cénacle de Malherbe, Racan, Mainard, etc., les poètes isolés ou irréguliers (Théophile, etc.), les poètes de l'hôtel de Rambouillet (Voiture, Godeau, etc.), seront l'objet du cours de l'an prochain, sous ce titre : *La poésie française au commencement du dix-septième siècle.*

Langues et littératures d'origine germanique.

M. A. CHUQUET, membre de l'Institut, Académie des Sciences morales et politiques, professeur,

M. A. Chuquet a fait son cours sur la littérature allemande depuis la fin du moyen âge jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et il a traité successivement les points suivants :

La Réforme et l'humanisme. — Les Alsaciens, Geiler, Brant, Murner. — Ulrich de Hutten. — Luther. — Hans Sachs. — Fischart. — Les Sociétés littéraires. — Opitz. — Fleming. — Spee et Scheffler. — Gryphius. — Grimmelshausen. — Abraham a Sancta Clara. — Gunther. — Hagedorn et Haller. — Gottsched et Bodmer. — Gellert. — L'école de Halle. — Klopstock. — Wieland. — Lessing. — Le Sturm und Drang. — Herder. — L'Union de Gœttingue.

Il tracera pendant l'année scolaire 1903-1904, le tableau de la littérature allemande depuis Gœthe jusqu'à nos jours.

Langues et littératures de l'Europe méridionale.

M. PAUL MEYER, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. MOREL-FATIO, suppléant.

Le lundi, le professeur a continué l'étude de la *Satire dans la littérature espagnole*. Le cours de cette année a été consacré à la période des XVIe et XVIIe siècles, l'époque la plus florissante à tous égards des lettres espagnoles. Il fallait, ou

se contenter de passer en revue sommairement l'histoire du genre pendant ces deux siècles, ou choisir quelques auteurs particulièrement représentatifs et les étudier en détail. C'est à ce dernier parti que le professeur s'est arrêté. Il a commencé par Cristobal de Castillejo, gentil poète assez comparable à Marot, très imbu encore de l'esprit du moyen âge, très attaché aux formes traditionnelles, mais que les circonstances tirèrent de son milieu, puisqu'il passa une partie de sa vie à la cour de Vienne, au service de Ferdinand I[er], frère de Charles-Quint; ses principales œuvres satiriques ou morales sont le *Dialogue sur les femmes* et le *Dialogue sur la vie de cour*, ce dernier plus intéressant par sa sincérité, par beaucoup de souvenirs personnels et par une certaine indépendance de pensée. Après Castillejo, viennent les premiers représentants de la nouvelle école italienne, Diego de Mendoza et Gutierre de Cetina, qui ne sont pas à proprement parler des poètes satiriques, mais qui ont imité avec succès le *sermo* horacien et se sont beaucoup inspirés de la poésie berniesque. La satire à la Juvénal n'apparaît que plus tard, vers la fin du XVI[e] siècle. Nous la trouvons combinée avec celle d'Horace dans les œuvres graves, lourdes et diffuses mais riches d'idées des deux frères Leonardo de Argensola. Au XVII[e] siècle, la satire est à la fois sociale, politique et littéraire et chacune de ses variétés a des représentants de grand mérite. Quevedo les a cultivées toutes trois et dans les deux premières au moins il s'est montré tout à fait supérieur. C'est par Quevedo que le professeur a terminé son cours; il a tenté de définir ce puissant esprit en l'étudiant d'abord dans sa vie, puis ensuite dans ses écrits les plus caractéristiques tant au point de vue de la pensée que de la richesse verbale.

Le vendredi, le professeur a interprété les dix premiers chants du *Purgatoire* de Dante.

En 1903-1904, M. MOREL-FATIO étudiera la *Société et la littérature espagnoles au* XVIII[e] *siècle*, le lundi, à 5 heures. Il continuera l'explication du *Purgatoire* de Dante, à partir du chant XI, le vendredi, à 10 heures 1/2.

Langues et littératures celtiques.

M. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

M. d'Arbois de Jubainville a fait deux cours. Le premier, tous les mardis, a eu pour objet le commencement du texte du *Senchus Mór* à partir de la page 64 et jusqu'à la page 184 du tome Ier des *Ancient Laws of Ireland*. Le professeur faisait l'analyse grammaticale de chaque mot et indiquait, lorsqu'il y avait lieu, la forme de ce mot en gallois, en breton, en sanscrit, en grec, en latin et dans les langues germaniques. Quand une question de droit comparée était posée par le texte irlandais, il la traitait.

Le second cours, le samedi, consistait en une exposition de l'histoire la plus ancienne des Celtes depuis l'an 800 environ jusqu'à l'an 100 avant l'ère chrétienne. Au temps de la grande puissance des Celtes leur domination s'est étendue en Europe de l'Océan Atlantique à la Mer Noire, de l'extrémité septentrionale de l'Écosse aux côtes méridionales du Portugal, des côtes de la Mer du Nord à Senigallia et même peut-être à Todi en Italie; le haut Elbe et le haut Oder ont été des fleuves celtiques et aussi le Danube dans tout son cours. Mais le pays d'origine des Celtes paraît avoir été un tout petit territoire, le bassin du Main au nord du haut Danube et à l'est du haut Rhin. L'objet du cours a été de montrer : 1° comment les deux groupes celtiques, c'est-à-dire les Gôidels et les Gaulois, se sont établis dans le vaste domaine où ils ont été maîtres jusquà sa conquête par les Romains venus du sud, par les Germains arrivés du nord-est; 2° comment en l'an 100 avant J.-C. les Romains et les Germains les avaient déjà en grande partie dépouillés.

Pendant l'année scolaire 1903-1904, M. d'Arbois de Jubainville expliquera, le lundi, comme l'année précédente, un texte de droit irlandais.

Le vendredi, il étudiera la phonétique celtique en la comparant à celle du sanscrit, du grec, du latin et des langues germaniques.

Langues et littératures d'origine slave.

M. Louis LEGER, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

Le professeur poursuivant ses études sur l'histoire comparée de la civilisation et de la société dans les pays slaves a continué l'interprétation du *Courtisan Polonais* de Lucas Gornicki (xvie siècle). Il a fait ressortir les détails par lesquels l'ouvrage

polonais se distingue du prototype italien dont il n'est qu'une adaptation. Il a insisté sur les parties originales, notamment sur les chapitres si curieux où l'auteur traite des différentes langues slaves et de la façon dont elles peuvent s'enrichir mutuellement.

Pour faire suite au *Domostroï* ou Ménagier russe étudié l'année précédente (1), le professeur a interprété l'ouvrage de Kotochikine, la *Russie sous le règne d'Alexis Mikhaïlovitch* (XVII[e] siècle). Malheureusement il est impossible de trouver dans le commerce une édition complète de ce curieux ouvrage. M. Leger a été réduit à mettre aux mains de ses élèves une édition abrégée à l'usage de l'enseignement secondaire.

Il se propose de revenir sur ce texte si la librairie russe se décide à en donner une nouvelle édition. Il a à diverses reprises exprimé le regret de se voir obligé de mettre aux mains des auditeurs des textes absolument insuffisants, mal établis, dépourvus d'index et de commentaires. A défaut de la librairie qui n'ose entreprendre des éditions savantes, il serait à souhaiter que l'Académie de Saint-Pétersbourg en publiât deux ou trois qui pourraient servir de modèles.

Pendant le cours de l'année 1903-1904 le professeur se propose d'étudier l'*Histoire de la Pologne napoléonienne* d'après les mémoires de Niemcewicz sur le grand-duché de Varsovie, récemment publiés par M. Kraushaar. D'autre part il exposera *la grammaire de la langue tchèque* d'après le manuel de M. Hantich (Paris, Leroux) et il interprétera simultanément, au point de vue grammatical et étymologique, une version slavonne et une version tchèque de l'Évangile d'après l'édition bilingue publiée par la typographie du Saint Synode (Saint-Pétersbourg, 1892).

Grammaire comparée.

M. Michel BRÉAL, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur.

Pendant le premier semestre M. Louis DUVAU, suppléant, a traité *De la Structure et des fonctions des formes nominales*

(1) Un des élèves du cours de l'année 1801-1802, M. Duchesne, professeur au lycée de Beauvais, a achevé une traduction du *Domostroï* qui sera publiée prochainement.

du verbe dans les langues indo-européennes, les lundis ; les mercredis, il a étudié, au point de vue étymologique et grammatical, des textes en vieil anglais.

Pendant le second semestre, M. MAURICE GRAMMONT, remplaçant, a fait les deux cours suivants :

1er cours, les lundis, à 10 h. : *La metathèse dans les langues indo-européennes, anciennes et modernes.*

M. Grammont a abordé le grand problème de la métathèse, resté si obscur jusqu'à présent. Il a montré d'abord quelle place ce phénomène occupe dans l'évolution des langues : tandis que les lois phonétiques ordinaires reposent essentiellement sur un état physiologique, ce que l'on trouve avant tout à la base de la métathèse, comme de la dissimilation et de l'assimilation, c'est un phénomène psychique inconscient. La métathèse a été étudiée en détail dans les patois du midi de la France, — particulièrement dans le Béarnais, le Gascon, le Languedocien, le Rouergat et l'Auvergnat, — puis en Arménien classique, dans les dialectes arméniens modernes, en Persan et en Pâli. On a déterminé les formules propres à chaque dialecte, et l'on a montré que, quoique diverses selon les patois, elles s'accordent toutes entre elles, et comportent dans leur représentation la même rigueur que n'importe quelle loi phonétique. On a conclu en faisant voir que les différentes formules se ramènent toutes à trois grands principes généraux, analogues à ceux qui déterminent les lois de la dissimilation.

2e cours, les vendredis à 5 h. : *Les noms propres de personnes d'origine germanique en France : histoire et étymologie.*

Après avoir exposé l'histoire générale des noms propres de personnes en France et en avoir déterminé et caractérisé les périodes, M. Grammont a montré la place qu'occupent dans la masse les noms propres d'origine germanique. Passant alors à l'étude du détail, il a examiné un à un ceux qui contiennent les éléments *berhta-*, *ara-*, *bera-*, *hrôthi-*, *gundi-*, *helma-*, *frithu-* ; il a expliqué l'histoire, l'étymologie et la signification de chacun de ces éléments. Puis il s'est efforcé de déterminer pour chaque nom à quelle date, par quelle voie et sous quelle forme il est entré en France. Il en a suivi l'évolution dans chacun des dialectes de France, localisant et datant autant que possible chacune des formes simples ou dérivées. Il a insisté particulièrement sur les principes de déformation, tant naturels qu'artificiels, qui ont agi sur les noms propres. Parmi les artificiels, le plus important est la *francisation*, qui consiste à donner

volontairement un aspect plus français aux mots dans lesquels on croit reconnaître des sons patois. Le désir de francisation a été si impérieux dans certains cas qu'il s'est appliqué même à des formes purement franciennes.

Pendant l'année 1903-1904, M. Michel BRÉAL se propose de reprendre son cours.

L'une de ses deux leçons sera consacrée à l'étude *Du Verbe dans les langues indo-européennes.*

Dans l'autre leçon le professeur expliquera un chant d'Homère au point de vue étymologique et grammatical. Des faits grammaticaux qu'il énumère, il déduira quelques conclusions sur l'élaboration et la date des poèmes homériques.

Antiquités Américaines.

Fondation Loubat.

M. LÉON LEJEAL, chargé du cours.

Le cours d'Antiquités Américaines a été ouvert le jeudi 15 janvier 1903. Dans sa première leçon reproduite, d'ailleurs, par la *Revue internationale de l'Enseignement* (1), M. Lejeal s'est efforcé de justifier la création nouvelle, en montrant l'importance et l'intérêt des études américanistes, en énonçant les principaux problèmes qu'elles soulèvent, en rappelant aussi les travaux (plus nombreux qu'on ne le croit d'ordinaire) qu'elles ont inspirés aux savants français.

Les leçons des jeudis suivants devaient être consacrées aux *Sources espagnoles de l'histoire précolombienne.* Un sujet aussi étendu ne pouvait être épuisé en une seule année. On s'est donc borné à l'examen des sources qui concernent l'Amérique du Nord. Il importait, avant tout, de les rattacher à leur milieu d'origine et aux circonstances qui les firent naître. A cet effet, les grands épisodes de la découverte et de la conquête castillanes sur le sol du Nouveau Monde ont été rappelés d'une façon sommaire, assez longuement, toutefois, pour pouvoir rectifier, au passage, quelques erreurs traditionnelles d'histoire géographique et coloniale; en particulier, sur le personnage de Colomb et la genèse de ses idées. Le but véritable et l'utilité de ces entretiens préparatoires étaient, du reste, de préciser, d'une manière générale, la valeur documentaire des

(1) Numéro du 15 avril 1903.

textes à étudier. Sauf exception, ils sont une œuvre de bonne foi, d'érudition réelle, et sans laquelle il n'y aurait pas de science possible des vieilles sociétés américaines, tant la difficulté demeure grande, jusqu'à nouvel ordre, d'interpréter les rares chroniques ou manuscrits et les inscriptions indigènes qui nous sont parvenus. Ainsi, c'est bien à tort, semble t-il, que toute une école, relativement récente, d'américanistes dédaigne systématiquement cette vaste littérature historique. Mais la confiance aveugle qu'avaient mise en elle Brasseur de Bourbourg et ses disciples ne paraît pas plus raisonnable. Les Espagnols qui ont examiné et décrit le monde américain, à une époque très voisine (xvi[e] siècle et première moitié du xvii[e] siècle) de son indépendance, ont été presque toujours sincères et bien placés pour être exactement informés. Ils n'ont pas été, ils ne pouvaient être toujours impartiaux et clairvoyants. Pour leur catholicisme intransigeant, les croyances et les rites des Précolombiens ne pouvaient être que le produit d'une suggestion satanique. D'autre part, sujets d'une monarchie absolue, encore féodale dans ses formes extérieures, ils devaient, à leur insu, ramener à ce type politique et social, — le seul qu'ils connussent, — toutes les organisations qui s'offraient à eux. Enfin, vainqueurs et convertisseurs parfois brutaux, ils ne pouvaient échapper à l'inconscient désir de légitimer leurs violences, en dépréciant parfois les qualités intellectuelles et morales de leurs adversaires, devenus leurs victimes. Leurs erreurs, en quelque sorte fatales, ne rendent que plus nécessaire un inventaire méthodique de leurs écrits. Le chargé de cours a classé ces derniers d'après leur caractère et la personnalité même des auteurs (relations de découvreurs, conquérants et missionnaires, documents administratifs, historiographie officielle, chroniques monacales etc.). Après s'être imposé à lui-même la lecture aussi minutieuse que possible de chaque ordre de documents, il a groupé, dans ses leçons, les divers témoignagnes relatifs à une même région, en les comparant, en les complétant, en les commentant les uns par les autres, et, quand il se pouvait, en faisant appel, pour les éclairer, aux passages les mieux compris des historiens indigènes, aux résultats les plus certains de l'archéologie et de l'exploration moderne. Par ce procédé d'exposition qui évitait la monotonie et les redites, sans exclure l'analyse sérieuse et la critique, M. Lejeal espère avoir pu présenter à ses auditeurs le tableau intéressant et précis de trois régions distinctes de l'Amérique ancienne: 1° les *Antilles* (étudiées principalement dans Colomb,

Fray Roman, Pierre Martyr et Oviedo); — 2° le *Yucatan* (d'après Landa, Lizana, Sanchez de Aguilar, Cogolludo, etc.); — 3° l'*Amérique centrale* (d'après les PP. Ximenez et Remesal, la compilation dicrètement consultée, parce que très inégale, de Fuentès y Guzman, et quelques historiens généraux, tels que Herrera). Aux Antilles, la juxtaposition des peuples *Igneris-Cebuneys* (Haïti et Cuba) et des Caraïbes (Petites Antilles), leur ethnographie respective et les éléments religieux qu'ils semblent avoir partagés avec le Yucatan et l'Amérique centrale; dans ces derniers pays, les migrations successives qui paraissent avoir formé la famille ethnique des Mayas; les légendes si curieuses des prophètes civilisateurs (Zamna, Kukulkan, Gukumatz, etc.) et leur parenté avec celle du Quetzalcoatl mexicain; les vicissitudes politiques et sociales des diverses confédérations tribales de Mayapan, d'Uxmal, de Chichen-Itza, du Peten et des États plus nettement monarchiques du Guatemala; l'histoire, — ou des linéaments d'histoire, — des principales dynasties (Cocomes, Tutul-Xins.....), sacerdotales ou royales; enfin l'origine septentrionale assez évidente de la culture dite Maya et la modernité relative de cette civilisation, tels sont les points sur lesquels on a plus spécialement insisté. M. Lejeal compte, l'an prochain, reprendre et mener à bonne fin, du moins en ce qui concerne le Mexique, cet important sujet. Il espère joindre aux leçons d'exposition quelques conférences d'explication de textes, pour lesquelles des auditeurs de bonne volonté et lisant l'espagnol se sont déjà offerts.

Le cours du samedi a été consacré aux questions suivantes : 1° *Calendrier mexicain*. On l'a, d'abord, examiné en lui-même et dans son économie, en prenant pour base les travaux de Gama, d'Orozco y Berra et de Brinton, complétés (pour l'intercalation des jours complémentaires du cycle de 52 ans, pour la détermination du jour initial de l'année de 360 jours, pour le rôle de la période vénusienne dans le comput des Aztèques, par les hypothèses plus au moins récentes de M[me] Nuttall) du D[r] Seler, de MM. Abadiano, Del Paso y Troncoso et Ernest Hamy. On a pris ensuite le calendrier comme base d'une première étude succincte de la religion, de la liturgie (en s'arrêtant avec quelques détails sur les mythes et les rites rivaux de Huitzilopochtli, Tezcatlipoca et Quetzalcoatl) et de la vie mexicaine; — 2° *Éducation et famille mexicaines* (d'après Sahagun et Torquemada); — 3° *Découvertes archéologiques récentes dans la Zapotèque et la région des Isthmes* (Monte-Alban, Xoxo, Mitla, Yâxchilan ou Ville-Lorillard, Copan et Chacula). Le

plan suivi dans cette dernière série de leçons pratiques, qui a occupé tout le second semestre de l'année, comportait, avec l'histoire des cités en question, l'exposé des résultats donnés par les fouilles, c'est-à-dire l'analyse des mémoires de MM. Batres (*Exploration of Mount-Alban*), Marshall H. Saville (*Exploration of Zapotecan Tombs* et *Cruciform Structures near Mitla*), Maler (*Researches in the Usumacintla Valley*), Eduard Seler (*Die alten Ansiedelungen von Chaculá*) et les publications dernières du « Peabody Museum » (*Prehistoric Ruins of Copan*, etc.).

Les conférences du samedi, comme celles du jeudi, ont été généralement illustrées par des reproductions de monuments, manuscrits, etc. En fin d'année, deux séances ont été, du reste, remplies, en tout ou partie, par des projections lumineuses. Enfin une visite au Musée ethnographique du Trocadéro a familiarisé l'auditoire avec les originaux.

En 1903-1904, M. LEJEAL traitera de l'*Amérique préhistorique* et continuera d'étudier les *Sources espagnoles de l'histoire précolombienne*, les mercredis et samedis à 5 heures.

Numismatique et glyptique.

(Fondation de la Gazette des Beaux-Arts.)

M. Ernest BABELON, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, chargé du cours.

Dans le premier semestre, M. E. Babelon a exposé les origines historiques et commerciales de la monnaie, examiné les traditions de l'antiquité relatives à ces origines, défini les différentes espèces frappées chez les Grecs et exposé la formation des systèmes pondéraux appliqués à la taille des monnaies primitives. Quittant le domaine de la théorie, le professeur a étudié ensuite les monuments qui nous sont restés de la période primitive du monnayage grec : les premières séries monétaires en argent d'Egine et de l'Eubée et les monnaies d'électrum frappées dans les ports de l'Asie Mineure occidentale, classées suivant les systèmes de leur taille : systèmes éginétique, euboïque, milésiaque, phocaïque ; systèmes de la créséide, de la darique et du sicle médique.

Dans le second semestre, M. E. Babelon a circonscrit son

étude aux monnaies d'argent frappées en Asie Mineure depuis les origines jusqu'aux Guerres Médiques. Dans cette période le monnayage est pratiqué seulement dans un certain nombre de villes commerçantes des côtes; il n'existe pas encore dans l'intérieur des terres. La zone des villes d'Asie Mineure qui ouvrirent un atelier monétaire avant les défaites de Xerxès en 480 et l'établissement de l'hégémonie athénienne, si on la traçait en couleur sur une carte géographique, dessinerait un long ruban longeant la mer et se déroulant depuis Sinope, sur le Pont-Euxin, jusqu'à la Cilicie et l'île de Chypre. C'est ce monnayage qui a été passé en revue, au point de vue de la taille des espèces, de la fabrication et de son développement technique, du style et de ses transformations graduelles, des types et de leur signification mythologique, du rapport de ces types avec les œuvres d'art comtemporaines, des allusions qu'ils font aux événements historiques.

Des planches en phototypie reproduisant la plupart des monnaies dont il était question, ou, à leur défaut, des moulages en plâtre ont été mis à la disposition des auditeurs pour leur permettre de mieux suivre la démonstration du professeur.

Dans l'année 1903-1904, M. BABELON se propose d'étudier d'après les mêmes principes la numismatique d'Athènes et des villes du Péloponnèse.

Mathématiques.

(FONDATION CLAUDE-ANTOINE PECCOT)

M. HENRI LEBESGUE, chargé du cours.

Le cours a porté sur *la définition de l'Intégrale.*

La définition classique de l'intégrale ne permet pas de résoudre toujours le problème fondamental du calcul intégral : *Trouver une fonction connaissant sa dérivée.* Pour arriver à une définition permettant de résoudre ce problème dans tous les cas, il a suffi de passer en revue les définitions dues à Cauchy, Lejeune-Dirichlet, Lipschitz, Riemann, Duhamel et Serret, de rechercher les propriétés principales communes à toutes ces intégrales, puis de poser ces propriétés comme définition du nombre *intégrale.*

Pour le calcul de ce nombre, il est indispensable de savoir mesurer un ensemble de points; à cette question se rattachent

des travaux de MM. Jordan et Borel, ainsi que les définitions, dues à M. Darboux, des intégrales par défaut et par excès.

Plusieurs leçons furent consacrées à l'application de l'intégration au problème fondamental du calcul intégral et à quelques problèmes analogues relatifs à la détermination d'une fonction par l'un de ses nombres dérivés. Ces problèmes ont été surtout étudiés par P. du Bois-Reymond, Dini, Ludwig Scheeffer, Volterra.

Il y a lieu aussi d'étudier la dérivation des intégrales indéfinies, cela donne des renseignements curieux sur l'existence des dérivées.

La recherche des coefficients du développement trigonométrique d'une fonction revient, d'après Riemann et Cantor, à la recherche d'une fonction connaissant ce que les Italiens appellent sa dérivée seconde généralisée. C'est un problème analogue à ceux déjà traités, il fournit une nouvelle application de l'intégration.

LABORATOIRES DU COLLÈGE DE FRANCE

Il y a au Collège de France dix laboratoires, savoir :

Laboratoire de Physique générale et expérimentale.

Professeur-directeur : **M. Mascart.**
Préparateur : **M. Bloch.**

Laboratoire de Chimie minérale.

Place du Collège-de-France, n° 9.

Professeur-directeur : **M. Le Chatelier.**
Préparateur : **M. Boudouard.**

Laboratoire de Chimie organique.

Professeur-directeur : **M. Berthelot.**
Préparateur : **M. Trannoy.**

Laboratoire de Médecine.

Professeur-directeur : **M. d'Arsonval.**
Préparateur : **M. Bordas.**

Ce laboratoire possède une annexe, 12, rue Claude-Bernard.

Laboratoire d'Histoire naturelle des corps inorganiques.

Professeur-directeur : **M. Fouqué.**
Préparateur : **M. Arsandaux.**

Laboratoire d'Histoire naturelle des corps organisés.

Professeur-directeur : **M. Marey.**
Préparateur : **M. François-Franck.**

Laboratoire d'Embryogénie comparée.

Professeur-directeur : **M. Henneguy.**
Préparateur : **M. Léoaillon.**

Laboratoire d'Anatomie générale.

Professeur-directeur : **M. Ranvier.**
Préparateur : **M. Suchard.**

Laboratoire de Phonétique expérimentale (rattaché à la chaire de Grammaire comparée).

Professeur : **M. Bréal.**
Préparateur : **M. Rousselot.**

Station physiologique du Parc des Princes (Bois de Boulogne).

Directeur : **M. Marey.**
Préparateur : **M. Manouvrier.**

Laboratoire de Zoologie et de Physiologie maritimes de Concarneau (Finistère). Rattaché aux quatre chaires de Médecine, d'Histoire naturelle des Corps organisés, d'Embryogénie comparée et d'Anatomie générale.

Professeurs-directeurs : **MM. d'Arsonval, Marey, Henneguy et Ranvier.**
Sous-directeur : **M. Fabre-Domergue.**
Préparateur : **M. Biétrix.**

Ce laboratoire, fondé en 1858, par Coste, professeur d'Embryogénie au Collège de France, est, conformément à l'esprit de l'établissement dont il dépend, ouvert à tous ceux qui désirent y poursuivre des travaux personnels. Très bien aménagé, pourvu d'un matériel de recherches très complet et d'un bateau à pétrole, le laboratoire peut recevoir en même temps six ou huit personnes logées dans sept cabinets de travail biens aménagés, pourvus d'eau et de gaz.

Un service de recherches scientifiques, appliquées à la pêche, y fonctionne toute l'année pour le compte du Ministère de la Marine, par les soins de M. Biétrix, et les travailleurs sont assurés de trouver en toute saison le laboratoire en plein fonctionnement.

Laboratoire provisoire de Physique générale et mathématique.

Des frais de recherches et d'expériences sont alloués en outre a M. Brillouin, professeur de la chaire de Physique générale et mathématique, qui travaille dans le laboratoire de Physique expérimentale en attendant qu'une installation spéciale puisse lui être attribuée.

Station de Chimie végétale de Meudon.

Une station de Chimie végétale annexée à la chaire de Chimie organique, a été organisée dans le domaine national de Meudon. (Décret du 17 janvier 1883.)

Directeur : **M. Berthelot.**
Préparateur : **M. Gaudechon.**

Laboratoires de l'École des Hautes Études.

Un certain nombre de laboratoires des Sections des sciences physico-chimiques et naturelles de l'École pratique des Hautes Études sont installés dans les bâtiments du Collège de France et dans son annexe de la place du Collège de France, n° 9. Ce sont les laboratoires suivants :

Chimie organique. — **Histologie** (9, place du Collège-de-France). — **Physique biologique.** — **Cytologie.** — **Physiologie.** — **Médecine expérimentale.** — **Géologie physique.**

COLLÈGE DE FRANCE

1903-1904

Adresses du Personnel du Collège de France

MM. **Arbois de Jubainville** (d'). O ✻ I ❦ . . .	Boulevard Montparnasse, 84, XIVᵉ.
Arsandaux	Rue Flatters, 6, Vᵉ.
Arsonval (d'). O ✻ A ❦	Rue Claude-Bernard, 12, Vᵉ.
Babelon ✻ I ❦ . . .	Rue de Verneuil, 30, VIIᵉ.
Barbier de Meynard. O ✻ I ❦.	Rue de Lille, 2, VIIᵉ.
Bénédite.	Rue du Val-de-Grâce, 9, Vᵉ.
Berger. O ✻ A ❦ . .	Quai Voltaire, 3, VIIᵉ.
Bergson. ✻ I ❦. . .	Villa Montmorency, avenue des Tilleuls, 18 (Auteuil), XVIᵉ.
Berthelot. GC ✻ I ❦ .	Palais de l'Institut, rue Mazarine, 3, VIᵉ.
Bloch.	Rue de l'Odéon, 18, VIᵉ.
Boissier. GO ✻ I ❦. .	Palais de l'Institut, 23, quai Conti, VIᵉ.
Bordas. ✻ I ❦ . . .	Rue Notre-Dame-des-Champs, 58, VIᵉ.
Boudouard. A ❦. . .	Rue Monge, 84, Vᵉ.
Bréal C ✻ I ❦ . . .	Boulevard Saint-Michel, 87, Vᵉ.
Brillouin. ✻ I ❦ . .	Boulevard de Port-Royal, 31, XIIIᵉ.
Cagnat. O ✻ I ❦ . .	Rue Stanislas, 10, VIᵉ.
Charrin. ✻ I ❦ . . .	Avenue de l'Opéra, 11, Iᵉʳ.
Chavannes I. ❦ . . .	Rue des Ecoles, 1, Fontenay-aux-Roses (Seine).
Chuquet. ✻ I ❦ . . .	à Villemonble (Seine).
Clermont-Ganneau. ✻ I ❦.	Avenue de l'Alma, 1, XVIᵉ.
Croiset. ✻ I ❦ . . .	Rue Saint-Louis, 26, à Versailles.
Deschanel	Avenue Marceau, 69, XVIᵉ.
Deschamps. ✻ . . .	Rue Cassette, 15, VIᵉ.
Duval. A ❦	Rue de Sontay, 11, XVIᵉ.
Fabre-Domergue. . .	Boulevard Raspail, 208, XIVᵉ.
Flach. ✻	Rue de Berlin, 37, VIIIᵉ.
Foucart. O ✻ I ❦ . .	Rue Jacob, 19, VIᵉ.
Fouqué. O ✻ I ❦ . .	Rue de Humboldt, 23, XIVᵉ.

MM. **François-Franck** ❄ I ✿.	Rue Saint-Philippe-du-Roule, 5, VIIIe.
Gerhardt. O ❄ A ✿ .	Rue Val-de-Grâce, 9, Ve.
Guillaume. GC ❄ I ✿.	Rue de l'Université, 5, VIIe.
Hadamard. A ✿ . . .	Rue Humboldt, 25, XIVe.
Havet. O ❄ I ✿. . .	Avenue de l'Opéra, 5, Ier.
Henneguy. ❄ I ✿ . .	Rue Thénard, 9, Ve.
Izoulet. ❄. I ✿ . . .	Boulevard Saint-Germain, 2, Ve.
Janet. ❄ A ✿ . . .	Rue Barbet-de-Jouy, 21, VIIe.
Jordan O ❄ A ✿ . .	Rue de Varenne, 48, VIIe.
Lafenestre. O ❄ I ✿ .	Rue Lakanal, 5, Bourg-la-Reine.
Langevin	Rue de Paris, 133, Palaiseau.
Lebesgue	Rue Pongérard, 4, Rennes.
Lécaillon. A ✿ . . .	Rue Berthollet, 28, Ve.
Le Chatelier (Alfred), ❄	Avenue Victor-Hugo, 61, XVIe.
Le Chatelier (Henry) ❄ A ✿	Rue Notre-des-Champs, 73, VIe.
Lefranc. I ✿	au Collège de France, Ve.
Leger. O ❄ I ✿. . .	Rue du Boulainvillers, 43, XVIe,
Lejeal. A ✿	Avenue du Maine, 14, XVe.
Leroy-Beaulieu. O ❄ A ✿	Avenue du Bois-de-Boulogne, 27, XVIe.
Levasseur. C ❄ I ✿ .	Au Collège de France, Ve.
Lévi. I ✿	Rue Guy-de-la-Brosse, 9, Ve.
Lévy. O ❄ I ✿ . . .	Avenue du Trocadéro, 15, XVIe.
Longnon. ❄ I ✿. . .	Rue de Bourgogne, 52, VIIe.
Manouvrier	Rue de l'Ecole-de-Médecine, 15, VIe.
Marey. C ❄ I ✿. . .	Boulevard Delessert, 11; XVIe.
Mascart. GO ❄ I ✿ .	Rue de l'Université, 176, VIIe.
Maspero. C ❄ I ✿. .	Avenue de l'Observatoire, 24, XIVe.
Matignon. A ✿.	Boulev. Carnot, 17, Bourg-la-Reine.
Meyer. O ❄ I ✿. . .	Avenue de Labourdonnais, 16, VIIe.
Morel-Fatio. ❄ I ✿.	Rue de Poissy, 14, Ve.
Oppert. O ❄ I ✿. . .	Rue de Sfax, 2, XVIe.
Ranvier. O ❄ A ✿. .	Rue d'Anjou, 20, VIIIe.
Réville. ❄ A ✿ . . .	Avenue de Labourdonnais, 16, VIIe.
Ribot. ❄ A ✿ . . .	Rue des Ecoles, 25, Ve.
Rousselot. A ✿ . . .	Rue des Fossés Saint-Jacques, 23, Ve.
Suchard. I ✿	Rue Notre-Dame-des-Champs, 75, VIe.
Tarde ❄.	Rue Saint-Placide, 62, VIe.
Trannoy.	Rue de Rennes, 94, VIe.



TABLE

ANGERS IMPRIMERIE ORIENTALE A. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

ANGERS. — IMP. ORIENTALE A. BURDIN ET Cie


3 2044 090 847 971